

CHAPTER 9**BATTALION CEREMONIAL****SECTION 1****GENERAL****INTRODUCTION**

1. While drill movements shall be performed the same by all so that the Canadian Forces can march and manoeuvre as one to common words of command, commanders may adjust parade procedures according to circumstances and unit customs. For example:

- a. the battalion may form up in line, column or close column of companies, or mass depending on the size and shape of the parade ground;
- b. the companies may manoeuvre around the ground by forms, turns or wheels; and
- c. the march past may be in column of companies or column of route.

2. Protocol will be observed when planning a parade. In particular:

- a. senior individuals join a parade last and leave first, accompanied, in the case of reviewing dignitaries, by their retinue (the reviewing officer is to arrive last); and
- b. units will be formed up in order of precedence.

3. Protocol may be varied if justified by unique circumstances. For example, although normal precedence within a sized battalion is alphabetical by companies, on special occasions commanding officers may parade prize-winning companies on the right of the line, the position of honour.

CHAPITRE 9**LE CÉRÉMONIAL AU SEIN DU BATAILLON****SECTION 1****GÉNÉRALITÉS****INTRODUCTION**

1. Tous les militaires doivent effectuer les mouvements réglementaires de la même façon pour que les Forces canadiennes puissent évoluer et exécuter les commandements ensemble comme une seule unité. Toutefois, le commandant peut adapter les modalités de rassemblement en fonction des circonstances et des traditions de son unité. Par exemple :

- a. le bataillon peut adopter une formation en ligne, en colonne ou en colonne serrée de compagnies ou une formation en masse selon les dimensions et la forme du terrain de rassemblement;
- b. les compagnies peuvent évoluer sur le terrain en effectuant des conversions à pivot fixe, en tournant ou en effectuant des conversions à pivot mouvant; et
- c. le défilé peut s'effectuer en colonne de compagnies ou en colonne de route.

2. Il faut respecter le protocole lorsque l'on prévoit effectuer un rassemblement. En particulier :

- a. les personnes les plus importantes arrivent les dernières et partent les premières et, dans le cas de dignitaires, sont accompagnées de leur suite (l'officier de la revue doit arriver le dernier); et
- b. les unités doivent être placées selon l'ordre de préséance.

3. On peut déroger au protocole dans des circonstances exceptionnelles. Par exemple, bien que l'ordre de préséance normal au sein d'un bataillon aligné par rang de taille corresponde à l'ordre alphabétique des compagnies, le commandant peut, dans des circonstances spéciales, placer les compagnies qui doivent recevoir une récompense à la droite de la ligne, c'est-à-dire à la place d'honneur.

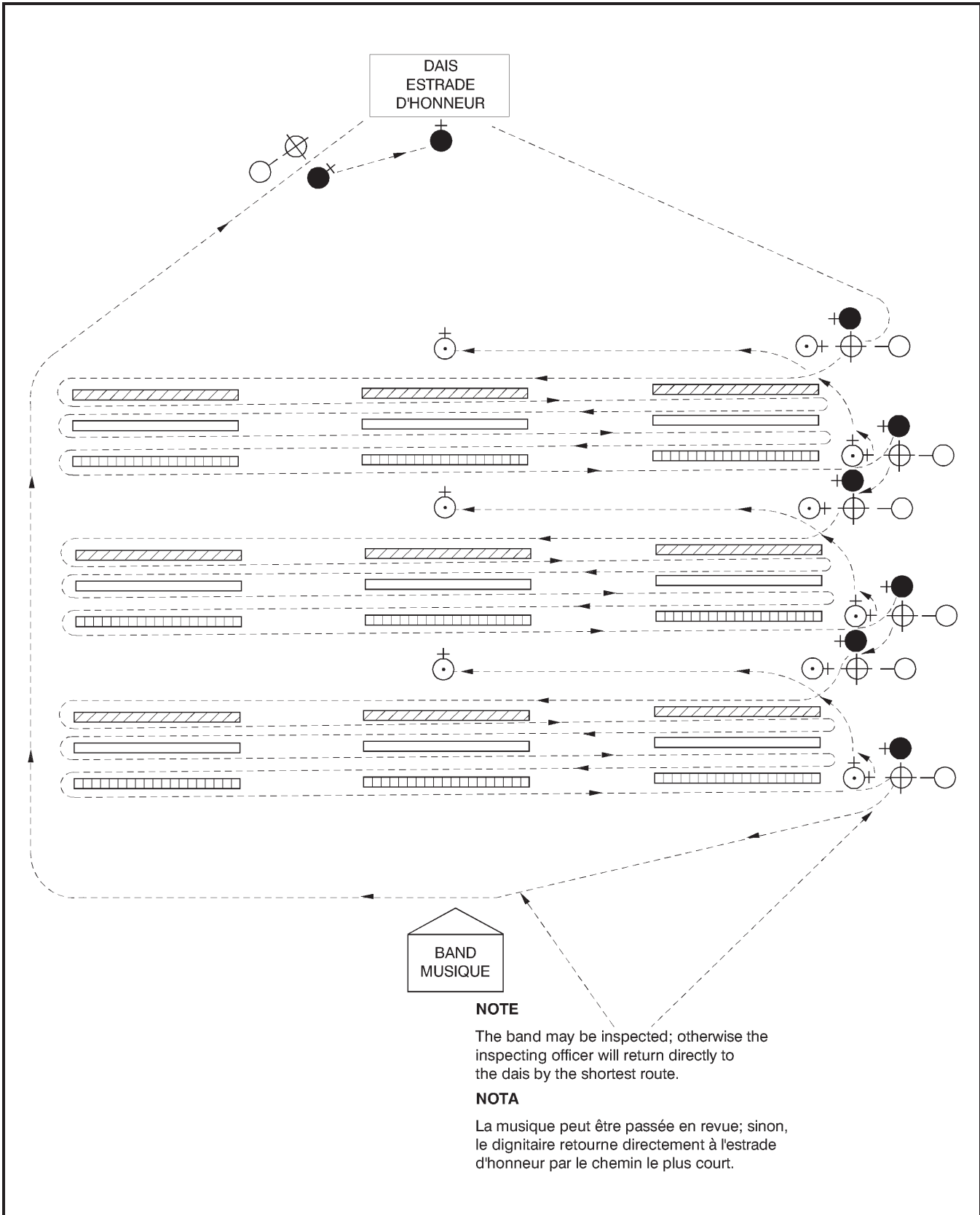


Figure 9-1-1 Inspection of Battalion in Close Column and Column
 Figure 9-1-1 Revue du bataillon en colonne serrée et en colonne

4. Parades follow a common sequence as follows:

- a. The battalion is formed on parade, the officers fall in and the Colours are marched on. The battalion is now ready to carry out the tasks for which it has paraded.
- b. The tasks are completed.
- c. The Colours are marched off, the officers fall out and the troops are dismissed.

5. When a ceremonial parade involves specific procedures, such as those for trooping a Colour, they are detailed elsewhere in this manual.

PROMENADING

6. A promenade is a slow, formal walk. Its origins lie in 18th Century European social customs for walking in public. It is carried out by officers waiting on duty, but off parade, prior to being fallen in. It is a procedure, not a drill movement, and officers promenading appear relaxed but attentive.

7. Officers will promenade at the edge of the parade ground near their troops singly or in groups of two or three and at a natural walking cadence, about 100 paces per minute. They shall informally watch parade activity, each group turning about together, in the direction of the troops, at the approximate boundaries of their troops' position on parade.

8. When parade activity has reached the point where the officers will soon be required, they shall take up positions on the edge of the parade ground, at ease, and await the order to fall in.

INSPECTIONS

9. Personnel are inspected at the position of attention.

4. Les rassemblements se déroulent habituellement comme suit :

- a. Le bataillon se rassemble sur le terrain, les officiers se rendent à leur poste et les drapeaux consacrés sont avancés. Le bataillon est alors prêt à accomplir les fonctions pour lesquelles il est rassemblé.
- b. Le bataillon accomplit ses fonctions.
- c. Les drapeaux consacrés sont retirés, les officiers quittent leur poste et les troupes rompent les rangs.

5. Les instructions détaillées concernant les prises d'armes qui comportent une manifestation spéciale, comme la parade d'un drapeau consacré, sont données dans d'autres parties du présent manuel.

PROMENADE

6. La promenade est une marche lente, empreinte d'un caractère solennel. Il s'agit de la façon de déambuler en public qu'avait adoptée la société européenne au XVIII^e siècle. La promenade est réservée aux officiers qui attendent, à l'écart, de prendre leur poste sur le terrain de rassemblement. Il s'agit d'une procédure et non d'un mouvement réglementaire; lorsqu'ils se promènent, les officiers affichent un air détendu, mais demeurent attentifs.

7. Les officiers se promènent au bord du terrain de rassemblement à proximité de leurs troupes, seuls ou en groupes de deux ou trois; ils adoptent un rythme de marche naturel, d'environ 100 pas à la minute. Ils surveillent le déroulement du rassemblement de façon non officielle, chaque groupe faisant demi-tour ensemble, dans la direction des troupes, à peu près à la limite de la position qu'occupent leurs troupes sur le terrain de rassemblement.

8. Un peu avant qu'ils ne soient appelés pour prendre leur poste sur le terrain, les officiers doivent se placer sur le bord du terrain de rassemblement, en place repos, et attendre l'ordre de joindre les rangs.

REVUE

9. Pendant la revue, le personnel doit être au garde-à-vous.

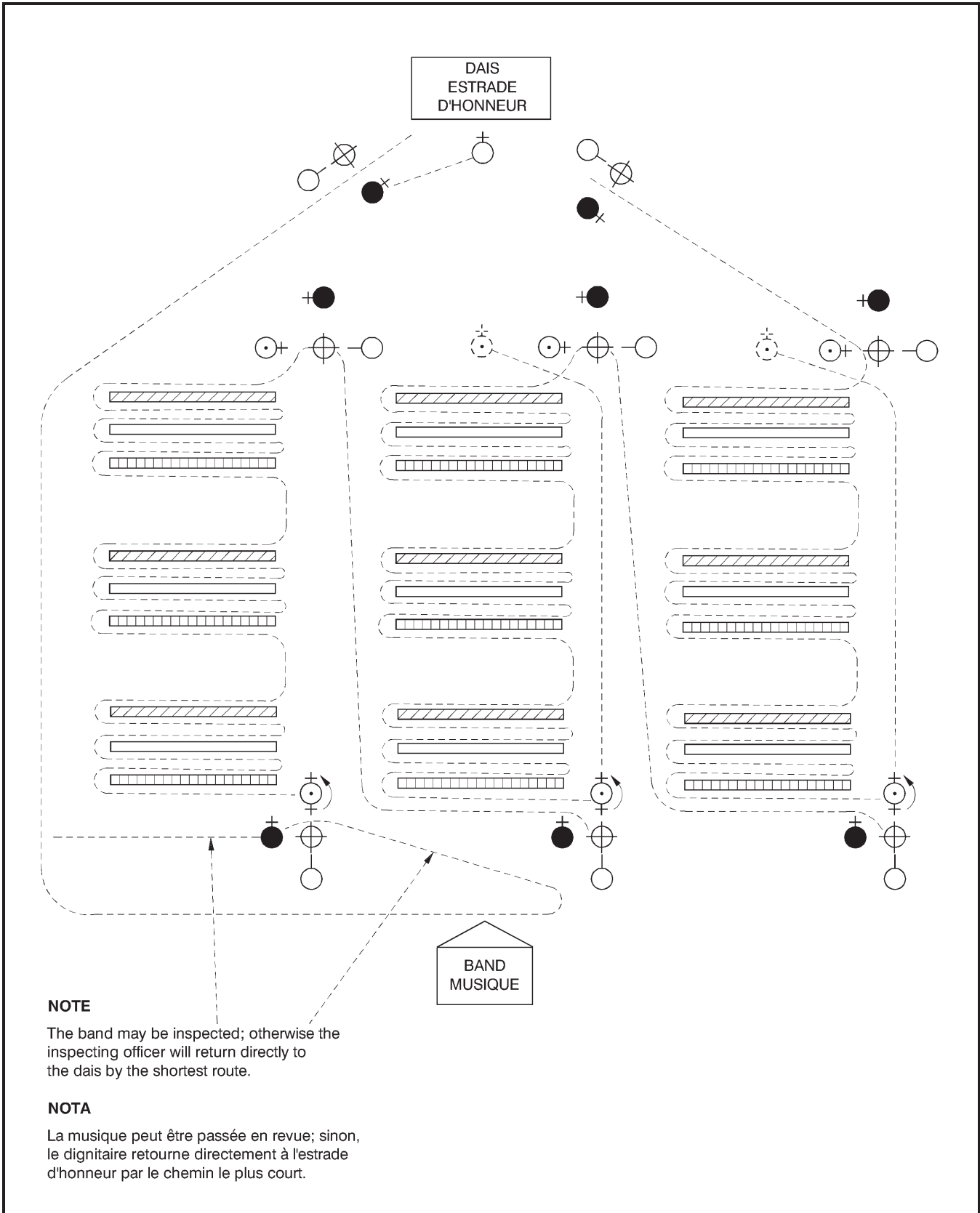


Figure 9-1-2 Inspection of Battalion in Mass
Figure 9-1-2 Revue du bataillon en masse

10. Battalion inspections are normally carried out by companies. The battalion commander will order all but the company being inspected to stand at ease as follows: "A" COMPANY STAND FAST, REMAINDER STAND AT – EASE. Company commanders shall thereafter call their companies to attention as the inspecting officer approaches. Each company commander shall stand his company at ease on completion of the inspection (see also Section 2 for an inspection by a dignitary during a review).

11. The routes taken by an inspecting party are outlined in figures 9-1-1 to 9-1-3.

12. As the inspecting officer approaches the company from the right flank, the company commander shall march to a position six paces in front of the company's right marker, salute the inspecting officer as the latter approaches and accompany the inspecting party during the inspection of the company. On completion of the inspection, the company commander shall salute the inspecting officer and return to his position on parade.

PRESENTATIONS AND ADDRESSES

13. If presentations are to take place during a ceremonial parade, the recipients will be ordered to fall out.

14. If a recipient is armed with a sword, the sword shall be returned to its scabbard before the recipient falls out. If the recipient is armed with a rifle or carbine, the weapon shall be grounded before the recipient falls out. Pistols shall remain holstered.

15. The adjutant may be ordered to fall out to assist with the presentations.

16. On completion of the presentations, the recipients shall fall in.

17. Addresses on parade follow any presentations.

10. Les revues de bataillon s'effectuent normalement compagnie par compagnie. Le commandant du bataillon ordonne aux compagnies de se mettre en place repos, sauf à celle qui fait l'objet de la revue, en donnant l'ordre suivant : « COMPAGNIE A IMMOBILE, LES AUTRES, EN PLACE RE — POS ». Les commandants de compagnie doivent ensuite ordonner à leur compagnie de se mettre au garde-à-vous lorsque le dignitaire s'approche pour faire la revue. Chaque commandant de compagnie doit ordonner à sa compagnie de se mettre en place repos à la fin de la revue (voir également la section 2, qui porte sur une inspection effectuée par un dignitaire au cours d'une revue).

11. Les figures 9-1-1 à 9-1-3 indiquent le parcours suivi par le groupe qui procède à la revue.

12. Au moment où le dignitaire s'approche du flanc droit de la compagnie, le commandant prend position six pas en avant du guide de droite de sa compagnie, salue le dignitaire à son arrivée et l'accompagne pendant la revue de sa compagnie. À la fin de la revue, le commandant de la compagnie salue le dignitaire et reprend sa position.

REMISE DE RÉCOMPENSES OU DE DÉCORATIONS ET ALLOCUTIONS

13. Si la prise d'armes comporte la remise de récompenses ou de décorations, l'ordre est donné aux récipiendaires de rompre les rangs.

14. Si le récipiendaire porte le sabre, il doit le rengainer avant de quitter les rangs. S'il porte un fusil ou une carabine, il doit le poser au sol avant de rompre les rangs. Les pistolets doivent être gardés dans leur étui.

15. Le capitaine-adjutant peut recevoir l'ordre de rompre les rangs pour aider à la remise de récompenses ou de décorations.

16. Lorsqu'ils ont reçu leurs récompenses ou décorations, les récipiendaires doivent rejoindre les rangs.

17. Les allocutions se font après la remise de toute récompense ou décoration.

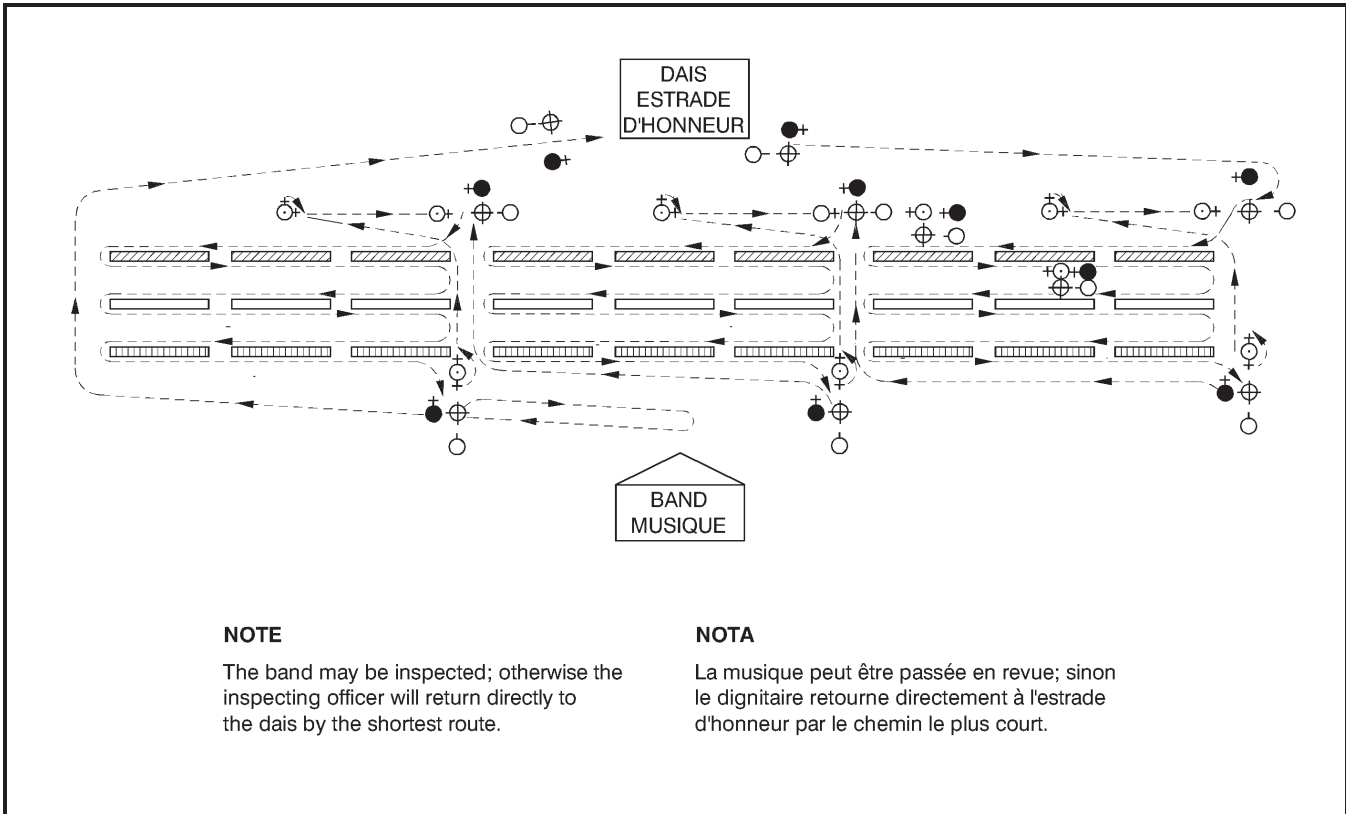


Figure 9-1-3 Inspection of Battalion in Line
Figure 9-1-3 Revue du bataillon en ligne

18. When a large unit is paraded in line, the commanding officer may order flank sub-units to incline inwards or the whole unit to form a hollow square, in order to improve visibility or hearing for members on the flanks during the presentation or address.

MOUNTED PARADES

19. Mounted parades are conducted in the same general manner as dismounted parades, with adjustments made to account for the presence of horses or vehicles and their size, turning radius, etc. (see Annex A).

BANDS

20. Some of the ceremonies in this publication include specific instructions for the employment of bands. Band drills and internal procedures are described in A-PD-202-001/FP-000, CF Band Instructions, Volume 1.

18. Lorsqu'une unité importante est rassemblée en ligne, le commandant peut ordonner aux sous-unités de flanc d'obliquer vers l'intérieur ou de se placer de façon à former un « U », afin que les militaires sur les flancs voient et entendent mieux pendant la remise ou l'allocution.

RASSEMBLEMENTS MONTÉS

19. Les rassemblements montés s'effectuent dans les grandes lignes de la même façon que les rassemblements ordinaires, les différences étant dictées par la présence de chevaux ou de véhicules, de leur taille et rayon de virage, etc. (voir l'annexe A).

MUSIQUES

20. Certaines des cérémonies décrites dans la présente publication comportent des instructions particulières concernant l'utilisation des musiques militaires. L'exercice des musiques et leurs procédures internes sont décrites dans la publication A-PD-202-001/FP-000, Instructions sur les musiques militaires des FC, volume 1.

21. Bands provide the musical accompaniment and regular marching cadence essential to the most successful parades and ceremonial occasions. Band manoeuvre should complement the actions of other units on parade.

22. Bands are either an integral part of the unit or formation on parade or under the operational command of the parade commander. While bands respond to the verbal commands of the parade commander, they also act on the visual signals of their conductor or drum major, thus reducing the need for separate commands to the band.

23. The battalion commander should ensure that the band is instructed on the parade format in advance. The instructions should include requirements for special salutes or traditional unit music in sufficient time for the band to acquire and rehearse the music and drills.

24. When more than one band is present, the parade commander should consider massing/combining the bands for best musical and visual effect or dispersing them along the column of troops. The parade commander is advised in the technical aspects of these matters by the senior director of music or bandmaster.

NOTE

When two bands are together on parade they are 'combined', when three or more bands are on parade together they are 'massed'.

25. Whenever possible, battalion reviews shall be attended by a band. Unless the form of the ceremony dictates otherwise, the band will lead the battalion on and off parade, be positioned in the centre rear or on a flank of the battalion on parade, and play:

- a. the battalion onto and off of the parade ground;
- b. the correct musical salutes when compliments are paid to dignitaries;
- c. appropriate music for the inspection;

21. Les musiques assurent l'accompagnement musical et marquent la cadence de marche, ces éléments étant essentiels à la réussite des rassemblements et des cérémonies officielles. Les manœuvres des musiques complètent celles des autres unités rassemblées.

22. Les musiques peuvent faire partie intégrante de l'unité ou de la formation rassemblée ou être placées sous le commandement opérationnel du commandant du rassemblement. Elles obéissent aux commandements verbaux du commandant du rassemblement, mais également aux signaux visuels de leur chef de musique ou de leur tambour-major, ce qui limite les commandements distincts à leur donner.

23. Le commandant du bataillon doit informer la musique à l'avance de la façon dont va se dérouler le rassemblement. Il doit préciser les saluts spéciaux ou la musique traditionnelle de l'unité qu'il désire obtenir suffisamment à l'avance pour que la musique puisse s'exercer et répéter les pièces et les manœuvres.

24. Lorsqu'il y a plus d'une musique, le commandant du rassemblement doit déterminer s'il y a lieu de les réunir pour obtenir un meilleur effet musical et visuel ou de les disperser le long de la colonne de troupes. Le commandant du rassemblement doit être conseillé en ce qui concerne les aspects techniques de ces questions par le directeur principal ou le chef de musique.

NOTA

Lorsque deux musiques sont rassemblées, elles sont 'combinées'. S'il y a trois musiques ou plus, elles sont en 'masse'.

25. Chaque fois que cela est possible, une musique doit être présente au cours des revues du bataillon. À moins d'indication contraire, la musique doit arriver et partir avec le bataillon; elle doit être placée au centre du bataillon derrière celui-ci ou sur un de ses flancs et jouer :

- a. lorsque le bataillon arrive sur le terrain de rassemblement et lorsqu'il en repart;
- b. les saluts musicaux appropriés lorsque les troupes saluent les dignitaires;
- c. la musique appropriée au moment de la revue;

- d. appropriate music for the march(s) past;
- e. the music for the advance in review order;
and
- f. other music commensurate with the ceremony.

26. The conductor and drum major shall salute when marching past a dignitary, although not while simply parading in front, e.g., when performing the band "troop" during a trooping of the Colours.

- d. la musique appropriée pendant le(s) défilé(s);
- e. la musique appropriée pendant l'avance en ordre de revue; et
- f. d'autres pièces appropriées à la cérémonie.

26. Le chef de musique et le tambour-major doivent saluer lorsqu'ils passent devant un dignitaire, mais non lorsqu'ils ne font que défiler devant, par exemple lorsqu'ils participent à la parade des drapeaux consacrés.

SECTION 2**THE BATTALION REVIEW****INTRODUCTION**

1. A battalion review is a military ceremony held on such occasions as:

- a. in honour of royal personages, senior officials and higher military commanders;
- b. in conjunction with the consecration, presentation, trooping and laying up of Colours;
- c. awards and presentations; and
- d. changes of command.

2. The procedures outlined in this section for a battalion may be performed by a military unit or formation of any size.

SEQUENCE OF A BATTALION REVIEW

3. The sequence of a battalion review is:

- a. the reception of the reviewing officer;
- b. the inspection by the reviewing officer;
- c. the march past;
- d. presentations, if any;
- e. the address by the reviewing officer;
- f. the advance in review order; and
- g. the departure of the reviewing officer.

REVIEW PARADE GROUND

4. The review parade ground shall be marked by flags or markers as illustrated in Figure 9-2-1 and A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF.

SECTION 2**LA REVUE DU BATAILLON****INTRODUCTION**

1. La revue du bataillon est une cérémonie militaire qui a lieu dans les circonstances suivantes :

- a. en l'honneur de personnages royaux, de visiteurs de marque ou de commandants militaires supérieurs;
- b. à l'occasion de la consécration, de la présentation, de la parade et de la mise en dépôt de drapeaux consacrés;
- c. à l'occasion de la remise de récompenses ou de décorations; et
- d. à l'occasion d'une passation de commandement.

2. Les procédures pour un bataillon décrites dans la présente section peuvent être effectuées par n'importe quelle unité ou formation militaire.

DÉROULEMENT DE LA REVUE DU BATAILLON

3. La revue du bataillon se déroule dans l'ordre suivant :

- a. l'accueil de l'officier de la revue;
- b. la revue par l'officier de la revue;
- c. le défilé du bataillon;
- d. la remise des récompenses ou des décorations s'il y a lieu;
- e. l'allocution de l'officier de la revue;
- f. l'avance du bataillon en ordre de revue; et
- g. le départ de l'officier de la revue.

TERRAIN DE RASSEMBLEMENT

4. Le terrain de rassemblement doit être jalonné de drapeaux ou de repères de la façon indiquée à la figure 9-2-1 et à l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC.

5. The inspection line is the line on which the front rank of the battalion is formed for inspection. The march past line is the line along which the right flank of the battalion marches during the march past. The advance line is the line at which the front rank of the battalion halts on completion of the advance in review order.

6. The length of the inspection line (G-H) depends on the frontage of the troops being inspected. Its distance from the march past line will include the greatest frontage occupied by any sub-unit when marching past, plus the depth occupied by the band or massed bands while playing the units past. Except in unusual circumstances (see paragraph 37), minimum distance from the march past line shall be 30 paces.

7. The length of the saluting base (B-E) will not be less than 120 paces nor greater than 260 paces, the distance being dependent on local conditions. The march past begins at Point B and ends at Point E. The reviewing officer will be located at the centre of the saluting base. Ten paces on each side of him, along the saluting base, are Points C and D, at which the salute will begin and finish respectively. If a march past is to take place without opening and closing order, i.e., in quick time only, Points B and E need not be marked (see paragraph 10), but Points A and F should still be located normally.

8. As a general rule, the march past line (A-F) will be the same length as the inspection line and be situated no less than five paces in front of the dais.

9. The advance line shall be the same length as the inspection line and normally be situated 15 paces forward of the inspection line (see paragraph 37).

10. All points shall be marked by flags, pennants or marker personnel. Flags may also be set up to mark the spot on which the troops are to form (Points 1 and 2) and the Inspection Line (Points G and H), or these locations may be marked by other means, e.g., chalk, whitewash, etc.

5. La ligne où prend place le rang avant du bataillon au moment de la revue constitue la ligne de revue. La ligne que suit le flanc droit du bataillon au moment du défilé constitue la ligne de défilé. La ligne où s'arrête le rang avant du bataillon après l'avance en ordre de revue constitue la ligne d'avance.

6. La longueur de la ligne de revue (G-H) dépend de la largeur du front des troupes passées en revue. La distance entre cette ligne et la ligne de défilé doit correspondre à la largeur du front occupé par l'unité la plus nombreuse qui est appelée à défiler, à laquelle il faut ajouter la profondeur du terrain occupé par la musique ou le groupe des musiques appelé à jouer pendant le défilé des troupes. Sauf dans des circonstances exceptionnelles (voir paragraphe 37), il doit y avoir une distance d'au moins 30 pas entre la ligne de revue et la ligne de défilé.

7. La longueur de la ligne de salut (B-E) doit être d'au moins 120 pas et ne doit pas excéder 260 pas, la distance étant déterminée selon les conditions locales. Le défilé commence au point B et se termine au point E. L'officier de la revue qui passe les troupes en revue prend position au centre de la ligne de salut; à dix pas à sa gauche et à sa droite, le long de la ligne de salut, se trouvent les points C et D où les troupes commencent et terminent leur salut. Si le défilé s'effectue sans ouvrir et refermer les rangs, c'est-à-dire au pas cadencé seulement, il n'est pas nécessaire d'identifier les points B et E (voir paragraphe 10), mais l'emplacement des points A et F demeure inchangé.

8. En règle générale, la ligne de défilé (A-F) est de la même longueur que la ligne de revue et doit se trouver au moins cinq pas en avant de l'estrade d'honneur.

9. La ligne d'avance doit être de la même longueur que la ligne de revue et en être séparée de 15 pas (voir paragraphe 37).

10. Tous les points doivent être indiqués par des drapeaux, des fanions ou des hommes de base. On peut utiliser des drapeaux pour indiquer l'endroit où les troupes doivent former les rangs (points 1 et 2) et la ligne de revue (points G et H); on peut également utiliser d'autres moyens, par exemple, de la craie, de la chaux, etc.

11. When large bodies of troops are to march past, it will usually be desirable to place small flags along the march past line to guide units in moving off and maintaining correct distances through to Point F.

11. Lorsqu'un nombre important de troupes doit défilé, il est habituellement souhaitable de placer des petits drapeaux le long de la ligne de défilé pour guider les unités à partir du point de départ et les aider à conserver les intervalles appropriés jusqu'au point F.

12. Flags, appropriate to the occasion, may be flown in the vicinity of the dais (see A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF).

12. On peut déployer les drapeaux appropriés à l'occasion à l'arrière de l'estrade d'honneur (voir l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC).

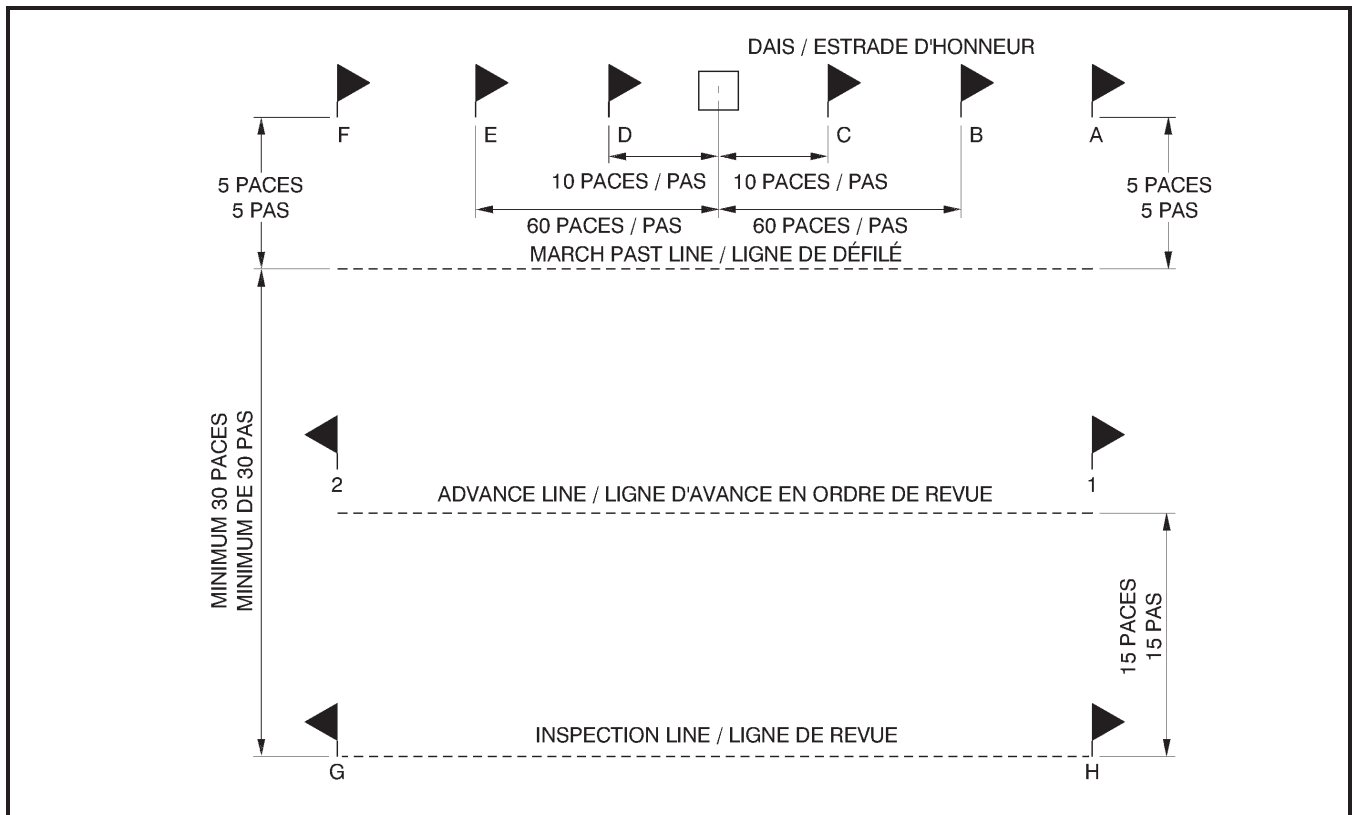


Figure 9-2-1 Review Parade Ground
 Figure 9-2-1 Terrain de rassemblement pour la prise d'armes

COMPLIMENTS AND REVIEW ORDER

SALUTS ET ORDRE DE REVUE

13. All compliments to royal personages, senior officials and higher military commanders shall be paid in review order. In review order, the ranks are in open order and officers and Colours are forward in front of the body of troops. (Non-consecrated flags remain in place in the ranks.) See A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF, Chapter 13.

13. Tous les saluts adressés aux personnages royaux, aux visiteurs de marque et aux commandants militaires supérieurs doivent être exécutés en ordre de revue. Lorsque les troupes sont en ordre de revue, les rangs sont ouverts et les officiers et les drapeaux consacrés sont devant le corps de troupes. (Les drapeaux non consacrés demeurent en place dans les rangs.) Voir le chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC.

14. For a battalion in line, review and normal order are the same, except that for review order the Colours are advanced in line with the platoon commanders (including the Guidons of armour regiments, which have the special privilege of being carried by warrant officers). If the circumstances permit, the Colours may be marched on parade directly into review order.

15. For a battalion in column, close column or mass, officers and Colours are ordered forward as follows: OFFICERS AND COLOURS WILL TAKE POST IN REVIEW ORDER, TAKE POST, QUICK – MARCH.

- a. On the word ORDER, Colours shall be brought to the carry.
- b. On the command MARCH, officers shall step off, wheeling immediately to their right, and move by the right flank of their companies to the front of the body of troops; officers already in front of the body of troops shall stand fast.
- c. On arrival, officers shall spread themselves evenly across the front of the leading company if in column, or leading platoon if in mass; Colours in the centre.

16. Officers and Colours are returned to their normal positions from review order by the command OFFICERS AND COLOURS WILL TAKE POST IN CLOSE COLUMN (etc.), TAKE POST, QUICK – MARCH. On the command MARCH, officers shall step off, wheeling immediately to their right, and return to their ordered positions. On arrival, Colours shall be brought to the order unless an inspection is to follow immediately.

17. Non-commissioned officers, including Colour escorts, stand fast and do not change their positions when the battalion adopts review order.

14. Dans le cas d'un bataillon en ligne, il n'y a pas de différence entre l'ordre de revue et l'ordre normal, sauf que dans le premier cas les drapeaux consacrés avancent en ligne, alignés sur les commandants de peloton (y compris les guidons des régiments blindés, qui ont le privilège spécial d'être portés par des adjudants). Lorsque les circonstances le permettent, les drapeaux consacrés peuvent être amenés directement en ordre de revue.

15. Dans le cas d'un bataillon en colonne, en colonne serrée ou en masse, les officiers et les drapeaux consacrés reçoivent l'ordre d'avancer comme suit: « OFFICIERS ET DRAPEAUX CONSACRÉS, EN ORDRE DE REVUE, À VOS POSTES, PAS CADENCÉ — MARCHÉ ».

- a. Au commandement « EN ORDRE », les drapeaux consacrés doivent être amenés à la position au port.
- b. Au commandement « MARCHÉ », les officiers doivent s'avancer, effectuer immédiatement une conversion vers la droite et longer le flanc droit de leur compagnie jusqu'à l'avant du corps de troupes; les officiers déjà en place à l'avant du corps de troupes doivent demeurer immobiles.
- c. À leur arrivée, les officiers doivent s'aligner à des intervalles réguliers devant la compagnie de tête s'il s'agit d'une formation en colonne ou devant le peloton de tête s'il s'agit d'une formation de masse; les drapeaux consacrés doivent être au centre.

16. Les officiers et les drapeaux consacrés doivent reprendre leurs positions normales au commandement suivant: « OFFICIERS ET DRAPEAUX CONSACRÉS, PRENEZ PLACE EN COLONNE SERRÉE (etc.), À VOS POSTES, PAS CADENCÉ — MARCHÉ ». Au commandement « MARCHÉ », les officiers doivent s'avancer, effectuer immédiatement une conversion vers la droite et retourner à leur position. À leur arrivée, les drapeaux consacrés doivent être ramenés au pied à moins qu'il n'y ait une revue immédiatement après.

17. Les sous-officiers, y compris les escortes des drapeaux consacrés, demeurent immobiles et ne changent pas de place lorsque le bataillon se met en ordre de revue.

RECEPTION OF THE REVIEWING OFFICER

18. At the time ordered for the review, the battalion shall be formed at the open order, in review order, in mass, line, column or close column on the inspection line.

19. Guests should be seated before the battalion marches onto the parade ground or, for very senior dignitaries, accompany the reviewing officer. Under rare circumstances, a battalion might receive two parties of dignitaries, paying appropriate compliments to the senior member of each. For example, a battalion might first receive its Colonel of the Regiment so that he might be at the dais to greet the reviewing officer.

20. When the reviewing officer has taken his position on the dais, the commanding officer shall order the appropriate salute in accordance with Chapter 13 to A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF. If the reviewing officer is a distinguished civilian not listed in the table, the word of command will be (unit title) GENERAL SALUTE, PRESENT – ARMS. An appropriate eight bars of music may be played at the discretion of the commanding officer, chosen in the order of priority which follows:

- a. the General Salute;
- b. an appropriate excerpt from the official march of the formation/unit being inspected; or
- c. an appropriate excerpt from the official march of the formation/unit of the reviewing officer.

21. If rifles and carbines are not carried on parade, the word of command is ROYAL (GENERAL) SALUTE – SALUTE. The band plays the appropriate music and all officers on parade salute, cutting their arms to the side after a standard pause after the last note of music. If a band is not available, the salute is completed with a standard pause between movements or upon the order ATTEN – TION.

ACCUEIL DE L'OFFICIER DE LA REVUE

18. À l'heure prévue pour la revue, le bataillon doit normalement être formé les rangs ouverts, en ordre de revue, en masse, en ligne, en colonne ou en colonne serrée à la ligne de revue.

19. Les invités doivent s'asseoir avant que le bataillon ne s'ébranle sur le terrain de rassemblement ou, dans le cas de visiteurs très importants, accompagner l'officier de la revue. Dans de rares circonstances, un bataillon peut recevoir deux groupes de dignitaires et adresser les saluts appropriés au personnage principal de chaque groupe. Par exemple, un bataillon pourrait d'abord recevoir le colonel du régiment, de façon à ce que celui-ci se trouve à l'estrade d'honneur pour accueillir l'officier de la revue.

20. Quand l'officier de la revue a pris sa position sur l'estrade d'honneur, le commandant ordonne le salut approprié conformément au chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC. Si l'officier de la revue est un dignitaire civil qui n'apparaît pas au tableau, le commandement devient « (le nom de l'unité) SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ – ARMES ». Environ huit mesures de musique appropriée peuvent être jouées; le choix est laissé à la discrétion du commandant, mais doit respecter l'ordre de priorité suivant :

- a. le salut général;
- b. un extrait approprié de la marche officielle de la formation ou de l'unité qui fait l'objet de la revue; ou
- c. un extrait approprié de la marche officielle de la formation ou de l'unité de l'officier de la revue.

21. Si les troupes ne portent pas les armes, le commandement donné est « SALUT ROYAL (GÉNÉRAL) – SALUEZ ». La musique joue alors la pièce appropriée et tous les officiers qui prennent part au rassemblement saluent, ramenant le bras le long du corps après une pause réglementaire après la dernière note de musique. S'il n'y a pas de musique, on termine le salut en faisant une pause réglementaire entre les mouvements ou en commandant « GARDE-À – VOUS ».

22. Upon termination of the salute and after the battalion has ordered arms, the commanding officer shall report to the reviewing officer that the battalion is ready for inspection. The commanding officer may request that the remainder of the parade be stood at ease while the reviewing officer inspects the first company. If permission is given, the commanding officer will turn about and give the appropriate order. If the battalion has received the reviewing officer in column or mass, officers and Colours shall be ordered to take post in that formation before inspection begins. The battalion commander will then turn and accompany the reviewing officer on the inspection.

INSPECTION

23. When the reviewing officer inspects the battalion, the positions of the inspecting party are the:

- a. reviewing officer, nearest the rank being inspected;
- b. company commander, on the right of the reviewing officer;
- c. commanding officer, in rear of the reviewing officer; and
- d. aide-de-camp, in rear of the company commander.

24. Unless specifically requested, the reviewing officer shall not be preceded by anyone.

25. The reviewing officer normally will inspect the battalion by companies, accompanied by each company commander (see Section 1, paragraph 10). On a large parade, the reviewing officer may be accompanied by the commanding officer only, with the commanding officer on the reviewing officer's right. In this event, the whole battalion will remain at attention and inspections will be by rank across the complete frontage of the battalion. If the formation to be reviewed is extremely large or the reviewing officer has difficulty walking the distance, the inspection may be by open vehicle driven in front of the unit or units on parade.

26. The reviewing officer does not normally visit or inspect the band unless it is an integral part of the unit being reviewed.

22. Après le salut et dès que les troupes ont mis l'arme au pied, le commandant informe l'officier de la revue que le bataillon est prêt pour la revue. Le commandant peut demander que le reste des troupes soit mis en place repos pendant que le dignitaire passe en revue la première compagnie. S'il en a l'autorisation, le commandant fait demi-tour et donne l'ordre approprié. Si le bataillon est formé en colonne ou en masse, le commandant doit ordonner aux officiers et à la garde des drapeaux consacrés de prendre place dans la formation avant le début de la revue. Le commandant du bataillon se retourne alors et accompagne le dignitaire pendant la revue.

REVUE

23. Pendant la revue du bataillon, les membres du groupe qui procèdent à la revue sont placés de la façon suivante :

- a. l'officier de la revue est le plus près du rang passé en revue;
- b. le commandant de compagnie est à la droite de l'officier de la revue;
- c. le commandant du bataillon est derrière l'officier de la revue; et
- d. l'aide de camp est derrière le commandant de compagnie.

24. À moins que l'officier de la revue n'en fasse la demande expresse, personne ne doit le précéder.

25. Normalement, l'officier de la revue passe en revue chacune des compagnies séparément, avec le commandant de chacune (voir le paragraphe 10 de la section 1). Si les troupes sont nombreuses, le dignitaire peut être accompagné du commandant du bataillon seulement, celui-ci se trouvant à sa droite. Dans ce cas, le bataillon entier doit rester au garde-à-vous pendant que le dignitaire et le commandant passent dans les rangs sur toute la largeur du bataillon. S'il s'agit d'une formation extrêmement nombreuse ou si le dignitaire est incapable de faire tout le parcours à pied, il peut procéder à la revue à bord d'un véhicule découvert circulant devant l'unité ou les unités présentes.

26. L'officier de la revue ne procède habituellement pas à la revue de la musique à moins que celle-ci ne fasse partie intégrante de l'unité qui fait l'objet de la revue.

27. On completion of the inspection and after the commanding officer has accompanied the reviewing officer to the dais, the commanding officer shall order the battalion to attention and request permission to march past in review.

MARCH PAST

28. The battalion may march past in column of route or in column or close column of companies, depending on the time and space available, the degree of training of the troops, and the formality of the occasion.

29. The simplest march past is in column of route in quick time.

30. In column or close column of companies, the march past may be in slow or quick time.

31. On the most formal of occasions, the battalion may march past twice, once in slow time in column or close column and once in quick time in column, close column or column of route.

32. Because of their traditions of agility and speed on the battlefield, rifle regiments, parading by themselves, march past in quick and double time at the trail arms.

33. Units will be in the formation ordered for the march past as they pass Point A in Figure 9-2-1; i.e., in column of companies, column of route, etc. The A-B portion of the march past line should be of sufficient length to enable units to obtain their dressing before reaching the saluting base. Units will move up to Point B in close order; at that point, if in slow time and so ordered, they will open order prior to marching past. Companies shall salute as they reach Point C and shall cease their salute as they clear Point D. Upon reaching Point E, units will close order, if required, and upon reaching Point F, may change their formation, if so ordered.

27. Lorsque la revue du bataillon est terminée et que le commandant a reconduit l'officier de la revue à l'estrade d'honneur, le commandant ordonne à son bataillon de se mettre au garde-à-vous et demande la permission de défilé en ordre de revue.

DÉFILÉ

28. Le bataillon peut défilé en colonne de route, en colonne ou en colonne serrée de compagnies, selon le temps et l'espace dont il dispose, le degré d'entraînement des troupes et l'importance de la cérémonie.

29. Le défilé le plus simple s'effectue en colonne de route, au pas cadencé.

30. Lorsque les troupes sont en colonne ou en colonne serrée de compagnies, le défilé peut s'effectuer au pas ralenti ou au pas cadencé.

31. Au cours des cérémonies les plus importantes, le bataillon peut défilé deux fois, une fois au pas ralenti en colonne ou en colonne serrée et une fois au pas cadencé en colonne, en colonne serrée ou en colonne de route.

32. En raison de leur agilité et de leur rapidité traditionnelles sur le champ de bataille, les régiments de voltigeurs qui défilent seuls le font au pas cadencé et au pas de gymnastique, armes à la main.

33. Les unités se trouveront dans la formation qu'elles devaient adopter pour le défilé au moment de leur passage au point A indiqué à la figure 9-2-1, c'est-à-dire qu'elles seront en colonne de compagnies, en colonne de route, etc. Le segment A-B de la ligne de défilé doit être assez long pour permettre aux unités de s'aligner avant d'arriver à la ligne de salut. Les unités doivent se rendre au point B en rangs serrés; de là, si elles marchent au pas ralenti et si elles en reçoivent l'ordre, elles doivent ouvrir les rangs avant de défilé. Les compagnies doivent commencer à saluer au point C et terminer au moment où elles quittent le point D. Arrivées au point E, les unités doivent fermer les rangs, s'il y a lieu; elles peuvent changer de formation, si elles en reçoivent l'ordre, lorsqu'elles sont rendues au point F.

34. The procedures, commands and actions required to march past are those of standard platoon, company and battalion drill. They are outlined in:

- a. Table 9-2-1, for a march past in column of route; and
- b. Figure 9-2-2 and tables 9-2-2 and 9-2-3 for a march past in column or close column of companies.

34. Les procédures, les commandements et les mouvements du défilé du bataillon sont les mêmes que ceux de l'exercice réglementaire d'un peloton, d'une compagnie et d'un bataillon. Ils sont présentés dans les tableaux suivants :

- a. le tableau 9-2-1, qui porte sur un défilé en colonne de route; et
- b. la figure 9-2-2 et les tableaux 9-2-2 et 9-2-3, qui portent sur un défilé en colonne ou en colonne serrée de compagnies.

No.	Command	By	Action	Remarks
			Upon receiving permission to proceed, the commanding officer (CO) shall salute, turn about and return to his command position. The CO shall then order CLOSE ORDER – MARCH and, if applicable, SHOULDER – ARMS. Thereafter, the CO will order BATTALION WILL MARCH PAST IN (SLOW AND) QUICK TIME.	
If Parade Formed in Mass, in Column or Close Column of Companies				
1	ADVANCE FROM THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE, "A" COMPANY LEADING, RIGHT – TURN	CO	Battalion turns right.	Officers, the chief warrant officer (CWO) and warrant officers take up position in column of route.
If Parade Formed in Mass				
1a	No. 1 PLATOON, BY THE LEFT, QUICK – MARCH	No. 1 Pl Comd	No. 1 Platoon acts as ordered. Battalion and company officers formed up in advance of the platoon step off simultaneously and in time with the platoon.	Succeeding platoon commanders give the same command as for battalion drill.
If Parade Formed in Column or Close Column of Companies				
1b	"A" COMPANY, BY THE LEFT, QUICK – MARCH	"A" Coy Comd	"A" Company acts as ordered. Battalion officers formed up in advance of the company step off simultaneously and in time with the company.	Succeeding company commanders give the same command as for battalion drill.
If Parade Formed in Line				
2	MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE, RIGHT – TURN	CO	Battalion acts as ordered.	In accordance with Item 1.
2a	BATTALION, BY THE LEFT, QUICK – MARCH	CO	The battalion acts as ordered.	

Table 9-2-1 (Sheet 1 of 4) March Past in Column of Route

No.	Command	By	Action	Remarks
3			At the first suitable point past point H, the CO wheels left and the battalion follows. Upon reaching the march past line, the CO wheels left and leads the battalion along the line.	
4	BY THE RIGHT	CO	The master warrant officers (MWO) (Right Markers) shall move to the right flank and lead the rear ranks of their companies along the march past line.	Given after the CO has completed the wheel.
5	IN SUCCESSION OF COMPANIES, EYES – RIGHT	CO		Given at Point B
6	IN SUCCESSION OF PLATOONS, EYES – RIGHT	"A" Coy Comd	CO and Adjutant (Adjnt) salute, CWO turns head and eyes to the right.	"A" Company Commander (Coy Comd) ensures command given as CO reaches Point C.
7	NO. 1 PLATOON, EYES – RIGHT	No. 1 PI Comd	Coy Comd and platoon commander (PI Comd) salute, platoon turns heads and eyes to the right.	MWO maintains head and eyes to the front guiding No. 1 Platoon on march past line. PI Comd ensures command given as "A" Coy Comd reaches Point C. Each succeeding Coy and PI Comd repeats these commands. Platoons act as ordered.
8	IN SUCCESSION OF COMPANIES, EYES – FRONT	CO		Given after passing dais.
9	IN SUCCESSION OF PLATOONS, EYES – FRONT	"A" Coy Comd	CO and Adjnt cease salute, CWO turns head and eyes to the front.	Given as CO, Adjnt, and CWO have reached Point D.

Table 9-2-1 (Sheet 2 of 4) March Past in Column of Route

No.	Command	By	Action	Remarks
10	NO. 1 PLATOON, EYES – FRONT	No. 1 PI Comd	“A” Coy Comd and PI Comd cease salute, platoon turns heads and eyes to the front.	Given as the whole of platoon has passed Point D. PI Comds will know their platoon frontage and the number of paces required.
11	BY THE LEFT	CO	CO wheels left at Point F, battalion follows.	Given just as wheel started by CO. Upon reaching Point G. CO wheels left leading battalion onto the inspection line.
If Parade is to be reformed in Mass				
12	ON “A” COMPANY, FORM – MASS	CO		Given as CO approaches centre of inspection line. CO wheels left and proceeds to his command position. Battalion continues along inspection line.
12a	“A” COMPANY, AT THE HALT, FACING LEFT, FORM COLUMN (CLOSE COLUMN) OF – PLATOONS	“A” Coy Comd		Given as “A” Company approaches original position.
12b	NO. 1 PLATOON – HALT	No. 1 PI Comd	No. 1 Platoon halts.	The remainder of the company proceed to form column or close column as for company drill. Remaining companies and platoons follow the same procedure at their original positions.
If Parade is to be Reformed in Column (Close Column) of Companies				
13	AT THE HALT, FACING LEFT, FORM COLUMN (CLOSE COLUMN) OF COMPANIES	CO		As for No. 12.

Table 9-2-1 (Sheet 3 of 4) March Past in Column of Route

No.	Command	By	Action	Remarks
13a	"A" COMPANY – HALT	"A" Coy Comd	"A" Coy halts.	CWO paces off column (close column) distance. "B" and "C" companies wheel and form column of companies as for battalion drill.
After Halting in Mass or Column (Close Column) of Companies				
14	"A" COMPANY ADVANCE, LEFT – TURN	"A" Coy Comd	"A" Coy turns left.	"B" and "C" Coy Comds advance their company's in succession. On "C" Coy Comd's executive word of command, the three Coy Comds turn about together.
If Parade is to Reform in Line				
15	"A" COMPANY, MARK – TIME, BATTALION – COVER	CO	"A" Company marks time, remainder continue forward until arrival at original position and then mark time.	If battalion is experienced at maintaining proper distance, only the command HALT need be given as the battalion arrives at its original position.
15a	BATTALION – HALT	CO	Battalion halts.	
15b	BATTALION ADVANCE, LEFT – TURN	CO	Battalion turns left.	

Table 9-2-1 (Sheet 4 of 4) March Past in Column of Route

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
			Après avoir reçu la permission de défiler, le commandant (Cmdt) salue, fait demi-tour et retourne à sa position. Le Cmdt devra alors donner l'ordre suivant : « FERMEZ LES RANGS – MARCHÉ » et s'il y a lieu « À L'ÉPAULE — ARMES ». À ce moment-là, le Cmdt ordonnera « BATAILLON, DÉFILEZ AU PAS (RALENTI ET) CADENCÉ ».	
Bataillon formé en masse, en colonne ou en colonne serrée de compagnies				
1	« AVANCEZ DE LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, COMPAGNIE A EN TÊTE, À DROITE, TOUR — NEZ »	Cmdt	Le bataillon tourne à droite.	Les officiers, l'adjudant-chef et les adjudants vont prendre leur position en colonne de route.
Bataillon formé en masse				
1a	« PELOTON N° 1, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Cmdt du Pon n° 1	Le peloton n° 1 exécute le commandement reçu. Les officiers du bataillon et des compagnies en place devant le peloton se mettent à marcher en même temps et au même pas que le peloton.	Les commandants des autres pelotons donnent le même commandement que pour l'exercice du bataillon.
Bataillon formé en colonne ou colonne serrée de compagnies				
1b	« COMPAGNIE A, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Cmdt de la cie A	La compagnie (cie) A exécute le commandement reçu. Les officiers du bataillon en place devant la compagnie se mettent à marcher en même temps et au même pas que la compagnie.	Les commandants des autres compagnies donnent le même commandement que pour l'exercice du bataillon.
Bataillon formé en ligne				
2	« VERS LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE, TOUR — NEZ »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	Voir le n° 1.
2a	« BATAILLON, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	

Tableau 9-2-1 (feuille 1 de 4) Défilé en colonne de route

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
3			Au premier endroit approprié passé le point H, le Cmdt effectue une conversion vers la gauche et le bataillon suit. Arrivé à la ligne de défilé, il fait une conversion vers la gauche et dirige le bataillon le long de la ligne.	
4	« PAR LA DROITE »	Cmdt	Les adjudants-maîtres (guides de droite) prennent position sur le flanc droit de façon à amener le rang arrière de leur compagnie sur la ligne de défilé.	Commandement donné lorsque le Cmdt a terminé sa conversion.
5	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, TÊTE À — DROITE »	Cmdt		Commandement donné au point B.
6	« EN SUCCESSION, PAR PELOTON, TÊTE À — DROITE »	Cmdt de la cie A	Le Cmdt et le capitaine-adjutant saluent, l'adjuc tourne la tête vers la droite.	Le commandant de la compagnie A prend soin de donner son commandement lors que le Cmdt atteint le point C.
7	« PELOTON N° 1, TÊTE À — DROITE »	Cmdt du Pon n° 1	Le cmdt de cie et le commandant du peloton n° 1 (cmdt Pon) saluent, les membres du peloton tournent la tête vers la droite.	L'adjum garde la tête vers l'avant pour guider le peloton n° 1 sur la ligne de défilé. Le cmdt Pon prend soin de donner son commandement lorsque le cmdt de la cie A atteint le point C. Les cmdt de cie et Pon suivants donnent le même commandement. Les pelotons exécutent le commandement.
8	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, FIXE »	Cmdt		Commandement donné après avoir dépassé l'estrade d'honneur.
9	« EN SUCCESSION, PAR PELOTON — FIXE »	Cmdt de la cie A	Le Cmdt et le capt adjt cessent de saluer, l'adjuc ramène la tête vers l'avant.	Commandement donné lorsque le Cmdt, le capt adjt et l'adjuc atteignent le point D.

Tableau 9-2-1 (feuille 2 de 4) Défilé en colonne de route

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
10	« PELOTON N° 1 — FIXE »	Cmdt du Pon n° 1	Le cmdt de la cie A et le cmdt Pon cessent de saluer, les membres du peloton ramènent la tête vers l'avant.	Commandement donné lorsque le peloton en entier a dépassé le point D. Les cmdt Pon connaissent la largeur du front de leur peloton et le nombre de pas nécessaires.
11	« PAR LA GAUCHE »	Cmdt	Le Cmdt fait une conversion à gauche au point F et le bataillon suit.	Commandement donné lorsque le Cmdt amorce sa conversion. Lorsqu'il atteint le point G, le Cmdt fait une conversion à gauche, dirigeant son bataillon sur la ligne de revue.
Bataillon devant se reformer en masse				
12	« SUR LA COMPAGNIE A, FORMEZ — MASSE »	Cmdt		Commandement donné lorsque le Cmdt est sur le point d'arriver au centre de la ligne de revue. Le Cmdt fait une conversion à gauche et retourne à sa position. Le bataillon continue d'avancer le long de la ligne de revue.
12a	« COMPAGNIE A, À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE PELOTONS »	Cmdt de la cie A		Commandement donné lorsque la compagnie A arrive à sa position initiale.
12b	« PELOTON N° 1 — HALTE »	Cmdt du Pon n° 1	Le peloton n° 1 s'arrête.	Le reste de la compagnie se forme en colonne ou en colonne serrée comme dans l'exercice d'une compagnie. Les autres pelotons et compagnies effectuent la même manœuvre lorsqu'ils atteignent leur position initiale.
Bataillon devant se reformer en colonne (colonne serrée) de compagnies				
13	« À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE COMPAGNIES »	Cmdt		Voir le n° 12.

Tableau 9-2-1 (feuille 3 de 4) Défilé en colonne de route

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
13a	« COMPAGNIE A, — HALTE »	Cmdt de la cie A	La compagnie A s'arrête.	L'adjudant mesure la distance de colonne (colonne serrée). Les compagnies B et C font une conversion et se forment en colonne de compagnies comme dans l'exercice du bataillon.
Après une halte en formation en masse ou en colonne (colonne serrée) de compagnies				
14	« COMPAGNIE A, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Cmdt de la cie A	La compagnie A tourne à gauche.	Les commandants des compagnies B et C font successivement avancer leur compagnie. Dès que le commandant de la compagnie C a donné son commandement, les trois commandants de compagnie font demi-tour ensemble.
Bataillon devant se reformer en ligne				
15	« COMPAGNIE A, MARQUEZ LE PAS, BATAILLON, COU — VREZ »	Cmdt	La compagnie A marque le pas, les autres troupes continuent d'avancer jusqu'à leur position initiale, puis marquent le pas.	Si le bataillon est bien entraîné à conserver les intervalles appropriés, on peut donner le commandement « HALTE » seulement lorsque celui-ci arrive à sa position initiale.
15a	« BATAILLON — HALTE »	Cmdt	Le bataillon s'arrête.	
15b	« BATAILLON, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Cmdt	Le bataillon tourne à gauche.	

Tableau 9-2-1 (feuille 4 de 4) Défilé en colonne de route

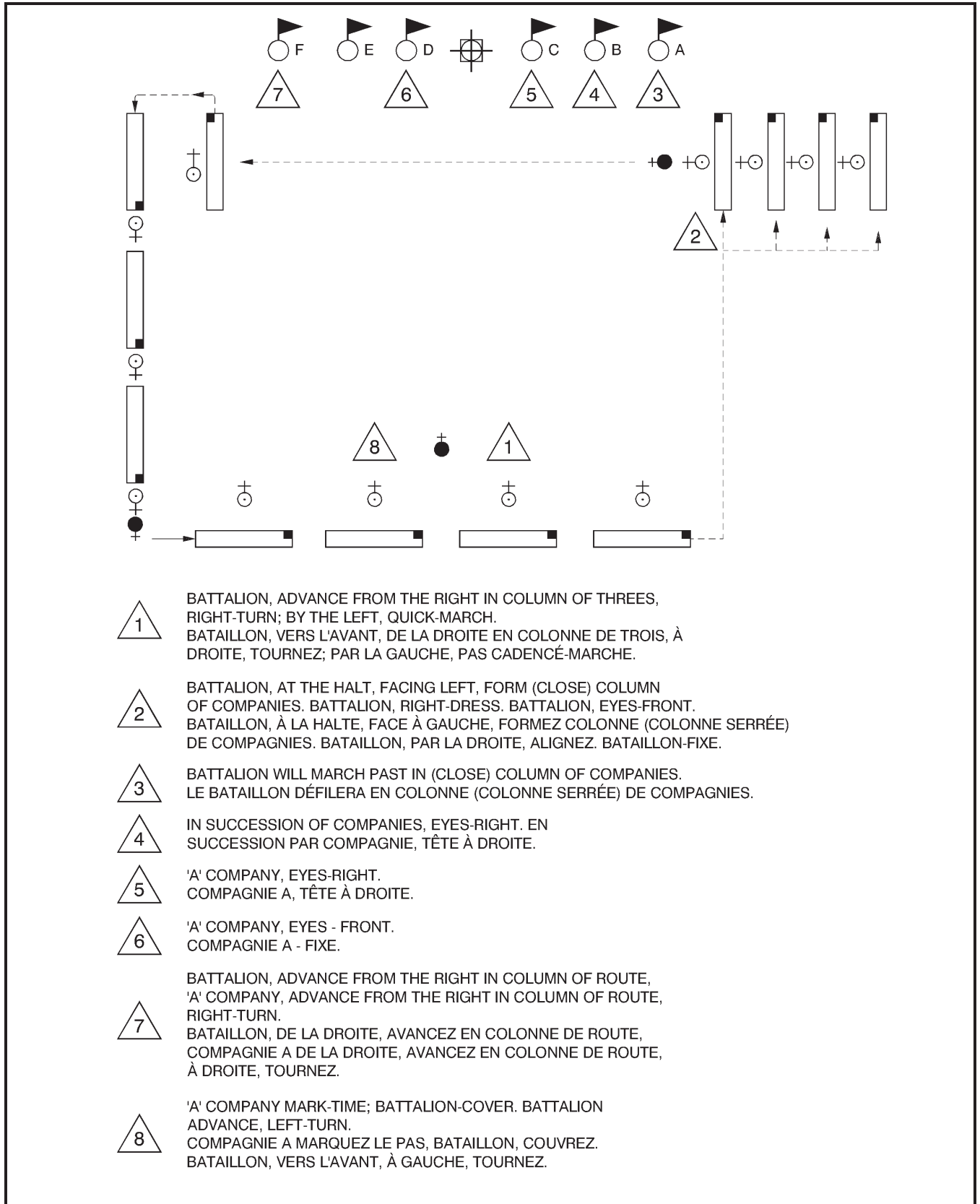


Figure 9-2-2 March Past in (Close) Column of Companies in Quick Time
Figure 9-2-2 Défilé en colonne (serrée) de compagnies au pas cadencé

No.	Command	By	Action	Remarks
<p>If the battalion intends to march past in column (close column) of companies, it will be formed up for review in either line, column or close column, and not in mass, with each company formed and sized as a single formation (as for one large platoon). See Figure 9-2-2 for an illustration of this procedure. The march past will commence as in Table 9-2-1, but in column of threes, until completion of Item 2. Thereafter:</p>				
3				On stepping off or at the first suitable point past Point H, CO orders a left wheel.
4	BATTALION, AT THE HALT, FACING LEFT, FORM COLUMN (CLOSE COLUMN) OF COMPANIES	CO		Given as CO approaches Point A.
5	"A" COMPANY – HALT	"A" Coy Comd	"A" Company halts at Point A, on the march past line.	CWO paces off (close) column distance. "B" and "C" Companies wheel and form column of companies as for battalion drill.
6	"A" COMPANY ADVANCE, LEFT – TURN	"A" Coy Comd	"A" Company turns left.	"B" and "C" Coy Comds advance their companies in succession. On "C" Coy Comd's executive word of command, the Coy Comds turn about together.
7	BATTALION, RIGHT – DRESS	CO	Battalion acts as ordered.	
8	RIGHT FLANK – STEADY	CWO	As per battalion drill.	MWOs dress front, centre, and rear ranks as per battalion drill.
9	BATTALION, EYES – FRONT	CO	Battalion acts as ordered.	CO turns about, facing the front.

Table 9-2-2 (Sheet 1 of 3) March Past in Column (Close Column) of Companies in Quick Time

No.	Command	By	Action	Remarks
10	BATTALION WILL MARCH PAST IN (CLOSE) COLUMN OF COMPANIES	CO		If the battalion is in the formation ordered, the CO will order QUICK – MARCH. If, because of space limitations, the battalion is in close column and the march past is to be in column, Coy Comds will order QUICK – MARCH as per No. 11.
11	“A” COMPANY BY THE RIGHT, QUICK – MARCH	“A” Coy Comd	“A” Company steps off in quick time.	As “A” Coy reaches column distance, “B” Coy Comd gives same command, followed by “C” Coy when “B” Coy has reached column distance.
12	IN SUCCESSION OF COMPANIES, EYES – RIGHT	CO		Given at Point B.
13	“A” COMPANY, EYES – RIGHT	“A” Coy Comd	CO, Adj, and company officers salute; CWO looks to the front; MWO and remainder turn head and eyes to the right.	Given as CO reaches Point C. “B” and “C” Coy Comds give same orders to the right at Point C. MWO’s of “B” and “C” Coy look to the front.
14	IN SUCCESSION OF COMPANIES, EYES – FRONT	CO		Given at Point D.

Table 9-2-2 (Sheet 2 of 3) March Past in Column (Close Column) of Companies in Quick Time

No.	Command	By	Action	Remarks
15	"A" COMPANY, EYES – FRONT	"A" Coy Comd	CO, Adj, and company officers cease salute; MWO and remainder look to the front.	Given as company clear of Point D. "B" and "C" Coy Comds give same command, once clear of Point D.
16	BATTALION, ADVANCE FROM THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE	CO		Given prior to reaching Point F. (If in close column, companies must half or open to column distance on the march after Point E prior to turning right.)
17	"A" COMPANY, ADVANCE FROM THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE, RIGHT – TURN	"A" Coy Comd	"A" Company executes a right turn, followed by two successive left wheels to follow the CO, who wheels toward the inspection line.	Executed at Point F. Officers and platoon warrant officers take up position as for column of route. "B" and "C" Coy Comds give same command at Point F, and follow route of "A" Coy.
18				Upon reaching Point G, CO wheel left, and the battalion follows. The battalion will be reformed on the inspection line in the same manner as detailed in Table 9-2-1.

Table 9-2-2 (Sheet 3 of 3) March Past in Column (Close Column) of Companies in Quick Time

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
<p>Si le bataillon doit défiler en colonne (colonne serrée) de compagnies, il doit se former pour la revue soit en ligne, en colonne ou en colonne serrée et non en masse, chaque compagnie étant regroupée et alignée par rang de taille comme une seule formation (comme s'il s'agissait d'un gros peloton). Voir aussi la figure 9-2-2. Le défilé débute de la façon décrite au tableau 9-2-1, mais en colonne de trois jusqu'à la fin du n° 2. Ensuite, le défilé continue comme suit :</p>				
3				Lorsque le bataillon se met en marche ou au moment le plus approprié passé le point H, le Cmdt ordonne une conversion à gauche.
4	« BATAILLON, À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE COMPAGNIES »	Cmdt		Donné au moment où le Cmdt atteint le point A.
5	« COMPAGNIE A — HALTE »	Cmdt de la cie A	La compagnie A s'arrête au point A sur la ligne de défilé.	L'adjuc mesure l'intervalle de colonne (colonne serrée). Les compagnies B et C font une conversion et se forment en colonne de compagnies comme dans l'exercice du bataillon.
6	« COMPAGNIE A, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Cmdt de la cie A	La compagnie A tourne à gauche.	Les cmdt des cie B et C font avancer successivement leur compagnie. Dès que le cmdt de la cie C a donné son commandement, les cmdt cie font demi-tour ensemble.
7	« BATAILLON, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
8	« FLANC DROIT, IMMOBILE »	Adjuc	Comme dans l'exercice du bataillon.	Les adjuc alignent les rangs avant, du centre et arrière comme dans l'exercice du bataillon.
9	« BATAILLON — FIXE »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	Le Cmdt fait demi-tour et fait face à l'avant.

Tableau 9-2-2 (feuille 1 de 3) Défilé en colonne (serrée) de compagnies au pas cadencé

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
10	« LE BATAILLON DÉFILERA EN COLONNE (COLONNE SERRÉE) DE COMPAGNIES »	Cmdt		Si le bataillon se trouve dans la formation qu'il a l'ordre d'adopter, le Cmdt va donner le commandement « PAS CADENCÉ — MARCHÉ ». Si pour des raisons de manque d'espace, le bataillon est en colonne serrée et qu'il doit défiler en colonne, les cmdt cie vont donner le commandement « PAS CADENCÉ — MARCHÉ » comme au n° 11.
11	« COMPAGNIE A, PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Cmdt de la cie A	La compagnie A se met en marche au pas cadencé.	Dès que la cie A a parcouru l'intervalle de colonne, le cmdt de la cie B donne le même commandement; le cmdt de la cie C fait de même lorsque la compagnie B a parcouru l'intervalle de colonne.
12	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, TÊTE À — DROITE »	Cmdt		Commandement donné au point B.
13	« COMPAGNIE A, TÊTE À — DROITE »	Cmdt de la cie A	Le Cmdt, le capt adjt et les officiers de compagnie saluent; l'adjuc regarde vers l'avant, l'adjum et les autres troupes tournent la tête à droite.	Commandement donné lorsque le Cmdt a atteint le point C. Les cmdt des cie B et C donnent le même commandement de façon à ce que les compagnies tournent la tête vers la droite lorsqu'elles atteignent le point C. Les adjum des compagnies B et C regardent vers l'avant.
14	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, FIXE »	Cmdt		Commandement donné au point D.

Tableau 9-2-2 (feuille 2 de 3) Défilé en colonne (serrée) de compagnies au pas cadencé

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
15	« COMPAGNIE A — FIXE »	Cmtd de la cie A	Le Cmtd, le capt adjt et les officiers de compagnie cessent de saluer; l'adjum et les autres troupes regardent vers l'avant.	Commandement donné lorsque la compagnie dépasse le point D. Les cmdt des cie B et C donnent le même commandement dès que leur compagnie a dépassé le point D.
16	« BATAILLON, VERS L'AVANT, DE LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE »	Cmtd		Commandement donné avant d'atteindre le point F. Si les compagnies sont en colonne serrée, elles doivent s'arrêter ou reprendre l'intervalle de colonne sans s'arrêter après avoir dépassé le point E, avant de tourner à droite.
17	« COMPAGNIE A, VERS L'AVANT, DE LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE, TOUR — NEZ »	Cmtd de la cie A	La compagnie A tourne à droite et exécute deux conversions successives vers la gauche afin de suivre le Cmtd, qui fait une conversion en direction de la ligne de revue.	Manœuvre exécutée au point F. Les officiers et les adjudants de peloton reprennent la position prescrite pour la colonne de route. Les cmdt des cie B et C donnent le même commandement au point F et suivent le même parcours que la compagnie A.
18				Au point G, le Cmtd fait une conversion à gauche, suivi par le bataillon. Le bataillon se reforme sur la ligne de revue de la façon décrite au tableau 9-2-1.

Tableau 9-2-2 (feuille 3 de 3) Défilé en colonne (serrée) de compagnies au pas cadencé

No.	Command	By	Action	Remarks
<p>If the battalion intends to march past in (close) column of companies in both show and quick time, it will be formed up for review in either line, column or close column, and not in mass, with each company formed and sized as a single formation (as for one large platoon). The march past will commence as in Table 9-2-2 until completion of Item 9. Thereafter the CO will order the sequence in his cautionary command.</p>				
10	BATTALION WILL MARCH PAST IN COLUMN OF COMPANIES, IN SLOW AND QUICK TIME, "A" COMPANY LEADING	CO		
11	"A" COMPANY, BY THE RIGHT, SLOW – MARCH	"A" Coy Comd	"A" Company acts as ordered.	As "A" Company reaches column distance, "B" Coy Comd gives same command, followed by "C" Company, when "B" Company has reached column distance.
12	"A" COMPANY, OPEN – ORDER	"A" Coy Comd	Coy acts as ordered.	Given at Point B. Remaining companies also open order at Point B.
13	IN SUCCESSION OF COMPANIES, EYES – RIGHT	CO		Given immediately after "A" Company completes the open order.
14	"A" COMPANY, EYES – RIGHT	"A" Coy Comd	CO, Adj, and company officers salute; CWO looks to the front; MWO and remainder turn head and	Given as CO reaches Point C. "B" and "C" Coy Comds give same commands so companies are looking to the right at Point C. MWO's of "B" and "C" Company look to the front.
15	IN SUCCESSION OF COMPANIES, EYES – FRONT	CO		Given at Point D.

Table 9-2-3 (Sheet 1 of 3) March Past in Column (Close Column) in Slow and Quick Time

No.	Command	By	Action	Remarks
16	"A" COMPANY, EYES – FRONT	"A" Coy Comd	CO, Adjt and company officers cease salute, MWO and remainder look to the front.	Given as company clear of Point D. "B" and "C" Coy Comds give same command, once clear of Point D.
17	"A" COMPANY, CLOSE – ORDER	"A" Coy Comd	"A" Company acts as ordered.	Given at Point E, "B" and "C". Coy Comds give same command at Point E.
18	"A" COMPANY, – CHANGE DIRECTION LEFT, LEFT – FORM	"A" Coy Comd	"A" Company acts as ordered.	Given at Point 2. "B" and "C" Coy Comds give same command on arriving at Point 2.
19	"A" COMPANY FOR – WARD	"A" Coy Comd	"A" Company acts as ordered.	"B" and "C" Coy Comds give same command after their companies have completed the left form.
20		Coy Comds		Nos. 18 and 19 are repeated at Point G. When "C" Company has stepped off, CO orders:
21	BATTALION, CHANGE TO QUICK TIME, QUICK – MARCH	CO	Battalion acts as ordered.	CO moved to original position following Item 20, so as to be able to observe "C" Company's movements. Following Item 21, CO takes shortest route to command position in front of "A" Company.

Table 9-2-3 (Sheet 2 of 3) March Past in Column (Close Column) in Slow and Quick Time

No.	Command	By	Action	Remarks
22		Coy Comds		Nos. 18 and 19 are repeated at Points H and I in quick time.
23	IN SUCCESSION OF COMPANIES, EYES – FRONT	CO		Given at Point B. The parade then continues as per Table 9-2-2.

NOTES

If the battalion is very highly trained and practised in ceremonial, it may carry out the entire march past in column. In this event, the companies must be sized by attachments and detachments before forming up so that each has the same frontage. After the inspection, the battalion:

- a. if in column, moves to the right in threes, advances in column after passing Point G, forms at Point 1, and continues to march past without a halt as in this table; and
- b. if in line, either:
 - (1) proceeds as in sub-paragraph a. above, or
 - (2) forms column at the halt facing the original right flank (the CO orders: CLOSE ORDER – MARCH; RETIRE, ABOUT – TURN; AT THE HALT, RIGHT – FORM; QUICK – MARCH; and ADVANCE, ABOUT – TURN [LEFT – DRESS; EYES – FRONT]), advances in slow time; left forms at Point H; and then proceeds as in sub-paragraph a. above.

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
Si le bataillon doit défiler en colonne (colonne serrée) de compagnies au pas ralenti et au pas cadencé, il doit se former pour la revue soit en ligne, en colonne ou en colonne serrée et non en masse, chaque compagnie étant regroupée et alignée par rang de taille comme une seule formation (comme s'il s'agissait d'un gros peloton). Le défilé débute de la façon décrite au tableau 9-2-2 jusqu'à la fin au n° 9. Ensuite, le Cmdt donne les commandements suivants :				
10	« LE BATAILLON DÉFILERA EN COLONNE DE COMPAGNIES AU PAS RALENTI ET AU PAS CADENCÉ, COMPAGNIE A, EN TÊTE »	Cmdt		
11	« COMPAGNIE A, PAR LA DROITE, PAS RALENTI — MARCHÉ »	Cmdt de la cie A	La compagnie A exécute le commandement reçu.	Dès que la compagnie A a parcouru l'intervalle de colonne, le cmdt de la cie B donne le même commandement; le cmdt de la cie C fait de même lorsque la compagnie B a parcouru l'intervalle de colonne.
12	« COMPAGNIE A, OUVREZ LES — RANGS »	Cmdt de la cie A	La compagnie exécute le commandement reçu.	Commandement donné au point B. Les autres compagnies ouvrent également les rangs au point B.
13	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, TÊTE À — DROITE »	Cmdt		Commandement donné immédiatement après que la compagnie A a ouvert les rangs.
14	« COMPAGNIE A, TÊTE À — DROITE »	Cmdt de la cie A	Le Cmdt, le capt adjt et les officiers de compagnie saluent; l'adjuc regarde vers l'avant; l'adjum et le reste des troupes tournent la tête vers la droite.	Commandement donné lorsque le Cmdt atteint le point C. Les cmdt des cie B et C donnent le même commandement de façon à ce que leur compagnie tourne la tête à droite au point C. Les adjum des compagnies B et C continuent de regarder vers l'avant.
15	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, FIXE »	Cmdt		Commandement donné au point D.

Tableau 9-2-3 (feuille 1 de 3) Défilé en colonne (colonne serrée) au pas ralenti et au pas cadencé

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
16	« COMPAGNIE A — FIXE »	Cmdt de la cie A	Le Cmdt, le capt adjt et les officiers de compagnie cessent de saluer; l'adjum et le reste des troupes ramènent la tête vers l'avant.	Commandement donné dès que la compagnie a dépassé le point D. Les cmdt des cie B et C donnent le même commandement dès que leur compagnie a dépassé le point D.
17	« COMPAGNIE A, FERMEZ LES — RANGS »	Cmdt de la cie A	La compagnie A exécute le commandement reçu.	Commandement donné au point E. Les cmdt des cie B et C donnent le même commandement au point E.
18	« COMPAGNIE A, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, À GAUCHE, FOR — MEZ »	Cmdt de la cie A	La compagnie A exécute le commandement reçu.	Commandement donné au point 2. Les cmdt des cie B et C donnent le même commandement dès qu'ils atteignent le point 2.
19	« COMPAGNIE A, VERS L'A — VANT »	Cmdt de la cie A	La compagnie A exécute le commandement reçu.	Les cmdt cie B et C donnent le même commandement dès que leur compagnie a terminé le mouvement de « FOR — MEZ » vers la gauche.
20		Cmdt des cie		Les manœuvres prescrites aux n° 18 et 19 sont répétées au point G. Dès que la compagnie C se met à marcher, le Cmdt donne le commandement suivant :
21	« BATAILLON, CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	Le Cmdt reprend sa position initiale après la manœuvre prescrite au n° 20, de façon à pouvoir observer les manœuvres de la compagnie C. Au n° 21, le Cmdt se rend par le plus court chemin à son poste de commandement en face de la compagnie A.

Tableau 9-2-3 (feuille 2 de 3) Défilé en colonne (colonne serrée) au pas ralenti et au pas cadencé

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
22		Cmdt des cie		Les manœuvres prescrites aux n° 18 et 19 sont répétées aux points H et I au pas cadencé.
23	« EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, FIXE »	Cmdt		Commandement donné au point B. Le défilé se poursuit ensuite selon le tableau 9-2-2.

NOTA

Si le bataillon est bien entraîné et rompu aux défilés, il peut exécuter tout le défilé en colonne. Dans ce cas, il faut égaliser l'effectif des compagnies par des emprunts entre elles de façon à ce que chacune ait la même largeur de front. Après la revue, le bataillon :

- a. s'il est formé en colonne, avance vers la droite sur trois rangs, avance en colonne après avoir dépassé le point G, se rassemble au point 1 et continue de défiler sans halte de la façon indiquée dans le tableau; et
- b. s'il se trouve en ligne, il peut soit :
 - (1) procéder de la façon indiquée en a. ci-dessus, ou
 - (2) former une colonne à la halte face au flanc droit de départ (le Cmdt ordonne : « FERMEZ LES RANGS – MARCHÉ »; « VERS L'ARRIÈRE, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ »; « À LA HALTE, À DROITE, FOR — MEZ »; « PAS CADENCÉ — MARCHÉ »; et « VERS L'AVANT, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ »; « PAR LA GAUCHE ALI — GNEZ; FIXE », avancer au pas ralenti; se rassembler à gauche au point H; et continuer comme au sous-paragraphe a. ci-dessus.

PRESENTATIONS AND ADDRESSES

35. If presentations are to be made, they shall follow the march past.

36. Following any presentations, the reviewing officer may address the battalion. If the circumstances warrant, the commanding officer may make a short reply.

ADVANCE IN REVIEW ORDER

37. If the battalion was reformed in column (close column) of companies or in mass after the march past, officers and Colours will be ordered to take post in review order prior to advancing and paying final compliments to the reviewing officer (see paragraph 13).

38. On the command **ADVANCE IN REVIEW ORDER, BY THE CENTRE, QUICK – MARCH** by the commanding officer, the battalion advances 15 paces and halts automatically, completing all forward movement on the last pace, and then bending the right knee and assuming the position of attention.

39. In exceptional circumstances, where space does not permit the minimum 30 paces between the march past and inspection lines, a lesser advance may be specifically ordered, e.g., **ADVANCE IN REVIEW ORDER SEVEN PACES, BY THE CENTRE, QUICK – MARCH**. The front rank will always halt no closer than 15 paces from the march past line. If less than seven paces can be taken, there shall be no advance.

40. The commanding officer then orders the appropriate compliments.

DEPARTURE OF THE REVIEWING OFFICER

41. On completion of the salute the reviewing officer shall depart.

42. If the commanding officer wishes to depart with the reviewing officer, he shall do so only after calling forward the deputy commander and formally turning over command of the battalion.

REMISE DE RÉCOMPENSES OU DE DÉCORATIONS ET ALLOCUTIONS

35. Les remises de récompenses ou de décorations doivent avoir lieu après le défilé.

36. Après la remise de toute récompense ou décoration, l'officier de la revue peut prononcer une allocution devant le bataillon. S'il y a lieu, le commandant peut y répondre brièvement.

AVANCE EN ORDRE DE REVUE

37. Si le bataillon a repris une formation en colonne (colonne serrée) de compagnies ou une formation en masse après le défilé, les officiers et la garde des drapeaux consacrés doivent prendre position en ordre de revue avant d'avancer et de faire le salut final à l'officier de la revue (voir paragraphe 13).

38. Au commandement « **AVANCEZ EN ORDRE DE REVUE, PAR LE CENTRE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ** » donné par le commandant, les troupes avancent de 15 pas et s'arrêtent automatiquement, complètent leur mouvement vers l'avant au dernier pas, fléchissent le genou droit et se mettent au garde-à-vous.

39. Dans des circonstances exceptionnelles, lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'espace pour respecter la distance minimale de 30 pas entre la ligne de défilé et la ligne de revue, le commandant peut donner à ses troupes un commandement particulier pour les faire avancer moins loin, par exemple : « **AVANCEZ DE SEPT PAS EN ORDRE DE REVUE, PAR LE CENTRE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ** ». Le rang avant doit toujours arrêter au moins 15 pas avant la ligne de défilé. S'il est impossible d'avancer d'au moins sept pas, il faut laisser tomber l'avance.

40. Le commandant ordonne alors aux troupes d'exécuter le salut approprié.

DÉPART DE L'OFFICIER DE LA REVUE

41. Après le salut, l'officier de la revue quitte le lieu du rassemblement.

42. Si le commandant désire accompagner l'officier de la revue, il doit d'abord faire avancer le commandant adjoint et lui remettre officiellement le commandement du bataillon.

CHANGE OF COMMAND PARADES

43. Although a change of command can be a simple office signing ceremony, a battalion review may be held to mark the occasion.

44. The presiding officer, normally the senior formation commander, is the reviewing officer.

45. It has become customary to vary the normal review procedures as follows if a change of command is to take place on parade:

- a. the incoming commanding officer arrives with the reviewing officer and accompanies him as part of the inspection party;
- b. the battalion marches past once and reforms on the inspection line;
- c. presentations, certificate signing and addresses take place:
 - (1) first, any presentations to other than the outgoing commanding officer,
 - (2) second, the outgoing commanding officer addresses his unit for the final time,
 - (3) third, the change of command certificates are signed (see paragraph 46), followed by any presentation, such as a battalion camp flag or pennant, etc., to the outgoing commanding officer, and
 - (4) last, an address is made by the reviewing officer, with the incoming commanding officer making a short reply to both addresses if circumstances warrant;
- d. the battalion, under the incoming commanding officer, marches past the outgoing commanding officer;

CÉRÉMONIE DE PASSATION DE COMMANDEMENT

43. Bien que la passation de commandement puisse se limiter à une simple formalité administrative, on peut organiser une revue du bataillon à cette occasion.

44. L'officier qui préside la cérémonie, habituellement le commandant supérieur de la formation, passe les troupes en revue.

45. Habituellement, la revue des troupes à l'occasion d'une passation de commandement diffère de la revue normale et se déroule comme suit :

- a. le nouveau commandant arrive avec l'officier de la revue et l'accompagne pendant la revue;
- b. le bataillon défile une fois et reprend sa formation sur la ligne de revue;
- c. on procède à la remise de récompenses ou de décorations, à la signature du certificat et aux allocutions :
 - (1) on procède d'abord à la remise de récompenses ou de décorations à des récipiendaires autres que le commandant sortant,
 - (2) ensuite le commandant sortant adresse la parole à son unité pour la dernière fois,
 - (3) suivent la signature des certificats de passation de commandement (voir paragraphe 46) et la remise au commandant sortant de récompenses ou de décorations, comme un drapeau ou un fanion de camp, etc., et
 - (4) enfin, une allocution est prononcée par l'officier de la revue accompagnée d'une brève réponse par le nouveau commandant si les circonstances le permettent;
- d. le bataillon, sous la direction du nouveau commandant, défile devant le commandant sortant;

- e. the battalion advances in review order and pays departing compliments to the reviewing officer; and
- f. the reviewing officer departs, accompanied by the outgoing commanding officer.

46. For the signing ceremony, the presiding officer, accompanied by the incoming commander, takes up a position in front of the dais. The outgoing commanding officer proceeds forward and halts in front of the presiding officer, and the outgoing commanding officer salutes. If the unit Colours are on parade, and if unit custom so dictates, the outgoing commanding officer may order the Colour bearers to advance with him. If so, following the salute, the bearers hand the Colours to the outgoing commanding officer (Queen's Colour first) who, in turn, hands them to the incoming commanding officer, signifying the transfer of command. The incoming commanding officer, in turn, hands the Colours back to the bearers. The bearers face the inspection line and, on the incoming commanding officer's orders, take posts back in the battalion. The incoming and outgoing commanding officers next proceed to a table placed at one side of the dais and sign the change of command certificates, under the supervision of the presiding officer.

- e. le bataillon avance en ordre de revue et fait un dernier salut à l'officier de la revue; et
- f. l'officier de la revue quitte le terrain de rassemblement, accompagné du commandant sortant.

46. Pour la cérémonie de la signature, l'officier qui préside la cérémonie ainsi que le nouveau commandant se placent devant l'estrade d'honneur. Le commandant sortant avance et s'arrête devant l'officier qui préside la cérémonie et le salue. Si les drapeaux consacrés de l'unité accompagnent les troupes et si cela est conforme aux coutumes de cette dernière, le commandant sortant peut ordonner aux porte-drapeaux consacrés d'avancer avec lui. Dans ce cas, après le salut, les porte-drapeaux remettent les drapeaux consacrés au commandant sortant (le drapeau consacré de la Reine en premier) qui les remet à son tour au nouveau commandant, marquant ainsi la remise de son commandement. Le nouveau commandant remet ensuite les drapeaux consacrés aux porte-drapeaux consacrés. Ceux-ci se retournent face à la ligne de revue et, sur les ordres du nouveau commandant, reprennent leur place au sein du bataillon. Puis, le nouveau commandant et le commandant sortant se rendent à une table placée à côté de l'estrade d'honneur, où ils signent les certificats de passation de commandement en présence de l'officier qui préside la cérémonie.

SECTION 3**TROOPING THE COLOUR****GENERAL**

1. The ceremony of trooping the Colour is a very formal parade, normally held at least once each year to permit all members of a unit to view their Colours, which symbolize pride, honour and devotion to Sovereign and country.

2. During the trooping ceremony, the right flank company is traditionally referred to as the "Escort for the Colour" until the Colour is received, following which it is referred to as the "Escort to the Colour" (see also Section 1, paragraph 3).

3. Where only one Colour is mentioned in this section, it may be interpreted to mean two, for units with a stand of Colours (see also paragraph 15 and Annex B).

4. When the band is mentioned in this section, it is understood to include a corps of drums or a massed band and drums, if available.

PARADE SEQUENCE

5. A trooping follows the same general sequence as a battalion review (see Section 2), with the following variations from normal procedure.

6. The companies shall be sized by attachments and detachments so that each has the same frontage, and paraded as single sub-units (as if each was one large platoon with right and left markers).

7. The battalion shall form up in two ranks and in line on the inspection line. There shall be no interval between companies.

8. The band shall be positioned on the right front of the parade ground, facing inwards toward the left flank. If a corps of drums (bugles, piper and drums) is also present, it shall march on massed with

SECTION 3**PARADE DES DRAPEAUX CONSACRÉS****GÉNÉRALITÉS**

1. La parade des drapeaux consacrés est une cérémonie particulièrement solennelle, qui a normalement lieu une fois par année afin de permettre aux membres de l'unité de reconnaître leurs drapeaux consacrés qui sont un symbole de fierté, d'honneur et de dévouement envers la souveraine et le pays.

2. Pendant la cérémonie, la compagnie qui occupe le flanc droit est désignée sous le nom de « garde du drapeau consacré » jusqu'à l'arrivée du drapeau consacré; après quoi, on la désigne sous le nom de « garde du drapeau consacré » (voir aussi le paragraphe 3, section 1).

3. Lorsqu'on ne mentionne qu'un seul drapeau consacré dans la présente section, il peut en fait y en avoir deux, pour les unités avec un ensemble de drapeaux consacrés (voir aussi le paragraphe 15 et l'annexe B).

4. Lorsque l'on parle de la musique dans cette section, celle-ci comprend un corps de tambours ou une musique et des tambours en masse, s'il y a lieu.

DÉROULEMENT DE LA PARADE

5. La cérémonie de la parade des drapeaux consacrés se déroule généralement de la même façon qu'une prise d'armes au sein du bataillon (voir la section 2), sauf en ce qui concerne les points précisés dans les paragraphes qui suivent.

6. Il faut égaliser l'effectif des compagnies en faisant des emprunts entre elles de façon à ce que chacune ait la même largeur de front, et celles-ci doivent défiler comme des sous-unités seules (comme si chacune était un gros peloton avec des guides de droite et de gauche).

7. Le bataillon doit se former en ligne sur deux rangs sur la ligne de revue. Il ne doit pas y avoir d'intervalle entre les compagnies.

8. La musique doit être placée à l'avant du côté droit du terrain de rassemblement, et faire face au flanc gauche. Si un corps de tambours (clairons, cornemuseur et tambours) est également présente,

and leading any brass-reed band, wheeling separately to cross the parade square from the band's position, counter-marching in front of the Colour, and halting, facing inwards, when its rear rank is ten paces in front of the Colour.

elle doit marcher en avant, en masse avec toute harmonie tout en faisant une conversion séparément à partir de la position de la musique afin de traverser le terrain de parade. Le corps de tambours doit effectuer une contremarche devant le drapeau consacré et s'arrêter en faisant face vers l'intérieur lorsque son rang arrière est à dix pas devant le drapeau consacré.

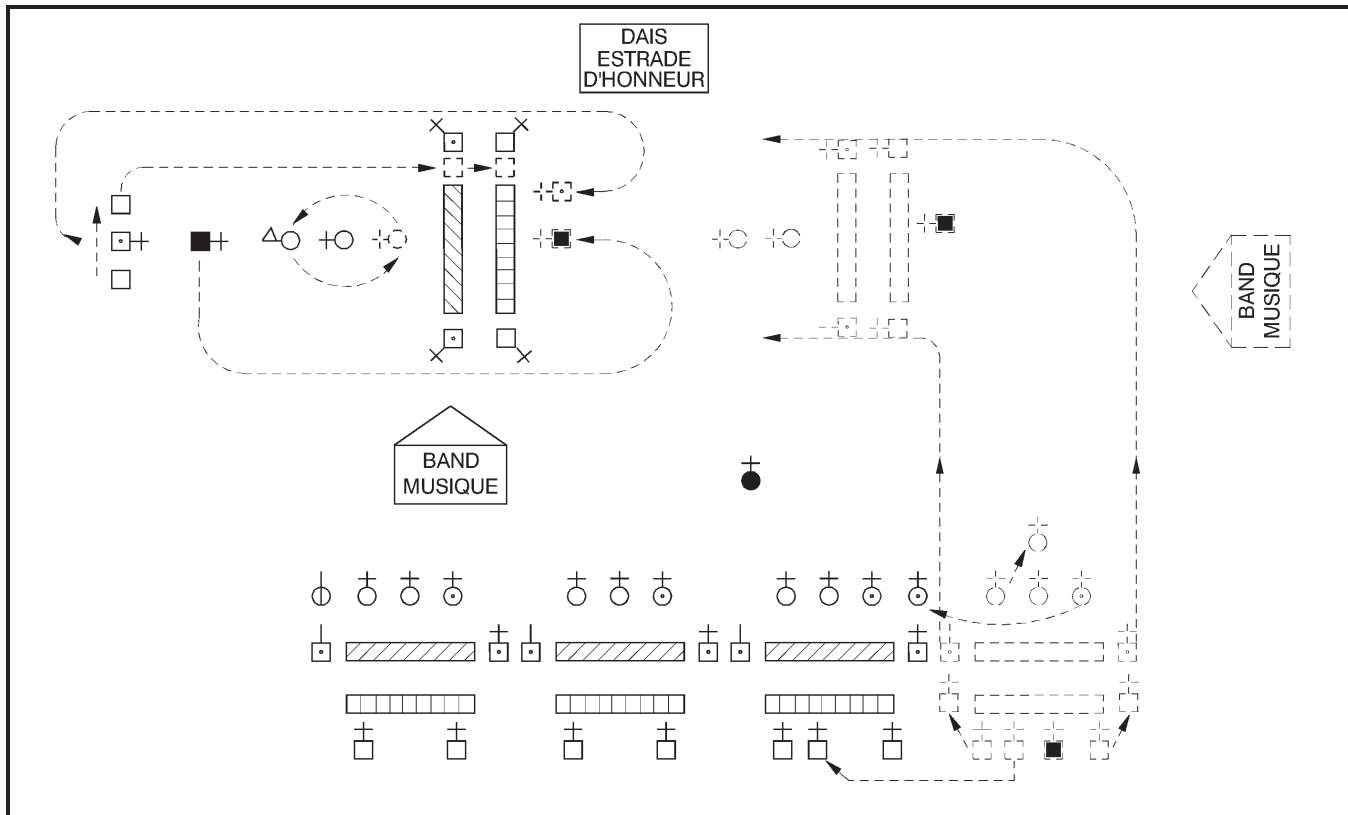


Figure 9-3-1 The Escort Receiving the Colour

Figure 9-3-1 Remise du drapeau consacré à la garde du drapeau consacré

9. The Colour, guarded by sentries (see paragraph 14), shall be positioned on the left front of the parade ground, near Point F, a distance of one half of the Escort for the Colour's frontage from the march past line (Figure 9-3-1).

9. Le drapeau consacré, sous la garde de sentinelles (voir le paragraphe 14), doit être placé à gauche du terrain de rassemblement, près du point F, à une distance de la ligne de défilé correspondant à la moitié de la largeur qu'occupe la garde du drapeau consacré (figure 9-3-1).

10. The inspection shall be of the battalion as a whole, rather than by companies.

10. La revue doit être effectuée d'une façon globale pour tout le bataillon et non pas séparément par compagnie.

11. After the inspection, the Colour shall be trooped as detailed in paragraph 19. The Colour party shall then remain with the Escort to the Colour until after the march past.

11. Après la revue, on procède à la parade du drapeau consacré conformément à la description donnée au paragraphe 19. L'escorte du drapeau consacré doit demeurer avec la garde du drapeau consacré jusqu'après le défilé.

12. The march past shall be in slow and quick time in column of companies, the Colour party taking post in rear of the Escort to the Colour. Because of the formality of the occasion, if space allows the battalion should form column of companies on the inspection line and complete the march past smoothly with no halts (see Table 9-2-3, Note b.(2)).

13. When the battalion is dressed after the completion of the march past, the Colour party shall move to its normal position on parade in review order.

14. Thereafter, the normal review procedure will be followed.

15. As noted in Section 1, if the circumstances dictate, the parade commander may vary or elaborate these procedures. An example of such a variation is detailed in Annex B.

POSITIONING THE COLOUR PARTY

16. Prior to the trooping, the Colour officers shall parade with the Escort for the Colour and be replaced by non-commissioned officers from the same escort.

17. The Colour party shall march onto the parade ground, with bayonets fixed and the Colours cased at the slope. The Colour orderlies shall be unarmed and will cover off the Colour party from the rear. On halting in the position selected, the Colours shall be uncased as noted in Chapter 8.

18. After the Colours have been uncased, the Colour escorts, acting as sentries, shall commence patrolling a beat of ten paces (see Chapter 10) until the arrival of the reviewing officer. They shall then cease patrolling at their stations and present arms with the battalion on the command ROYAL (GENERAL) SALUTE, PRESENT – ARMS. From this point, unless specific exception is made, the sentries shall carry out all movements given at the halt, in time with the battalion.

12. Le défilé doit s'effectuer au pas ralenti et au pas cadencé en colonne de compagnies, l'escorte du drapeau consacré prenant place derrière la garde du drapeau consacré. S'il y a suffisamment d'espace, comme il s'agit d'une cérémonie très solennelle, le bataillon doit se former en colonne de compagnies sur la ligne de revue et terminer le défilé sans faire de halte (voir le tableau 9-2-3, nota b.(2)).

13. Lorsque le bataillon s'est aligné à la fin du défilé, l'escorte du drapeau consacré doit reprendre sa position normale sur le terrain de rassemblement en ordre de revue.

14. Par la suite, on procède de la façon habituelle.

15. Comme cela est indiqué à la section 1, si les circonstances le justifient, le commandant du rassemblement peut apporter des modifications ou donner plus d'ampleur à ces procédures. À titre d'exemple, l'annexe B présente une variation possible.

MISE EN PLACE DE L'ESCORTE DU DRAPEAU CONSACRÉ

16. Avant la parade, les porte-drapeaux consacrés doivent défilé avec la garde du drapeau consacré et être remplacés par des sous-officiers de cette même garde.

17. L'escorte du drapeau consacré doit se rendre sur le terrain de rassemblement, baïonnettes au canon, le drapeau consacré engainé, à l'épaule. Les plantons du drapeau consacré doivent être sans armes et suivre derrière. Une fois à l'endroit où le drapeau consacré doit être placé, celui-ci doit être dégainé de la façon décrite au chapitre 8.

18. Dès que le drapeau consacré est dégainé, les membres de la garde, qui font fonction de sentinelles, doivent commencer à faire une ronde de dix pas (voir le chapitre 10) jusqu'à l'arrivée de l'officier de la revue. Elles terminent alors leur ronde, retournent à leur position et présentent les armes en même temps que le bataillon au commandement « SALUT ROYAL (GÉNÉRAL), PRÉSENTEZ — ARMES ». À partir de ce moment, à moins qu'on ne déroge à la pratique normale, les sentinelles doivent exécuter tous les mouvements à la halte, à la cadence du bataillon.

TROOPING THE COLOUR

19. Upon completion of the inspection of the line, the commanding officer will escort the reviewing dignitary back to the dais. Once the reviewing dignitary is in position on the dais, the commanding officer shall salute and request permission to carry on with the ceremony. When permission is granted, the commanding officer shall salute, turn about and resume his command position 15 paces in front and centre of the line, face the dais and give the orders in Table 9-3-1.

20. Two elements of the trooping shall always occur, no matter what the circumstances:

- a. the dispatch of the Escort for the Colour to receive the Colour, symbolizing the removal of the Colour from its lodging and its escort to the battalion; and
- b. the troop through the ranks in slow time to show the Colour to all members of the battalion. This is the purpose and focal point of the ceremony.

PARADE DU DRAPEAU CONSACRÉ

19. Une fois la revue terminée, le commandant raccompagne le dignitaire à l'estrade d'honneur. Lorsque celui-ci a pris place sur l'estrade d'honneur, le commandant le salue et lui demande la permission de poursuivre la cérémonie. Lorsqu'il a reçu la permission, le commandant salue, fait demi-tour et reprend sa position à 15 pas de la ligne, au centre, en face de l'estrade d'honneur et donne les commandements indiqués au tableau 9-3-1.

20. Voici deux éléments de la parade des drapeaux consacrés qui doivent toujours faire partie de la cérémonie, peu importe les circonstances :

- a. l'envoi de la garde du drapeau consacré en vue de recevoir le drapeau consacré, qui symbolise l'enlèvement du drapeau consacré de l'endroit où il est laissé en garde et son escorte jusqu'au bataillon; et
- b. le défilé du drapeau consacré dans les rangs au pas ralenti pour le montrer à tous les membres du bataillon, qui est le but et le point culminant de la cérémonie.

No.	Command	By	Action	Remarks
1	TROOP	CO	The band shall play three drum beats and the initial chord of the selected "troop" march, and then march from the right to the left of the line, playing the slow march. On arriving 10 paces from the Colour, the band will counter march, halt, and cease playing. The band (and drums if present) shall then march from the left to the right of the line playing a quick march. On reaching their position in front of the right of the line, they shall counter march, halt and cease playing once again.	Although "Les Huguenots" and "The Colours" are the most common slow troop marches selected, unit commanders may select any suitable slow and quick march. As the drums approach the right of the line, before counter marching a selected drummer will fall out and march to a position two paces to the right of the front rank of the escort. On the band ceasing to play, this drummer shall beat the "Drummer's Call"
2	The "Drummer's Call" is sounded	Drummer	On the first tap of the call, the escort commander and officers of the escort, less the officer for the Colour, shall turn left, recover swords, and step off in quick time. Passing in rear of the officer for the Colour and any other officers as necessary, all escort officers except the senior lieutenant shall march to spread themselves evenly three paces in front of the second company, with the escort commander in front of the right file of that company. The lieutenant shall move to three paces in front of the officer of the Colour, who is situated in the centre of the escort. Simultaneously, the commanders of other companies shall turn right, recover swords, and, by a series of wheels, position themselves in the line of their company officers, three paces in front of their front ranks.	The drummer, on completion of the call, shall rejoin the band moving in quick time. If space and time permit, the drum major may wheel the band to the left in quick time and position it, by counter marching, in front of the escort. The CWO shall turn right and march to a position three paces in rear of the centre file of the escort and draw his sword. The flanking non-commissioned officers in the supernumerary rank in rear of the escort move up to the rear rank to cover the left and right markers and act as right and left rear markers. Any additional non-commissioned officers in the supernumerary rank turn left and step off in time with their officers to spread themselves evenly across the supernumerary non-commissioned officer rank of the second company.

Table 9-3-1 (Sheet 1 of 6) Trooping the Colour

No.	Command	By	Action	Remarks
3	ESCORT FOR THE COLOUR, SHOULDER – ARMS	CO	The escorts act as ordered.	
4	REMAINDER, STAND AT – EASE	CO	The remainder of the battalion acts as ordered.	The Colour party shall remain at attention, at the order.
5	ESCORT FOR THE COLOUR, CLOSE ORDER – MARCH	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	
6	ESCORT FOR THE COLOUR, BY THE LEFT, QUICK – MARCH	Lt of the Escort	The escort acts as ordered, preceded by the band playing a quick march.	See Figure 9-3-1. As the band arrives opposite the Colour party it will wheel, centred on the Colour, and advance toward the left flank.
7	ESCORT FOR THE COLOUR, CHANGE DIRECTION LEFT, LEFT – FORM	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	Command given when escort is opposite the Colour, to bring the escort into line, facing left, centred on the Colour.
8	FOR – WARD	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	
9	BY THE CENTRE	Lt of the Escort	The escort taking dressing as ordered.	Given immediately after the command No. 8. The band, when near the Colour, shall wheel left, clear space for the escort, cease playing, halt, and turn about. On the escort reaching a position 20 paces from the Colour, the Lt shall order:

Table 9-3-1 (Sheet 2 of 6) Trooping the Colour

No.	Command	By	Action	Remarks
10	ESCORT FOR THE COLOUR – HALT	Lt of the Escort	The escort halts.	
11	ESCORT FOR THE COLOUR, OPEN ORDER – MARCH	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	
12	ESCORT FOR THE COLOUR, RIGHT – DRESS	Lt of the Escort	The escort shall dress by either full-arm or shoulder-to-shoulder dressing according to the dressing prescribed for the companies in the line.	The right marker shall remain in his position and, after a sufficient pause to allow the escort to complete its dressing, he shall order:
13	ESCORT FOR THE COLOUR, EYES – FRONT	Escort's Right Marker	The escort turn their heads and eyes to the front.	
14	BATTALION, ATTENTION	CO	The remainder of the battalion acts as ordered.	
15	BATTALION, SHOULDER ARMS	CO	The remainder of the battalion acts as ordered.	The sentries attending the Colour shoulder arms.
16	As shown in Figure 9-3-1 the CWO shall march in quick time to the front, passing the escort on its left, and halt two arms length distance from and facing the Colour. The CWO shall then salute the Colour and, upon completion of the salute, will take a half pace forward and receive the Colour into his left hand from the Colour MWO who, with a crisp motion of the right arm, hands the Colour to the CWO. With a similar motion of the left arm, the CWO shall receive the Colour and lower it to the carry position as for sword drill. The CWO shall turn about.			
17	The officer for the Colour marches forward in time with the CWO to a position four paces in front of the Lt of the escort, passing by the latter's right. After turning about, the CWO marches forward and halts two arm lengths from the officer for the Colour. The officer for the Colour shall salute the Colour and return his sword to its scabbard. The CWO takes half pace forward and simultaneously, with a sharp crisp movement of the left arm, thrust the Colour up and into the hands of the officer for the Colour. The officer of the Colour, with a similar motion of both arms, takes control of the Colour and adopts the carry position in accordance with Colour drill. The officer, now the Colour officer, will ensure that the Colour is properly dressed, and then shall turn about, the CWO stepping back half a pace.			

Table 9-3-1 (Sheet 3 of 6) Trooping the Colour

No.	Command	By	Action	Remarks
18	ESCORT TO THE COLOUR, PRESENT – ARMS	Lt of the Escort	Escort, including the Colour MWO officer and Colour escorts, shall present arms and the Lt of the escort and the CWO shall salute with their swords.	The right and left markers shall make an incline outwards, porting arms on the first movement of the present. The rear rank markers, (left and right) shall make three-quarters of an about turn outwards porting arms and turning on the first movement of the present. The band shall play the appropriate salute.
19	ESCORT TO THE COLOUR, SHOULDER – ARMS	Lt of the Escort	The escort, including the Colour MWO and Colour escorts shall shoulder arms. The Lt of the escort and the CWO carry swords.	The right and left markers shall make an incline to the front, shouldering arms, and turning on the first movement of the shoulder. The rear rank markers, (right and left) shall make three-quarters of an about turn back to their front, shouldering arms, and turning in time with the markers.
20	When the shoulder arms has been completed, the Colour officer shall resume his post in the rear of the Lt of the escort, passing right shoulder to right shoulder. The CWO shall take post in rear, passing by the left flank of the escort. The master warrant officer, who previously had held the Colour, turns left, with the sentries, and passes by the right flank and positions himself three paces in the rear of the third file from the right. As the sentries turn left, the right marker and the covering non-commissioned officer simultaneously take two side paces to the right, in order to provide space for the sentries and the band turns about. The sentries will march directly to the right file opening, halt, and turn about together. Once all are in place:			
21	ESCORT TO THE COLOUR, CHANGE DIRECTION LEFT, LEFT – FORM	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	

Table 9-3-1 (Sheet 4 of 6) Trooping the Colour

No.	Command	By	Action	Remarks
22	ESCORT TO THE COLOUR, SLOW – MARCH	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	The band, preceding the escort, shall play a slow march.
23	ESCORT TO THE COLOUR, FORWARD, BY THE CENTRE	Lt of the Escort	The escort steps off in slow time.	When the band reaches the left of the line, it shall wheel left, move in front of the line of officers, and, when clear of the escort's left flank, halt. The CO will move forward to make room for the band.
24	ESCORT TO THE COLOUR, MOVE TO THE RIGHT IN FILE, RIGHT – TURN	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	Given as the Lt of the escort reaches a point just in front of the line of officers.
25	LEFT – WHEEL	Lt of the Escort	The escort wheels left.	Given immediately after the right turn.
26	LEFT – WHEEL	Lt of the Escort	The escort wheels left.	Given as the leading file of the escort arrives opposite the front rank of the line. The band will cease playing as command is given.
27	BATTALION, PRESENT – ARMS	CO	The remainder of the battalion acts as ordered. The Colour officer shall let the Colours fly on the final movement of the present.	Given immediately after the second left wheel (No. 26).
28	BAND (AND DRUMS) SLOW – MARCH	Drum Major	The band steps off in slow time.	Command is normally given by mace signal.
29	The Lt of the escort shall move three paces in front of the line of officers, abreast of the second file from the right of the escort. The Colour officer will follow him abreast of the centre of the escort. The front rank of the escort will file between the front and rear ranks of the battalion, the rear rank of the escort passing between the rear and supernumerary ranks.			

Table 9-3-1 (Sheet 5 of 6) Trooping the Colour

No.	Command	By	Action	Remarks
30	When the escort reaches the right of the line, the right marker shall lead the front rank of the escort into line with the front rank of the battalion, and the leading non-commissioned officer of the escort's rear rank shall lead that rank into line with the rear rank of the battalion. As the head of the escort passes, the escort Commander, other escort officers and any supernumerary non-commissioned officers will carry (shoulder) their weapons turn right and rejoin the escort in their original positions; the Lt of the escort will mark time as necessary at his original position, with other officers passing the left of the Lt of the escort. When the escorts has just cleared the line of companies, the Lt shall order:			
31	ESCORT TO THE COLOUR – HALT	Lt of the Escort	The escort shall halt.	The band shall cease playing approximately six paces prior to the escort being halted and continue on in slow time to their original position by wheeling.
32	ESCORT TO THE COLOUR, ADVANCE, LEFT – TURN	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	
33	ESCORT TO THE COLOUR – LEFT – DRESS	Lt of the Escort	The escort should dress on the second company.	The left marker stands fast. The escort's dressing will not be adjusted by the MWO. Officers will turn their heads left and dress on the officers of the second company.
34	ESCORT TO THE COLOUR, EYES – FRONT	Lt of the Escort	The escort acts as ordered.	
35	ESCORT TO THE COLOUR, PRESENT – ARMS	Escort Comd	The escorts acts as ordered.	
36	BATTALION, SHOULDER – ARMS	CO	The complete battalion acts as ordered.	

Table 9-3-1 (Sheet 6 of 6) Trooping the Colour

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« FAITES DÉFILER LE DRAPEAU CONSACRÉ »	Cmndt	La musique doit jouer trois mesures de tambour et l'accord initial de la marche de défilé choisie, puis défiler de droite à gauche le long de la ligne en jouant la marche lente. Arrivée à dix pas du drapeau consacré, la musique exécute une contremarche, s'arrête et cesse de jouer. La musique (et les tambours s'ils sont présents) doivent alors défiler de gauche à droite le long de la ligne en jouant une marche rapide. Arrivés à leur position, à la droite de la ligne, ils exécutent une contremarche, s'arrêtent et cessent de jouer.	Les marches intitulées « Les Huguenots » et « The Colours » sont les marches lentes les plus courantes; toutefois, les commandants d'unité peuvent choisir n'importe quelles marches lente et rapide. Au moment où les tambours arrivent à la droite de la ligne et avant qu'ils n'exécutent leur contremarche, un tambour désigné quitte les rangs et va prendre place à deux pas à la droite du rang avant de la garde du drapeau consacré. Dès que la musique cesse de jouer, ce tambour bat l'appel des tambours.
2	L'appel des tambours	Le tambour	Au premier battement de l'appel, le commandant de la garde du drapeau consacré et les officiers de la garde, sauf l'officier préposé au drapeau consacré, tournent à gauche, replacent leur arme, et se mettent en marche au pas cadencé. Passant derrière l'officier préposé au drapeau consacré et d'autres officiers au besoin, tous les officiers de la garde du drapeau consacré à l'exception du lieutenant (lt) supérieur prennent place et s'alignent à trois pas devant la deuxième compagnie, tandis que le commandant de la garde du drapeau consacré se place devant la file de droite de cette compagnie. Le lt doit se placer à trois pas devant l'officier préposé au drapeau consacré, lequel se trouve au centre de la garde du drapeau consacré. En même temps, les commandants des autres compagnies tournent à droite, replacent leur sabre et, en effectuant une série de conversions, vont prendre place dans la ligne de leurs officiers de compagnie, à trois pas du rang avant de leur compagnie.	Après avoir battu l'appel, le tambour rejoint la musique au pas cadencé. Si l'on dispose d'assez d'espace et de temps, le tambour-major peut faire exécuter une conversion vers la gauche à la musique au pas cadencé et lui faire prendre position en avant de la garde du drapeau consacré en lui faisant exécuter une contremarche. L'adjuc tourne à droite et va prendre place à trois pas derrière la file du centre de la garde du drapeau consacré et dégaine son sabre. Les sous-officiers surnuméraires qui suivent la garde du drapeau consacré de chaque côté de celle-ci vont se mettre dans le rang arrière pour suivre les guides de droite et de gauche et agir à titre de guides arrières droit et gauche. Les autres sous-officiers surnuméraires tournent à gauche et vont, à la même cadence que leur officier, prendre position le long du rang de sous-officiers surnuméraires de la deuxième compagnie.

Tableau 9-3-1 (feuille 1 de 6) Parade du drapeau consacré

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
3	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt	La garde exécute le commandement reçu.	
4	« LES AUTRES, EN PLACE, RE — POS »	Cmdt	Les autres membres du bataillon exécutent le commandement reçu.	L'escorte du drapeau consacré doit demeurer au garde-à-vous, l'arme au pied.
5	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, FERMEZ LES RANGS — MARCHÉ »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	
6	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu, précédée par la musique qui joue une marche rapide.	Voir la figure 9-3-1. Lorsque la musique arrive en face de l'escorte du drapeau consacré, elle doit effectuer une conversion, centrée sur le drapeau consacré et avancer vers le flanc gauche.
7	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, À GAUCHE, FOR — MEZ »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	Commandement donné lorsque la garde se trouve devant le drapeau consacré, afin que celle-ci se mette en ligne, tourne vers la gauche et se centre par rapport au drapeau consacré.
8	« VERS L'A — VANT »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	
9	« PAR LE CENTRE »	Lt de la garde	La garde s'aligne.	Commandement donné immédiatement après le n° 8. Au moment où la musique arrive près du drapeau consacré, elle doit effectuer une conversion à gauche, céder la place à la garde, cesser de jouer, faire une halte et faire demi-tour. Lorsque la garde arrive à vingt pas du drapeau consacré, le Lt donne le commandement :

Tableau 9-3-1 (feuille 2 de 6) Parade du drapeau consacré

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
10	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ — HALTE »	Lt de la garde	La garde s'arrête.	
11	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, OUVREZ LES RANGS — MARCHÉ »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	
12	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	Lt de la garde	La garde s'aligne soit à pleine extension du bras, soit épaule à épaule, conformément à la méthode prescrite pour les compagnies de la ligne.	Le guide de droite demeure à sa position et après avoir fait une pause suffisante pour permettre à la garde de s'aligner, il donne le commandement suivant :
13	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ — FIXE »	Guide de droite de la garde	Les membres de la garde tournent la tête vers l'avant.	
14	« BATAILLON, GARDE-À — VOUS »	Cmtd	Les autres membres du bataillon exécutent le commandement reçu.	
15	« BATAILLON, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmtd	Les autres membres du bataillon exécutent le commandement reçu.	Les sentinelles préposées au drapeau consacré mettent l'arme à l'épaule.
16	Comme l'indique la figure 9-3-1, l'adjuc se dirige vers l'avant au pas cadencé, contournant la garde du drapeau consacré par la gauche et s'arrête à une distance de deux pas du drapeau consacré face à celui-ci. Il salue alors le drapeau consacré et, après le salut, avance d'un demi-pas pour recevoir de la main gauche le drapeau consacré que lui remet l'adjuc préposé au drapeau consacré d'un mouvement énergique du bras droit. D'un mouvement semblable de la main gauche, l'adjuc saisit le drapeau consacré et l'abaisse à la position au port de la même façon que s'il s'agissait de la position sabre en main. L'adjuc fait alors demi-tour.			
17	L'officier préposé au drapeau consacré avance au même pas que l'adjuc pour prendre place à quatre pas en avant du Lt de la garde, contournant celui-ci par la droite. Après avoir fait demi-tour, l'adjuc s'avance et s'arrête à une distance de deux pas de l'officier préposé au drapeau consacré. Ce dernier salue le drapeau consacré et rengaine son sabre. L'adjuc avance d'un demi-pas et simultanément, d'un geste énergique du bras gauche, élève le drapeau consacré et le remet à l'officier préposé au drapeau consacré. Celui-ci, d'un geste semblable des deux mains, saisit le drapeau et adopte la position au port conformément à l'exercice avec le drapeau consacré. L'officier, maintenant le porte-drapeau consacré, s'assure que le drapeau consacré est bien en place et fait demi-tour tandis que l'adjuc fait un demi-pas vers l'arrière.			

Tableau 9-3-1 (feuille 3 de 6) Parade du drapeau consacré

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
18	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, PRÉSENTEZ — ARMES »	Lt de la garde	La garde, y compris l'adjum préposé au drapeau consacré et les membres de la garde du drapeau consacré, présentent les armes et le Lt de la garde et l'adjuc saluent avec le sabre.	Les guides de droite et de gauche obliquent vers l'extérieur, adoptant la position au port armes en même temps qu'est exécuté le premier temps du présentez armes. Les guides du rang arrière (gauche et droite) font les trois quarts d'un demi-tour vers l'extérieur, adoptant la position au port armes et tournant en même temps qu'est exécuté le premier mouvement du présentez armes. La musique joue le salut de rigueur.
19	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, À L'ÉPAULE — ARMES »	Lt de la garde	La garde, y compris l'adjum préposé au drapeau consacré et les membres de la garde du drapeau consacré, doivent mettre l'arme à l'épaule. Le Lt de la garde et l'adjuc retournent à la position sabre en main.	Les guides de droite et de gauche obliquent vers l'avant et mettent l'arme à l'épaule, tournant en même temps qu'est exécuté le premier temps du mouvement d'arme à l'épaule. Les guides du rang arrière (gauche et droite) font les trois quarts d'un demi-tour vers l'intérieur jusqu'à l'avant, mettant l'arme à l'épaule et tournant en même temps que les guides.
20	Après que la garde ait mis l'arme à l'épaule, le porte-drapeau consacré retourne à son poste derrière le lieutenant de la garde, en passant épaule droite à épaule droite. L'adjuc prend place à l'arrière, contournant la garde par le flanc gauche. L'adjutant-maître, chargé précédemment de porter le drapeau consacré, tourne vers la gauche, avec les sentinelles, et contourne le flanc droit pour aller prendre position trois pas derrière la troisième file de droite. Au moment où les sentinelles tournent à gauche, le guide de droite et le sous-officier qui suit derrière font deux pas ensemble vers la droite afin de permettre aux sentinelles de prendre position et la musique fait demi-tour. Les sentinelles se rendent directement occuper l'espace laissé libre dans la file de droite, s'arrêtent et font demi-tour ensemble. Une fois que tous sont en place :			
21	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, À GAUCHE, FOR — MEZ »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	

Tableau 9-3-1 (feuille 4 de 6) Parade du drapeau consacré

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
22	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, PAS RALENTI — MARCHÉ »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	La musique précède la garde du drapeau consacré en jouant une marche lente.
23	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, VERS L'AVANT, PAR LE CENTRE »	Lt de la garde	La garde se met en marche au pas ralenti.	Lorsque la musique arrive à la gauche de la ligne, elle fait une conversion à gauche, avance devant la ligne d'officiers et, une fois dépassée le flanc gauche de la garde, s'arrête. Le Cmdt se déplace vers l'avant pour laisser la place à la musique.
24	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, VERS LA DROITE EN FILE, À DROITE TOUR — NEZ »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	Commandement donné au moment où le Lt de la garde arrive directement en face de la ligne des officiers.
25	« VERS LA GAUCHE — GAUCHE »	Lt de la garde	La garde fait une conversion à gauche.	Commandement donné immédiatement après que la garde a tourné à droite.
26	« VERS LA GAUCHE — GAUCHE »	Lt de la garde	La garde fait une conversion à gauche.	Commandement donné lorsque la première file de la garde se trouve en face du rang avant de la ligne. À ce commandement, la musique cesse de jouer.
27	« BATAILLON, PRÉSENTEZ — ARMES »	Cmdt	Le reste du bataillon exécute le commandement reçu. L'officier du drapeau consacré laisse flotter ce dernier au dernier mouvement du présentez armes.	Commandement donné immédiatement après la deuxième conversion à gauche (voir le n° 26).
28	« MUSIQUE (ET TAMBOURS), PAS RALENTI — MARCHÉ »	Tambour-major	La musique se met en marche au pas ralenti.	Commandement normalement donné avec la masse.
29	Le Lt de la garde prend place à trois pas en avant de la ligne des officiers, en ligne avec la deuxième file de la garde. Le porte-drapeau consacré le suit en ligne avec le centre de la garde. Le rang avant de la garde du drapeau consacré défile entre le rang avant et le rang arrière du bataillon, le rang arrière de la garde du drapeau consacré défilant entre le rang arrière et le rang surnuméraire.			

Tableau 9-3-1 (feuille 5 de 6) Parade du drapeau consacré

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
30	Lorsque la garde du drapeau consacré arrive à la droite de la ligne, le guide de droite dirige le rang avant de la garde du drapeau consacré et l'amène en ligne avec le rang avant du bataillon. Le sous-officier placé devant le rang arrière de la garde du drapeau consacré dirige celle-ci en ligne avec le rang arrière du bataillon. Au moment où le commandant de la garde du drapeau consacré le dépasse, le commandant de la garde, les autres officiers de la garde et les sous-officiers surnuméraires mettent l'arme à l'épaule, tournent à droite et reprennent leur place initiale au sein de la garde; le Lt de la garde du drapeau consacré marque le pas au besoin à sa position initiale pendant que d'autres officiers défilent à sa gauche. Lorsque la garde du drapeau consacré a dépassé la ligne de compagnies, le Lt de la garde donne les commandements suivants :			
31	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ — HALTE »	Lt de la garde	La garde s'arrête.	La musique cesse de jouer environ six pas avant que la garde ne s'arrête et revient au pas ralenti à sa position initiale en effectuant une conversion.
32	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	
33	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, PAR LA GAUCHE, ALI — GNEZ »	Lt de la garde	La garde s'aligne sur la deuxième compagnie.	Le guide de gauche demeure immobile. Les membres de la garde s'alignent sans que l'adjum ne fasse un alignement. Les officiers tournent la tête à gauche et s'alignent sur les officiers de la deuxième compagnie.
34	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ — FIXE »	Lt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	
35	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, PRÉSENTEZ — ARMES »	Cmdt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	
36	« BATAILLON, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt	Le bataillon au complet exécute le commandement reçu.	

Tableau 9-3-1 (feuille 6 de 6) Parade du drapeau consacré

SECTION 4**CONSECRATION AND PRESENTATION
OF NEW COLOURS****GENERAL**

1. The battalion shall be formed in two ranks, in line at the open order, as for trooping the Colour (see Section 3). If the battalion has old Colours, they shall be positioned to the left front ready for trooping.
2. The non-commissioned officers of the Colour party for the new Colours shall be positioned 15 paces in the rear and centre of the battalion with the new colours cased at the slope. The officer(s) for the new Colours shall be positioned three paces in the centre front of the battalion.
3. The chaplains taking part in the ceremony will position themselves behind the dais, three paces to the right of the staff attending the personage presenting the new Colours. The senior chaplain shall be in line with the staff, the other chaplains behind him in line, in order of seniority from left to right.

NOTE

Colours are consecrated once. Commanders shall not re-consecrate their Colours. If the occasion warrants a ceremony then trooping the Colour should be considered.

PARADE SEQUENCE

4. The parade sequence is a variation of the trooping the Colour ceremony and is based, like that ceremony, on the review.
5. In summary, the differences commence after the inspection and are as follows:
 - a. If old Colours are on parade:

SECTION 4**CONSÉCRATION ET PRÉSENTATION DES
NOUVEAUX DRAPEAUX CONSACRÉS****GÉNÉRALITÉS**

1. Le bataillon se forme en ligne sur deux rangs, les rangs ouverts, comme pour la parade du drapeau consacré (voir la section 3). Si le bataillon a d'anciens drapeaux consacrés, ceux-ci doivent être placés à l'avant du côté gauche, prêts pour le défilé.
2. Les sous-officiers de l'escorte pour les nouveaux drapeaux consacrés prennent place à 15 pas derrière le bataillon, au centre de celui-ci, avec les nouveaux drapeaux consacrés engagés et à l'épaule. Les officiers préposés aux nouveaux drapeaux consacrés prennent place à trois pas en avant du bataillon, au centre de celui-ci.
3. Les aumôniers qui participent à la cérémonie se placent derrière l'estrade d'honneur, à trois pas à la droite des officiers qui sont de service auprès du dignitaire qui procède à la présentation des nouveaux drapeaux consacrés. L'aumônier principal prend place en ligne avec les officiers au service du dignitaire, les autres se plaçant derrière lui en ligne, par ordre de grade, de la gauche vers la droite.

NOTA

Les drapeaux consacrés ne le sont qu'une seule fois. Les commandants ne doivent pas consacrer de nouveau leur drapeau. Si l'occasion justifie la tenue d'une cérémonie, opter pour une parade des drapeaux.

DÉROULEMENT DE LA PARADE

4. La parade est une variante de la parade des drapeaux consacrés et est fondée, comme celle-ci, sur la revue des troupes.
5. En résumé, le déroulement de la parade commence à changer après la revue et se poursuit comme suit :
 - a. Si les anciens drapeaux consacrés font partie de la parade :

- (1) the old Colours are trooped as described in Section 3, and
 - (2) the old Colours are marched off (paragraph 6).
- b. The battalion forms hollow square and the new Colours are consecrated and presented as detailed below.
- c. Thereafter, the standard review format is followed, beginning with the march past. There are no further presentations, and the address by the reviewing dignitary is part of the ceremony of presenting the new Colours (see paragraph 31).

MARCHING OFF THE OLD COLOURS

6. After the old Colours have been trooped, and the escort has returned to its position in line, the commanding officer shall proceed as follows (Table 9-4-1):

FORMATION

7. The commanding officer shall order the parade to form hollow square.

8. On the commands FORM HOLLOW – SQUARE; __ AND __ COMPANIES, AT THE HALT, CHANGE DIRECTION LEFT AND RIGHT – FORM; and QUICK – MARCH, the flank companies shall form the hollow square.

9. The commanding officer then orders ORDER – ARMS; and STAND AT – EASE.

10. While the battalion is forming hollow square, the drums are piled under the command of the drum major.

- (1) on fait défiler les anciens drapeaux consacrés de la façon décrite à la section 3, et
 - (2) on retire les anciens drapeaux consacrés (paragraphe 6).
- b. Le bataillon se forme en « U » et on procède à la consécration et à la présentation des nouveaux drapeaux consacrés (voir ci-dessous).
- c. Par la suite, on procède à la revue de la façon normale, en commençant par le défilé. Il n'y a pas d'autres remise de récompenses ou de décorations et le dignitaire fait son allocution au moment de la présentation des nouveaux drapeaux consacrés (voir paragraphe 31).

RETRAIT DES ANCIENS DRAPEAUX CONSACRÉS

6. Après le défilé des anciens drapeaux consacrés et le retour de la garde du drapeau consacré à sa position en ligne, le commandant donne les commandements suivants (tableau 9-4-1) :

FORMATION

7. Le commandant donne l'ordre d'adopter la formation en « U ».

8. Aux commandements « FORMEZ UN « U » »; « COMPAGNIES __ ET __ À LA HALTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE ET VERS LA DROITE, FOR — MEZ »; et « PAS CADENCÉ — MARCHÉ », les compagnies qui sont sur le flanc forment le « U ».

9. Le commandant donne alors les commandements « AU PIED — ARMES »; et « EN PLACE, RE — POS ».

10. Pendant que le bataillon adopte la formation en « U », on empile les tambours sous la direction du tambour-major.

No.	Command	By	Action	Remarks
1	MARCH OFF THE OLD COLOURS	CO	The Colour non-commissioned officers for the old Colours move into position from the supernumerary rank of the escort.	
2	COLOUR PARTY, BY THE LEFT, SLOW – MARCH	Sr Colour Officer	The Colour party steps off straight forward to a point 20 paces in front of the battalion.	The band shall play “Auld Lang Syne” until the Colours have left the parade ground.
3	COLOUR PARTY, CHANGE DIRECTION LEFT, LEFT – FORM	Sr Colour Officer	The Colour party acts as ordered.	
4	COLOUR PARTY, FOR – WARD	Sr Colour Officer	The Colour party shall step off and march from right to left across the front of the battalion.	As soon as the command FOR – WARD, has been given, the CO shall order:
5	BATTALION, TO YOUR COLOURS, PRESENT – ARMS	CO	If a royal or vice-regal personage is on parade, the Colours shall be dipped for 20 paces on passing the dais, then returned to the carry.	When the Colour party is opposite the left flank of the battalion, the Sr Colour Officer shall order:
6	COLOUR PARTY, CHANGE DIRECTION RIGHT, RIGHT – FORM; and FOR – WARD	Sr Colour Officer	The Colours shall be marched off the parade ground to a convenient place where they shall be cased.	As soon as the Colours have disappeared from sight, the band shall cease playing and the CO shall order:
7	BATTALION, SHOULDER – ARMS	CO	The battalion acts as ordered.	The CO then carries on with the procedures for the consecration of the new Colours.

Table 9-4-1 Marching off the Old Colours

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« RETIREZ LES ANCIENS DRAPEAUX CONSACRÉS »	Cmdt	Les sous-officiers préposés aux anciens drapeaux consacrés quittent le rang surnuméraire de la garde et prennent position.	
2	« ESCORTE DES DRAPEAUX CONSACRÉS, PAR LA GAUCHE, PAS RALENTI — MARCHÉ »	Le porte-drapeau consacré le plus haut gradé	L'escorte des drapeaux consacrés s'avance tout droit jusqu'à une distance de 20 pas en avant du bataillon.	La musique joue la pièce intitulée « Auld Lang Syne » jusqu'à ce que les drapeaux consacrés aient quitté le terrain de rassemblement.
3	« ESCORTE DES DRAPEAUX CONSACRÉS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA GAUCHE, À GAUCHE, FOR — MEZ »	Le porte-drapeau consacré le plus haut gradé	L'escorte des drapeaux consacrés exécute l'ordre reçu.	
4	« ESCORTE DES DRAPEAUX CONSACRÉS, VERS L'A — VANT »	Le porte-drapeau consacré le plus haut gradé	L'escorte des drapeaux consacrés se met à marcher et défile de droite à gauche devant le front du bataillon.	Dès que le commandement « VERS L'A — VANT » est donné, le Cmdt donne le commandement suivant :
5	« BATAILLON, À VOS DRAPEAUX CONSACRÉS, PRÉSENTEZ — ARMES »	Cmdt	Si un membre de la famille royale ou un représentant de la Reine est présent, on salue avec les drapeaux consacrés sur une distance de 20 pas devant l'estrade d'honneur, puis on remet les drapeaux consacrés à la position au port.	Lorsque l'escorte des drapeaux consacrés se trouve en face du flanc gauche du bataillon, le porte-drapeau consacré le plus haut gradé donne le commandement :
6	« ESCORTE DES DRAPEAUX CONSACRÉS, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE, À DROITE, FOR — MEZ »; et « VERS L'A — VANT »	Le porte-drapeau consacré le plus haut gradé	Les drapeaux consacrés quittent le terrain de rassemblement et se rendent à un endroit approprié où ils sont engagés.	Dès que les drapeaux consacrés ont quitté le terrain, la musique cesse de jouer et le Cmdt donne le commandement suivant :
7	« BATAILLON, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	Ensuite, le Cmdt commence la cérémonie de la consécration des nouveaux drapeaux consacrés.

Tableau 9-4-1 Retrait des anciens drapeaux consacrés

PILING DRUMS

11. Prior to the drummers marching to pile drums, the drums shall be in the carry position.

12. On the command DRUMMERS, QUICK – MARCH by the drum major, the drum major, six side drummers, one bass drummer and one tenor drummer, march in single file and form a circle around the area where the drums are to be piled. The drum major then orders MARK – TIME; HALT; and INWARDS – TURN.

13. On the command PILE — DRUMS by the drum major, drums are unhooked and piled with the emblazonment the right way up, facing outwards. The emblazonment on the bass and tenor drums should face the person presenting the Colours. The first side drummer places his drum flat on the ground at the designated spot and steps back. Then, the other five side drummers step forward, place their drums flat on the ground around the first side drum and step back. The base drummer places his drum flat on the centre of the side drums, and finally the tenor drum is placed flat on the base drum head (see Figure 9-4-1). Two pegs may be put on either side of the tenor drum's rim to steady the Colour pikes.

14. The drum major then orders RIGHT – TURN; and QUICK – MARCH. The drummers shall return in single file to the band.

OFFICERS FOR THE COLOURS

15. The junior officers who are to receive the new Colours (positioned in the centre of the line of officers) march forward on the command of the senior, who is on the right, and halt three paces in rear of and five paces from the right and left of the piled drums, facing the dais (see Figure 9-4-2).

FAÇON D'EMPLER LES TAMBOURS

11. Avant de se rendre à l'endroit où doivent être empilés les tambours, les joueurs de tambour adoptent la position au port.

12. Au commandement « TAMBOURS, PAS CADENCÉ — MARCHÉ » donné par le tambour-major, le tambour-major, six joueurs de caisse claire, un joueur de grosse caisse et un joueur de caisse roulante s'avancent en file indienne et forment un cercle autour de l'endroit où l'on doit empiler les tambours. Le tambour-major donne alors les commandements « MARQUEZ LE PAS »; « HALTE »; et « VERS L'INTÉRIEUR, TOUR — NEZ ».

13. Au commandement « EMPILEZ LES TAMBOURS » donné par le tambour-major, les joueurs de tambour décrochent leur tambour et les empilent de façon à ce que le blasonnement soit à l'endroit, vers l'extérieur. Le blasonnement de la grosse caisse et celui de la caisse roulante doivent faire face à la personne qui remet les drapeaux consacrés. Le premier joueur de caisse claire dépose son tambour à plat au sol à l'endroit désigné, puis fait un pas en arrière. Ensuite, les cinq autres joueurs de caisse claire s'avancent, déposent leur tambour à plat au sol autour de celui qui est déjà en place, puis font un pas en arrière. Le joueur de grosse caisse place son tambour à plat au centre des petites caisses puis, en dernier lieu, le joueur de caisse roulante dépose son tambour à plat sur la grosse caisse (voir figure 9-4-1). On peut mettre deux piquets de chaque côté du bord de la caisse roulante pour immobiliser la hampe des drapeaux consacrés.

14. Aux commandements « À DROITE, TOUR — NEZ »; et « PAS CADENCÉ — MARCHÉ », donnés par le tambour-major, les joueurs de tambour retournent, en file indienne, prendre leur place dans les rangs de la musique.

OFFICIERS PRÉPOSÉS AUX DRAPEAUX CONSACRÉS

15. Les officiers subalternes désignés pour recevoir les nouveaux drapeaux consacrés (qui se trouvent au centre de la file des officiers) s'avancent au commandement donné par le porte-drapeau principal, qui est sur la droite, et s'arrêtent à trois pas en arrière des tambours empilés, de part et d'autre de ceux-ci, c'est-à-dire à cinq pas à droite et à cinq pas à gauche, en face de l'estrade d'honneur (voir figure 9-4-2).

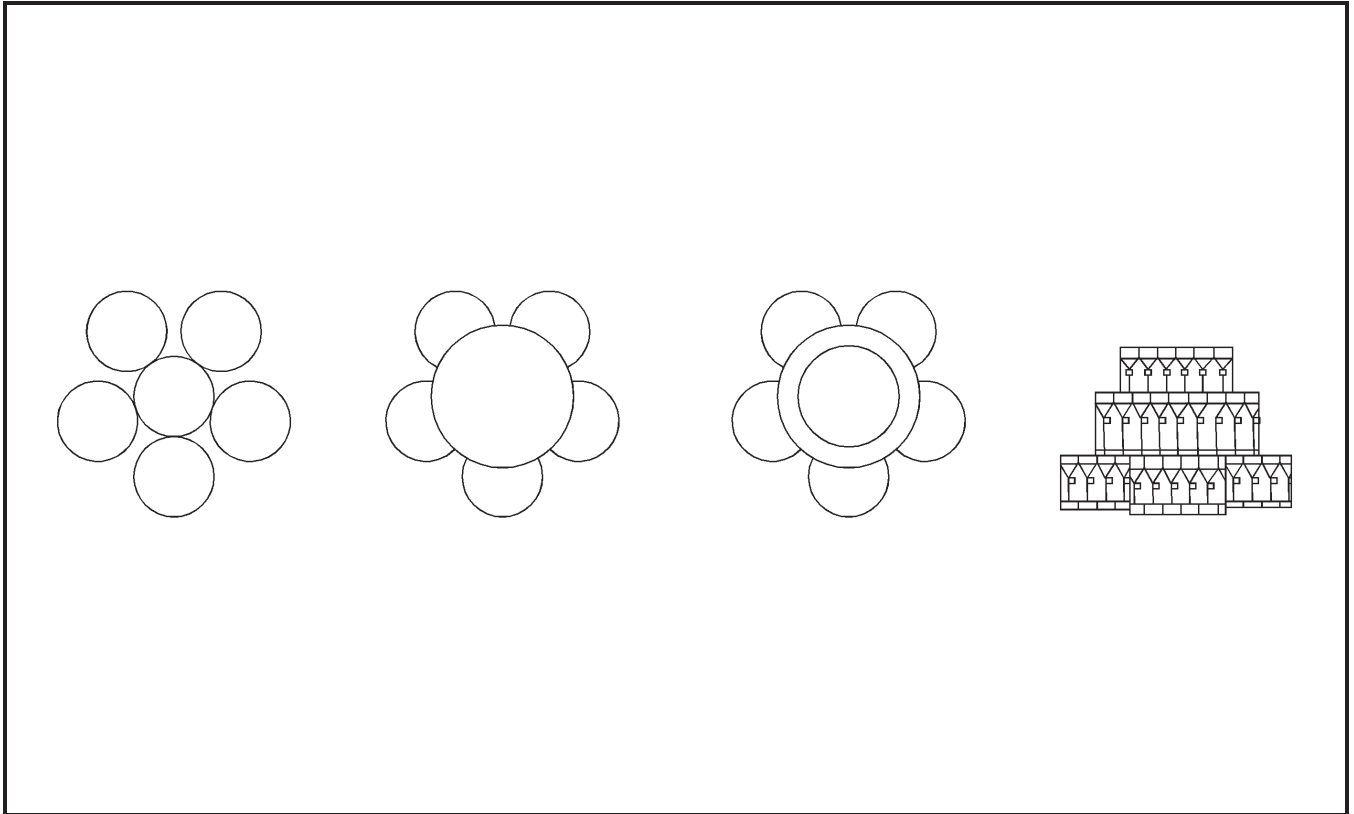


Figure 9-4-1 Piling Drums

Figure 9-4-1 Façon d'empiler les tambours

16. Simultaneously, the two flank-company majors march from in front of their companies to positions five paces to the right and left of and facing the piled drums.

17. On the command RETURN – SWORDS by the senior of the majors, the two majors and the officers for the Colours return swords. If the swords are slung, they are then hooked up.

COLOUR ESCORT

18. The remainder of the Colour party, consisting of the Colour escort, march forward from the rear of the parade ground, mark time and halt on the command of the Colour warrant officer. The escorts halt four paces in rear of and covering the junior officers. The Colour warrant officer halts three paces in rear of and between the escorts.

16. En même temps, les deux majors des compagnies de flanc quittent leur place en avant de leur compagnie pour prendre place cinq pas respectivement à la droite et à la gauche des tambours empilés, face à ceux-ci.

17. Au commandement « SABRE AU FOURREAU, REMET — TEZ », donné par le plus haut gradé des majors, les deux majors et les officiers préposés aux drapeaux consacrés remettent le sabre au fourreau. Si les sabres sont suspendus, ils sont alors remis à la ceinture.

GARDE DES DRAPEAUX CONSACRÉS

18. Le reste de la garde des drapeaux consacrés, composée de l'escorte, s'avance depuis l'arrière du terrain de rassemblement, marque le pas et s'arrête au commandement de l'adjudant du drapeau consacré. Les escortes s'arrêtent à quatre pas en arrière des officiers subalternes et en ligne avec eux. L'adjudant des drapeaux consacrés s'arrête à trois pas en arrière des escortes, au centre de celles-ci.

19. The escort carries the Colours cased at the slope. They also carry rifles, at the shoulder, on the left side.

COLOUR ORDERLIES

20. At the same time, the two Colour orderlies, who were positioned on either side of the dais, march forward together, carrying the kneeling cushions, and place them in front of the two junior officers. They, or other personnel, may also position any microphones. They then march to a position three paces in front of and one pace to the right and left of the Colour escorts in readiness to receive the Colour cases from the majors.

UNCASING THE COLOURS

21. The majors march to a position in front of the Colour escort and uncase the Colours, as detailed in Chapter 8, handing the cases to the Colour orderlies.

22. The Colour orderlies place the cases over their left forearms and return to their positions on either side of the dais.

PLACING THE COLOURS ON THE DRUMS

23. The majors take the Colours from the escort and place them on the drums, the Regimental Colour first and the Queen's Colour on top. The Colours are allowed to drape over the drums, facing the parade.

24. The escorts who brought the Colours on parade shall change arms, about turn, and, under command of the Colour warrant officer, march to their normal positions in the battalion's line, mark time, halt and order arms.

CONSECRATION

25. The commanding officer then addresses the Chaplain General and asks: "Reverend Sir, on behalf of (name of unit) we ask you to bid God's blessing on these Colours."

19. Les membres de l'escorte portent les drapeaux consacrés engainés à l'épaule. Ils portent également le fusil à l'épaule, du côté gauche.

PLANTONS

20. En même temps, les deux plantons en place de chaque côté de l'estrade d'honneur s'avancent ensemble et placent devant les deux officiers subalternes les coussins sur lesquels ceux-ci doivent s'agenouiller. Ils peuvent également mettre en place des microphones à moins que cette tâche ne soit confiée à d'autres. Puis, ils s'avancent et s'arrêtent à trois pas en avant des escortes, l'un à un pas à gauche et l'autre à un pas à droite et attendent que les deux majors leur remettent les étuis des drapeaux consacrés.

FAÇON DE DÉGAINER LES DRAPEAUX CONSACRÉS

21. Les majors s'avancent, s'arrêtent devant la garde des drapeaux consacrés, dégainent les drapeaux consacrés de la façon décrite au chapitre 8, puis remettent les étuis aux plantons.

22. Les plantons placent les étuis sur leur avant-bras gauche et retournent à leur position de chaque côté de l'estrade d'honneur.

FAÇON DE DÉPOSER LES DRAPEAUX CONSACRÉS SUR LES TAMBOURS

23. Les escortes remettent les drapeaux consacrés aux majors, qui les déposent sur les tambours. Le drapeau consacré régimentaire est déposé le premier, suivi du drapeau consacré de la Reine. Les drapeaux consacrés sont placés de façon à former un drapé du côté du terrain de rassemblement.

24. Les escortes qui ont apporté les drapeaux consacrés sur le terrain de rassemblement changent leur arme d'épaule, font demi-tour et, sous les ordres de l'adjudant du drapeau consacré, retournent à leur position normale dans la ligne du bataillon, marquent le pas, s'arrêtent et mettent l'arme au pied.

CONSÉCRATION

25. Le commandant s'adresse alors à l'aumônier général en ces termes : « Monsieur l'aumônier général, au nom de (nom de l'unité), nous vous demandons de consacrer ces drapeaux ».

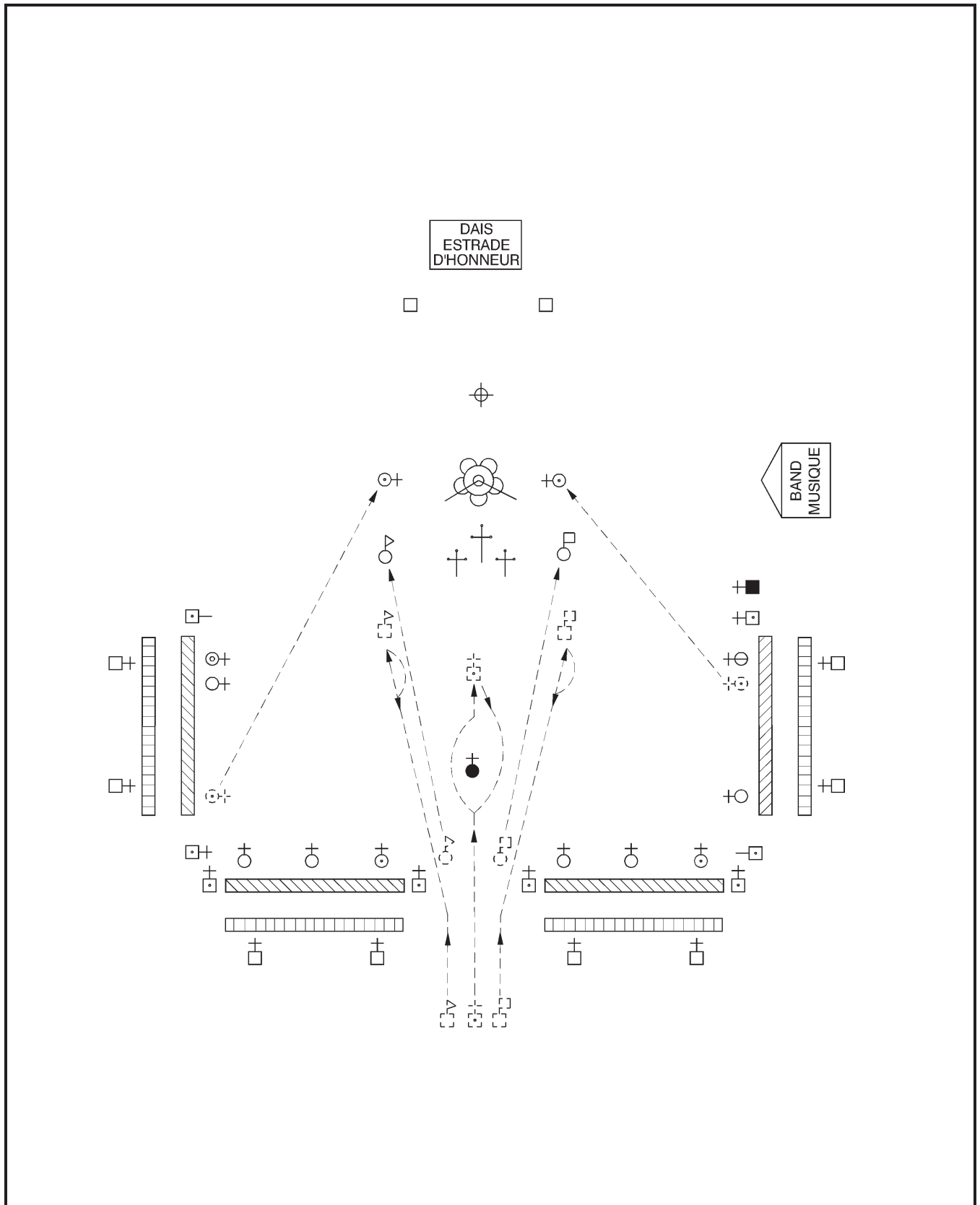


Figure 9-4-2 Consecration of Colours
 Figure 9-4-2 Consécration des drapeaux

26. The Chaplain General replies: "We are ready to do so".

27. The CO then orders BATTALION REMOVE – HEADDRESS; STAND AT – EASE; and STAND – EASY.

28. The presenting dignitary moves to a position in front of the drums, facing the parade. Simultaneously, the Chaplain General moves to a position in rear of the drums, facing the reviewing dignitary, and the other chaplains take up their positions behind the Chaplain General (see Figure 9-4-2). The chaplains then proceed with the consecration in accordance with an authorized "Form of Prayer", copies of which may be obtained from formation, base or unit chaplains.

PRESENTATION OF COLOURS – PREPARATION

29. After the chaplains have completed the consecration service, the commanding officer shall order the battalion to replace headdress and call it to attention. The chaplains move to their left and take post on the left of, and in line with the junior major, facing the drums, where they remain during the presentation.

PRESENTATION OF COLOURS

30. The junior officers kneel with their right knee on the cushions. The senior major hands the Queen's Colour to the presenting dignitary, who presents the Colour to the junior officer on the right. The junior major then hands the Regimental Colour to the presenting dignitary who presents the Colour to the junior officer on the left. The Colour officers shall then rise together and the majors shall return to their positions by the drums, unhook their swords if necessary to conform with the remainder of the battalion, draw swords, salute and remain at the carry.

31. The commanding officer then orders BATTALION, STAND AT – EASE. The presenting dignitary then addresses the parade. The CO will normally make a short reply. Following the CO's reply, the dignitary and the chaplains return to the dais.

26. L'aumônier général répond : « Nous nous rendons à votre désir ».

27. Le Cmdt donne alors au bataillon les commandements suivants : « DÉCOUVREZ — VOUS »; « EN PLACE, RE — POS »; et « RE — POS ».

28. Le dignitaire prend place en avant des tambours, face au rassemblement. En même temps, l'aumônier général prend place à l'arrière des tambours, face au dignitaire, et les autres aumôniers prennent place derrière l'aumônier général (voir figure 9-4-2). Les aumôniers procèdent à la consécration conformément à la « prière prescrite », dont on peut obtenir copie auprès des aumôniers de formation, de base ou d'unité.

PRÉSENTATION DES DRAPEAUX CONSACRÉS – PRÉPARATION

29. Lorsque les aumôniers ont terminé la consécration, le commandant ordonne au bataillon de se recouvrir et de se mettre au garde-à-vous. Les aumôniers se dirigent vers la gauche, prennent place à la gauche du major subalterne, en ligne avec celui-ci, en face des tambours, et demeurent à cette position pendant la présentation des drapeaux consacrés

PRÉSENTATION DES DRAPEAUX CONSACRÉS

30. Les officiers subalternes placent le genou droit sur le coussin. Le major le plus haut gradé remet le drapeau consacré de la Reine au dignitaire, qui le remet à l'officier subalterne qui est placé à droite. Le major subalterne remet le drapeau consacré régimentaire au dignitaire, qui le remet à l'officier subalterne qui est placé à gauche. Les portedrapeaux consacrés se relèvent en même temps et les majors reprennent leur place près des tambours, suspendent leur sabre au besoin pour adopter la même position que le reste des troupes, dégainent leur sabre, saluent et demeurent à la position sabre en main.

31. Le commandant donne alors le commandement « BATAILLON, EN PLACE RE — POS », et le dignitaire prononce une allocution. Le Cmdt donne habituellement une brève réponse. Après la réponse du Cmdt, le dignitaire et les aumôniers retournent à l'estrade d'honneur.

32. The commanding officer then orders BATTALION, ATTEN - TION; ___ AND ___ COMPANIES, ABOUT - TURN; AT THE HALT, CHANGE DIRECTION RIGHT AND LEFT - FORM; and QUICK - MARCH. During this movement the two orderlies march forward, recover the kneeling cushions and microphones, about turn, and return to their positions. Simultaneously, the two majors rejoin their companies and the drums are recovered under the command of the drum major by reversing the method used for piling them. Once the flanking companies are back in line, the commanding officer then orders ___ AND ___ COMPANIES, ABOUT - TURN.

33. The commanding officer shall order BATTALION, SHOULDER - ARMS. On this command, the Colour officers shall reverse positions by spiral countermarching, halt facing the battalion and let fly the Colours.

34. The commanding officer then orders BATTALION, TO YOUR COLOURS, PRESENT - ARMS. On the last movement of the present, the Colour officers step off in slow time and, on reaching their positions on parade, they shall spiral countermarch and mark time. The band shall play the National Anthem in its entirety as the slow march; the Colour officers marking time until the music ceases. This movement places the Queen's Colour in its proper position on the right. The Colours are then caught and retained in the carry position.

35. As soon as the Colour officers have halted, the commanding officer orders SHOULDER - ARMS, and the battalion is ready to march past.

32. Le commandant donne alors les commandements « BATAILLON, GARDE-À - VOUS »; « COMPAGNIES ___ ET ___, DEMI - TOUR, TOUR - NEZ »; « À LA HALTÉ, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE ET VERS LA GAUCHE, À DROITE ET À GAUCHE, FOR - MEZ »; et « PAS CADENCÉ - MARCHÉ ». Pendant l'exécution de ce mouvement, les deux plantons s'avancent, enlèvent les coussins et les microphones, font demi-tour, puis regagnent leur position. Pendant ce temps, les deux majors rejoignent leur compagnie et le tambour-major fait enlever les tambours du terrain de rassemblement en procédant de la même façon que pour les empiler, mais dans l'ordre inverse. Lorsque les compagnies situées sur les flancs sont retourné se mettre en ligne, le commandant donne le commandement : « COMPAGNIES ___ ET ___, DEMI-TOUR, TOUR - NEZ ».

33. Au commandement « BATAILLON, À L'ÉPAULE - ARMES », donné par le commandant, les porte-drapeaux consacrés changent de place en exécutant une contremarche en spirale, s'arrêtent face au bataillon et laissent flotter les drapeaux consacrés.

34. Le commandant donne alors le commandement « BATAILLON, À VOS DRAPÉAUX CONSACRÉS, PRÉSENTEZ - ARMES ». Au dernier mouvement du présentez armes, les porte-drapeaux consacrés s'avancent au pas ralenti et, une fois arrivés à leur place dans le rang, exécutent une contremarche en spirale et marquent le pas. La musique doit jouer l'hymne national au complet et l'exécuter à la manière d'une marche lente; les porte-drapeaux consacrés marquent le pas jusqu'à la fin de la pièce. À la fin de ce mouvement, le drapeau consacré de la Reine se trouve à l'endroit approprié, à droite. Les porte-drapeaux consacrés saisissent alors le coin de leur drapeau consacré et adoptent la position au port.

35. Aussitôt que les porte-drapeaux consacrés se sont arrêtés, le commandant donne le commandement « BATAILLON, À L'ÉPAULE - ARMES ». Le bataillon est alors prêt à défiler.

SECTION 5**DEPOSITING OR LAYING UP OF COLOURS****GENERAL**

1. Prior to the depositing or laying up of Colours, they shall be paraded or trooped and marched off the parade.

2. Colours may be layed up in either a sacred or public building as noted in A-PD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF. The detail below applies to a lay-up in a church, since that is the most common choice; it may be modified as necessary for other circumstances. In any case, a chaplain shall be present to dedicate the Colours as memorials to the unit they represent.

LAYING UP

3. On arrival at the church it is customary for the commanding officer or, acting on that officer's behalf, the adjutant to knock on the church's door and ask the chaplain for permission to enter the church with an armed party.

4. During the service in the church preceding the laying up ceremony, the Colour party shall remain at the back of the church.

5. The commanding officer or the senior unit officer present shall be seated on the inside of the right hand pew.

6. At the beginning of the last verse of the hymn preceding the ceremony, the Colour party, at the shoulder arms and wearing headdress, shall form up with the old Colours at the back of the church.

7. At the conclusion of the hymn, the regimental or other traditional slow march shall be played, and the Colour party, with the Colours at the carry, shall move forward in slow time, halting two paces from the chancel steps.

SECTION 5**MISE EN DÉPÔT DES ANCIENS DRAPEAUX CONSACRÉS****GÉNÉRALITÉS**

1. Avant de procéder à la mise en dépôt des anciens drapeaux consacrés, on les fait défiler, puis on les escorte du terrain de rassemblement jusqu'au lieu de la mise en dépôt.

2. Les drapeaux consacrés peuvent être déposés soit dans un lieu sacré, soit dans un immeuble public comme on l'indique dans l'A-PD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC. Les paragraphes qui suivent décrivent la cérémonie qui se déroule à l'église, étant donné que c'est le choix le plus répandu; la cérémonie peut être modifiée au besoin dans d'autres circonstances. Dans un cas comme dans l'autre, il doit y avoir un aumônier pour dédier les drapeaux consacrés à la mémoire de l'unité qu'ils représentent.

MISE EN DÉPÔT

3. À l'arrivée à l'église, il est coutumier que le commandant ou le capitaine-adjutant au nom du commandant frappe à la porte pour demander à l'aumônier la permission d'entrer avec des troupes en armes.

4. Pendant le service religieux qui précède la mise en dépôt des anciens drapeaux consacrés, la garde des drapeaux consacrés reste à l'arrière de la chapelle.

5. Le commandant ou l'officier le plus haut gradé prend place dans le premier banc de droite, vers l'intérieur.

6. Au début du dernier verset du cantique qui précède la cérémonie, la garde des drapeaux consacrés, l'arme à l'épaule et la tête couverte, se rassemble à l'arrière de la chapelle avec les anciens drapeaux consacrés.

7. Lorsque le cantique est terminé, on joue la marche lente régimentaire ou une autre marche lente traditionnelle et la garde des drapeaux consacrés s'avance au pas ralenti, les drapeaux consacrés au port, et s'arrête à deux pas des marches du chœur.

8. On the conclusion of the slow march, the chaplain, at the chancel steps says: "We are gathered together in this church to lay up these Colours of (name of unit). No more fitting place could be found wherein to deposit these emblems of duty and service than the House of God where praise and prayer are wont to be made".

9. The commanding officer then takes the Colours, one in each hand, moves to the top of the steps and halts.

10. The Colour party presents arms, officers salute with hands.

11. The commanding officer, preceded by the chaplain, advances in slow time to the altar rail and halts.

12. After the senior officer has handed over the Colours to the chaplain and the chaplain has received them on the altar, the senior officer turns about and resumes his seat. The Colour party shoulders arms and remains at the shoulder during the prayers and the benediction.

13. After the benediction, the National Anthem is played and the Colour party shall present and shoulder arms on the first and last notes of the Anthem.

14. The Colour party then moves to a side aisle before the choir and clergy leave the chancel.

8. À la fin de la marche lente, l'aumônier, qui a pris place à l'entrée du chœur, prend la parole : « Dans la foi de Jésus-Christ, nous acceptons ces drapeaux consacrés au nom de (nom de l'unité) et pour la gloire de Dieu et en mémoire de ceux qui se sont dévoués, plusieurs jusqu'à la mort, pour la cause sacrée de la Patrie. Nous avons confiance que ces drapeaux consacrés sauront inspirer de nobles sentiments. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen ».

9. Le commandant prend alors un drapeau consacré dans chaque main, gravit les marches du chœur et s'arrête.

10. Les membres de la garde des drapeaux consacrés présentent les armes et les officiers saluent.

11. Le commandant, précédé de l'aumônier, s'avance au pas ralenti jusqu'au pied de l'autel et s'arrête.

12. Après avoir remis les drapeaux consacrés à l'aumônier qui les dépose sur l'autel, le portedrapeau principal fait demi-tour et regagne son siège. La garde des drapeaux consacrés met l'arme à l'épaule et demeure dans cette position pendant la récitation des prières et la bénédiction.

13. Après la bénédiction, on joue l'hymne national et les membres de la garde présentent les armes à la première note et remettent l'arme à l'épaule à la dernière.

14. La garde des drapeaux consacrés prend place dans une des allées latérales en attendant que la chorale et les membres du clergé quittent le chœur.

SECTION 6**FEU DE JOIE****GENERAL**

1. A Feu de Joie is a salute fired on occasions of rejoicing.
2. It is normally conducted as part of a battalion review, with the Feu de Joie being fired after any address and before the advance in review order.
3. On general celebration occasions, it may be fired as the sole purpose of the parade, in which case there is no need for an inspection, march past or advance in review order, and the commanding officer may choose to omit any or all of these.
4. If artillery is present, a gun salute may be fired in conjunction with the Feu de Joie.
 - a. The number of artillery rounds fired shall correspond to the rank, status or position of the person being saluted (see Chapter 13 to A-PD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF), or the occasion being celebrated. The total number of rounds is divided into three sets, with a set fired before each series of the Feu de Joie. Odd numbers of rounds are fired in the last set or sets. If the Feu de Joie is fired in general celebration — rather than as a salute to an entitled individual or on an occasion, such as Canada Day, when a 21-gun salute is appropriate — the number of artillery rounds fired shall be nine.
 - b. The CO shall order LOAD, immediately the artillery commence firing, followed by PRESENT, when the last gun of the set has fired.

FEU DE JOIE

5. During the formation of the parade, the battalion shall be positioned in two ranks on the inspection line, at the open order, with bayonets fixed. Each member in the ranks shall have a rifle loaded with a magazine of three blank rounds.
6. Following the march past (and any address), the commanding officer shall take up his command position 15 paces in the front and centre of the battalion and proceed as noted in Table 9-6-1.

SECTION 6**FEU DE JOIE****GÉNÉRALITÉS**

1. Le feu de joie est un tir d'armes exécuté en signe de réjouissance.
2. Cette cérémonie s'intègre normalement à une revue du bataillon, le tir d'armes étant exécuté après l'allocation, mais avant l'avance en ordre de revue.
3. Lors d'une célébration générale, le feu de joie peut être le seul but du rassemblement, auquel cas il n'est pas nécessaire de procéder à la revue, au défilé ou à l'avance en ordre de revue; le commandant peut donc décider de laisser tomber la totalité ou une partie de ces manœuvres.
4. Si l'artillerie est présente, un salut au canon peut être exécuté en même temps que le feu de joie.
 - a. Le nombre de coups tirés dépend du grade, de la situation ou du poste de la personnalité que l'on salue (voir l'A-PD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, chapitre 13) ou de l'événement que l'on célèbre. Le nombre total de coups est réparti en trois salves, chaque salve précédant les salves du feu de joie. On tire un nombre de coups impair au cours de la dernière ou des dernières salves. Si le feu de joie est exécuté à l'occasion d'une célébration générale – plutôt que pour saluer une personnalité ou célébrer un événement particulier comme le jour de la fête du Canada, où l'on tire une salve de 21 coups – on doit tirer neuf coups de canon.
 - b. Le Cmdt donne le commandement « CHAR — GEZ » et immédiatement l'artillerie commence à tirer; puis, il donne le commandement « PRÉSEN — TEZ » après le dernier tir de la salve.

FEU DE JOIE

5. Au cours du rassemblement, le bataillon se forme sur deux rangs à la ligne de revue; les rangs sont ouverts et les troupes portent la baïonnette au canon. Chaque militaire doit avoir trois cartouches à blanc dans le chargeur de son arme.
6. Après le défilé (et l'allocation s'il y a lieu), le commandant retourne à son poste, à 15 pas devant le bataillon, au centre de celui-ci, et procède de la façon indiquée au tableau 9-6-1.

No.	Command	By	Action	Remarks
1	BATTALION WILL UNFIX BAYONETS – UNFIX	CO	As ordered.	
2	BAYO – NETS	CO	As ordered.	
3	BATTALION, ATTEN – TION	CO	As ordered.	
4	BATTALION WILL FIRE A FEU DE JOIE; BATTALION, TAKE – POST	CO	Officers shall step forward three paces. The rear rank and the supernumerary rank shall step back three paces. The Colours shall be brought to the carry position, and the Colour officers shall advance the extra paces required to bring them into line with the other officers, if not already in review order.	The Colours shall not be lowered to the attention position during the firing of a Feu de Joie.
5	BATTALION, WITH BLANK CARTRIDGES, STANDING – LOAD	CO	The markers and all non-commissioned members in the two ranks shall ready their weapons.	<p>The muzzles of the rifles will be inclined upwards, so as to clear the heads of the members in the front rank. The supernumerary rank shall remain at the order.</p> <p style="text-align: center;">NOTE</p> <p>Colour escorts do not load blank cartridges when Colours are on parade.</p>
6	BATTALION – PRESENT	CO	Officers should salute.	

Table 9-6-1 (Sheet 1 of 3) Feu de Joie

No.	Command	By	Action	Remarks
7	COMMENCE	CO	The right-hand individual of the front rank shall commence the firing, which shall run down the front rank and up the rear rank as quickly as possible. When the right-hand member of the rear rank has fired, the band shall play the first half of "O Canada".	The command COMMENCE shall be used in lieu of FIRE. When the reviewing dignitary is a member of the Royal Family or a vice-regal appointment, the first six bars of "God Save the Queen" shall be played following the first volley.
8	BATTALION, RELOAD	CO	The ranks act as ordered. The officers return to attention or the carry.	
9	BATTALION – PRESENT	CO	See No. 6.	
10	COMMENCE	CO	See No. 7. The band shall play the second half of "O Canada"	When a member of the Royal Family is reviewing the parade, the second half of "God Save the Queen" shall be played. When the reviewing dignitary holds a vice-regal appointment, the first and last four bars of "O Canada" shall be played.
11	BATTALION RELOAD	CO	See No. 8.	
12	BATTALION – PRESENT	CO	See No. 6.	
13	COMMENCE	CO	See No. 7. The band shall play the whole of "O Canada".	The whole of "O Canada" shall also be played when a member of the Royal Family or a vice regal appointment is reviewing the parade.
14	BATTALION, MAKE – SAFE	CO	The ranks act as ordered.	Given when band has ceased to play.

Table 9-6-1 (Sheet 2 of 3) Feu de Joie

No.	Command	By	Action	Remarks
15	BATTALION, ORDER – ARMS	CO	As ordered.	
16	BATTALION, TAKE – POST	CO	The officers shall move to their original positions in line, the rear and supernumerary ranks stepping forward three paces. The Colour party shall resume its original position under the commands of the senior Colour officer.	
17	BATTALION WILL FIX BAYONETS – FIX	CO	As ordered.	
18	BAYO – NETS	CO	As ordered.	
19	BATTALION, ATTENTION	CO	As ordered.	
If the Feu de Joie has been fired as a salute to a personage who is present, the CO shall then order:				
20	BATTALION, REMOVE – HEADDRESS	CO	The headdress shall be removed and retained in the left hand.	
21	THREE CHEERS FOR __ HIP, HIP	CO	The battalion replies “hurrah” and all members raise their left arms to its full extent over their head.	The cheer is repeated three times.
22	BATTALION, REPLACE – HEADDRESS	CO	As ordered.	
23	BATTALION, SHOULDER – ARMS	CO	As ordered.	The parade shall then continue normally.

Table 9-6-1 (Sheet 3 of 3) Feu de Joie

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« BATAILLON, BAÏONNETTES AU FOURREAU, REMET — TEZ »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
2	« BAÏON — NETTES »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
3	« BATAILLON, GARDE-À — VOUS »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
4	« LE BATAILLON EXÉCUTERA UN FEU DE JOIE; MEMBRES DU BATAILLON, À VOS — POSTES »	Cmdt	Les officiers font trois pas vers l'avant. Le rang arrière et le rang surnuméraire font trois pas vers l'arrière. Les drapeaux consacrés doivent être amenés au port puis les porte-drapeaux consacrés avancent jusqu'à ce qu'ils soient en ligne avec les autres officiers, s'ils ne sont pas déjà en ordre de revue.	On n'abaisse jamais les drapeaux consacrés à la position du garde-à-vous pendant l'exécution d'un feu de joie.
5	« BATAILLON, SALVES À BLANC, CHAR — GEZ »	Cmdt	Les guides et tous les militaires du rang dans les deux rangs chargent leur arme.	La bouche des canons de fusil doit être inclinée vers le haut suffisamment pour qu'elle pointe au-dessus de la tête des militaires du rang qui occupent le rang avant. Le rang surnuméraire demeure l'arme au pied. NOTA Les escortes des drapeaux consacrés ne chargent pas de cartouches à blanc lorsque les drapeaux consacrés font partie du rassemblement.
6	« BATAILLON, PRÉSEN — TEZ »	Cmdt	Les officiers saluent.	

Tableau 9-6-1 (feuille 1 de 3) Feu de joie

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
7	« COMMEN — CEZ »	Cmtd	Le militaire placé à droite dans le rang avant exécute le premier tir, les autres tirant successivement aussi rapidement que possible de la droite vers la gauche du rang avant, puis de la gauche vers la droite du rang arrière. Lorsque le membre placé à droite dans le rang arrière a tiré, la musique joue la première moitié du « Ô Canada ».	On utilise le commandement « COMMEN — CEZ » plutôt que le commandement « FEU ». Lorsque le dignitaire est un membre ou un représentant de la famille royale, on joue les six premières mesures du « God Save the Queen » après la première salve.
8	« BATAILLON, RECHAR — GEZ »	Cmtd	Les troupes exécutent le commandement reçu. Les officiers reprennent la position garde-à-vous ou au port.	
9	« BATAILLON, PRÉSEN — TEZ »	Cmtd	Voir le n° 6.	
10	« COMMEN — CEZ »	Cmtd	Voir le n° 7. La musique joue la deuxième moitié du « Ô Canada ».	Lorsque le dignitaire qui passe les troupes en revue est un membre de la famille royale, la deuxième moitié du « God Save the Queen » doit être jouée. Lorsqu'il s'agit d'un représentant de la famille royale, on joue les quatre premières et les quatre dernières mesures du « Ô Canada ».
11	« BATAILLON, RECHAR — GEZ »	Cmtd	Voir le n° 8.	
12	« BATAILLON, PRÉSEN — TEZ »	Cmtd	Voir le n° 6.	
13	« COMMEN — CEZ »	Cmtd	Voir le n° 7. La musique doit jouer le « Ô Canada » en entier.	La musique doit aussi jouer le « Ô Canada » en entier lorsque le dignitaire qui passe les troupes en revue est un membre de la famille royale ou un représentant de cette dernière.
14	« BATAILLON, SÛRE — TÉ »	Cmtd	Les troupes exécutent le commandement reçu.	Commandement donné lorsque la musique a fini de jouer.

Tableau 9-6-1 (feuille 2 de 3) Feu de joie

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
15	« BATAILLON, AU PIED — ARMES »	Cmdt	Le bataillon exécute l'ordre reçu.	
16	« MEMBRES DU BATAILLON, À VOS — POSTES »	Cmdt	Les officiers retournent à leur position initiale en ligne; le rang arrière et le rang surnuméraire font trois pas en avant. La garde des drapeaux consacrés reprend sa position en ligne sous les ordres du porte-drapeau principal.	
17	« BATAILLON, BAÏONNETTES AU CANON, FI — XEZ »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
18	« BAÏON — NETTES »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
19	« BATAILLON, GARDE-À — VOUS »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
Si le feu de joie est exécuté en guise de salut à une personnalité présente, le commandant donne les commandements suivants :				
20	« BATAILLON, DÉCOUVREZ — VOUS »	Cmdt	Les troupes se découvrent et tiennent leur coiffure de la main gauche.	
21	« TROIS BANS POUR __ HIP, HIP »	Cmdt	Les membres du bataillon répondent « hourra » en tendant en même temps le bras gauche au-dessus de la tête.	Le ban est répété à trois reprises.
22	« BATAILLON, COUVREZ — VOUS »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	
23	« BATAILLON, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt	Le bataillon exécute le commandement reçu.	Le défilé continue alors de la façon habituelle.

Tableau 9-6-1 (feuille 3 de 3) Feu de joie

ANNEX A**MOUNTED PARADES****ARMoured REGIMENTS – GENERAL**

1. Armoured regiments may carry out ceremonial parades either mounted or dismounted.
2. The form of a mounted parade is dependent on the amount of space, surface conditions, etc., of the selected parade ground. Therefore, this annex is intended only as a guide.
3. The dais should be at least as high as the turret of the armoured fighting vehicle (AFV).
4. The commanding officer will detail in advance how the parade is to be controlled, whether by word of command, trumpet calls, visual signals, radio or a combination of these.
5. Personal weapons normally will not be carried on ceremonial parades where personnel are required to mount and dismount from the AFVs during the parade. However, they shall be carried by Standard/Guidon escorts when these are dismounted.
6. Depending on the surface and location of the parade ground, AFVs may be either pre-positioned on the parade prior to dismounted crews marching onto the parade ground or, if the surface conditions preclude this, the regiment may march on and form up on the inspection line with crews mounted throughout.
7. B Echelon vehicles may be present on a regimental parade, but normally are not present when trooping Colours.
8. The band should be in a stationary position behind or beside the dais throughout a mounted parade, since it is unlikely that dismounted movements will be possible after rehearsals with AFVs, unless the parade takes place on concrete hard standing. The music may be projected through a sound system.

ANNEXE A**RASSEMBLEMENTS DE TROUPES MONTÉES****RÉGIMENTS BLINDÉS – GÉNÉRALITÉS**

1. À l'occasion des rassemblements des unités blindées, les troupes peuvent être soit à pied, soit montées.
2. La façon dont s'effectue un rassemblement lorsque les troupes sont montées dépend de l'espace disponible, de la condition du terrain, etc., à l'endroit choisi pour le rassemblement. C'est pourquoi cette annexe est écrite seulement pour servir de guide.
3. L'estrade d'honneur doit être au moins aussi haute que la tourelle du véhicule blindé de combat (VBC).
4. Le commandant doit déterminer à l'avance le moyen qu'il utilisera pour contrôler les mouvements que doit exécuter son unité; il peut opter pour les commandements, les appels au clairon, les signaux visuels, la radio ou encore une combinaison de ces différents moyens.
5. Lorsqu'elles sont appelées à monter dans les VBC et à en descendre au cours du rassemblement, les troupes ne portent normalement pas les armes personnelles. Toutefois, les gardes préposés aux étendards ou aux guidons doivent les porter lorsqu'ils descendent de leur VBC.
6. Lorsque l'état et l'emplacement du terrain de rassemblement le permettent, les VBC peuvent être mis en place avant le rassemblement, les équipages se rendant à pied sur le terrain de rassemblement. Dans le cas contraire, le régiment peut s'avancer jusqu'à la ligne de revue et s'y former, les équipages demeurant à bord des véhicules tout au long de la cérémonie.
7. Les véhicules de l'échelon B peuvent participer au rassemblement régimentaire; en revanche, ils ne participent habituellement pas à la cérémonie de la parade des drapeaux consacrés.
8. La musique doit prendre place à l'arrière ou à côté de l'estrade d'honneur et y demeurer pendant toute la durée de la cérémonie, étant donné qu'il est peu probable que les troupes puissent évoluer à pied après les répétitions à bord des VBC, à moins que le rassemblement se déroule sur un terrain revêtu de ciment. Dans ce cas, la musique peut être diffusée au moyen d'un système de sonorisation.

9. Should the reviewing dignitary wish to address the regiment, troops shall dismount and form a hollow square in front of the AFVs.

10. The advance, if included in the parade, normally will take place prior to the drive past, in order to avoid more damage than necessary to the ground selected for the parade. This shall be carried out with the minimum interval between AFVs and at a slow speed. The advance should not be more than 30 to 50 m.

11. All AFV commanders shall salute in the normal manner. The AFV gun shall be traversed 45 degrees and dipped. The Standard/Guidon AFV shall not traverse nor dip its gun except to those entitled to a Royal Salute. The Standard/Guidon will be dipped when appropriate.

12. If the regiment has aircraft, they should be positioned, if possible, in the rear of the parade for the inspection and should fly past at the end of the parade.

ARMOURED REGIMENTS – THE MOUNTED REVIEW

13. **Preliminaries.** The regiment's AFV's should be pre-positioned on the parade ground as follows:

- a. The intervals should be:
 - (1) one AFV width between AFVs,
 - (2) no interval between troops, and
 - (3) three AFV widths between squadrons.
- b. The commanding officer's AFV should be 15 m in front of the regiment.
- c. Depending on the size of the parade ground, the commanding officer shall decide in what multiples abreast the AFVs will drive past.

9. Si le dignitaire désire adresser la parole aux membres du régiment, ceux-ci doivent descendre de leur véhicule et adopter la formation en « U » devant les VBC.

10. En règle générale, si la cérémonie doit comprendre une avance en ordre de revue, celle-ci doit avoir lieu avant le défilé motorisé afin d'endommager le moins possible le terrain de rassemblement. À cette fin, on réduit au minimum les intervalles entre les VBC et on les fait avancer à une vitesse réduite. L'avance doit se faire sur une distance d'au plus 30 à 50 m.

11. Tous les commandants des VBC saluent de la façon normale. Le salut au canon s'effectue en faisant pivoter la tourelle de 45 degrés et en abaissant le canon. Le VBC qui porte l'étendard ou le guidon ne salue de cette façon que dans le cas où les dignitaires auraient droit au salut royal. L'étendard ou le guidon est abaissé lorsque cela est approprié.

12. Si le régiment possède des aéronefs, ceux-ci doivent prendre place à l'arrière des troupes au moment de la revue et le défilé aérien doit avoir lieu à la fin de la cérémonie.

RÉGIMENTS BLINDÉS – LA REVUE À BORD DES VÉHICULES BLINDÉS DE COMBAT

13. **Préliminaires.** Les VBC du régiment doivent être mis en place sur le terrain de rassemblement comme suit :

- a. Voici les intervalles qu'il faut prévoir :
 - (1) la largeur d'un VBC entre les VBC,
 - (2) aucun intervalle entre les troupes, et
 - (3) la largeur de trois VBC entre les escadrons.
- b. Le VBC du commandant doit prendre place à 15 m à l'avant du régiment.
- c. Le commandant doit déterminer combien de VBC doivent défiler de front en fonction de l'espace disponible sur le terrain de rassemblement.

14. **Forming up on Parade.** The regiment shall form up on parade as follows:

- a. The band shall take up its designated position.
- b. The officers and crews shall form up on each flank of the parade ground facing inwards.
- c. The commanding officer's trumpeter shall sound the "Advance". On this call being sounded, the band shall play a double march and the crews shall double on parade and double mark time in front of their AFVs. When all crews are in position, the band shall cease playing. The bass drummer shall sound a drum beat at which time the crews shall halt, turn to the front and stand at ease.

15. **Marching on the Standard/Guidon.** The Standard/Guidon may be received by the regiment, either mounted or dismounted. The former is preferable since the crews will not normally be carrying personal weapons.

a. **Mounted**

- (1) The commanding officer's trumpeter shall sound "Mount".
- (2) Crews shall mount and remain at attention.
- (3) The trumpeter sounds "G" as an order to the Standard/Guidon AFV to drive on the parade ground.
- (4) As the Standard/Guidon AFV comes onto the parade ground, the trumpeter shall sound the call "Carry Swords" as the order to salute, and the band shall play the appropriate salute.
- (5) The Standard/Guidon AFV shall drive onto the parade ground at an appropriate speed and take up its position centrally behind the commanding officer's AFV. The crew shall not dismount on parade.

14. **Rassemblement sur le terrain.** Le régiment doit se rassembler comme suit :

- a. La musique prend place à l'endroit prévu.
- b. Les officiers et les équipages se forment sur les deux flancs du terrain de rassemblement, et font face vers l'intérieur.
- c. Le trompette du commandant sonne « l'avance ». Lorsque l'avance est sonnée, la musique joue une marche rapide et les équipages s'avancent sur le terrain de rassemblement au pas de gymnastique et marquent le pas à la même cadence lorsqu'ils ont pris place devant leur VBC. Lorsque tous les équipages sont en place, la musique cesse de jouer. Au signal du joueur de grosse caisse, les équipages s'arrêtent, tournent vers l'avant et adoptent la position en place repos.

15. **Façon de faire avancer l'étendard ou le guidon.** Les troupes peuvent être montées ou à pied au moment où l'on fait avancer l'étendard ou le guidon. Il est préférable qu'elles soient montées puisque les équipages ne portent habituellement pas d'arme personnelle.

a. **Façon de procéder lorsque les troupes sont montées**

- (1) Le trompette du commandant joue la sonnerie signifiant « montez ».
- (2) Les équipages montent à bord de leur véhicule et demeurent au garde-à-vous.
- (3) Le trompette joue le sol pour signifier au VBC qui porte l'étendard ou le guidon de s'avancer sur le terrain de rassemblement.
- (4) Au moment où le VBC qui porte l'étendard ou le guidon s'avance sur le terrain de rassemblement, le trompette joue la sonnerie signifiant « sabre en main », qui constitue l'ordre de saluer, et la musique joue le salut approprié.
- (5) Le VBC qui porte l'étendard ou le guidon s'avance sur le terrain de rassemblement à la vitesse appropriée et prend place derrière le blindé du commandant, centré sur ce dernier. L'équipage ne descend pas de son VBC.

(6) The trumpeter shall then sound the call "Slope Swords" as the order to return to attention.

- b. **Dismounted.** The procedures are the same, but without the "Mount". If crews are carrying personal weapons, they shall present arms on the call "CARRY SWORDS" and shoulder arms on the call "Slope Swords"; otherwise only officers salute.

NOTE

Normal verbal commands may be used if a trumpeter is not available.

16. **Reception of the Reviewing Officer.** If the reviewing officer is received mounted, the procedure shall be the same as for receiving the Standard/Guidon, except that the crews are already mounted. On completion of the appropriate salute, the "Dismount" shall be ordered or sounded and the crews shall fall in at the front of their AFV. If the reviewing officer is received dismounted, there will be no change in the procedure.

17. Inspection

- a. The inspection shall take place either mounted in a military pattern vehicle or AFV, or dismounted, depending on how far the inspection line is set back from the saluting base and the condition of the ground.
- b. Following the inspection, the commanding officer shall accompany the reviewing officer back to the dais and then will resume his position in his AFV. If a vehicle is used to convey the reviewing officer, it shall then drive off the parade ground.

18. **Advance.** The normal procedure for the advance is as follows:

- a. The order shall be given or sounded to mount. Crews, having mounted, shall carry out preliminary starting drills and, when ready, AFV commanders shall raise their right arms. When all are ready, the order

(6) Le trompette joue alors la sonnerie signifiant « sabre à l'épaule », pour signifier aux équipages de se remettre au garde-à-vous.

- b. **Façon de procéder lorsque les troupes sont à pied.** On procède de la même façon mais sans donner le commandement « montez ». Si les équipages portent des armes personnelles, ils doivent présenter les armes à la sonnerie « sabre en main » et remettre les armes à l'épaule à la sonnerie « sabre à l'épaule »; autrement, seuls les officiers saluent.

NOTA

Les commandements verbaux ordinaires peuvent être utilisés s'il n'y a pas de trompette.

16. **Accueil de l'officier de la revue.** Si les troupes sont montées à l'arrivée du dignitaire, on procède de la même façon que lorsque le régiment reçoit l'étendard ou le guidon, sauf que les équipages sont déjà à bord des véhicules. Après le salut approprié, on donne le commandement ou on joue la sonnerie « pied à terre », et les équipages prennent place devant leur véhicule. Si les troupes ne sont pas montées au moment de l'arrivée du dignitaire, on procède de la même façon.

17. Revue

- a. L'officier de la revue passe les troupes en revue à bord d'un véhicule militaire réglementaire, à bord d'un VBC ou à pied, selon l'état du terrain et la distance entre la ligne de revue et la ligne de salut.
- b. Après la revue, le commandant raccompagne l'officier de la revue jusqu'à l'estrade d'honneur, puis il retourne prendre place dans son VBC. Si on a utilisé un véhicule pour faire la revue des troupes, celui-ci doit alors quitter le terrain de rassemblement.

18. **Avance en ordre de revue.** L'avance s'effectue normalement de la façon suivante :

- a. On donne le commandement ou on joue la sonnerie « montez ». Après être monté dans leur VBC, les équipages se préparent à démarrer et, lorsqu'ils sont prêts, les commandants de VBC lèvent le bras droit.

shall be given to "Start Up". AFV commanders shall drop their arm when their AFVs have started. When all are started the CO shall order the advance.

- b. Alternatively, on the command to start up, the driver only shall mount; the remainder shall about turn. When the engine of an AFV is started, the crew shall about turn to face the front. The commanding officer shall give the signal to mount when all have started and order the advance.
- c. The regiment then shall advance 30 to 50 m and the band shall play. On halting, the commanding officer shall order the appropriate Salute.
- d. The advance shall only be carried out if circumstances permit.
- e. The regiment then shall drive off to take up its position for the drive past.

19. **Drive Past**

- a. The drive past shall be by squadrons in column of troops in the following order:
 - (1) regimental headquarters,
 - (2) the Standard/Guidon party,
 - (3) squadrons in alphabetical order,
 - (4) A1 Echelon, and
 - (5) A2 Echelon.
- b. The speed of the drive past will depend on the surface, dust conditions, etc. The ideal speed is 15 to 20 km/h.
- c. Crew commanders shall give the order for their gunners to traverse right and dip to maximum depression since the gunners will

Lorsque tous les équipages sont prêts, on donne l'ordre de « lancer les moteurs ». Les commandants de VBC abaissent le bras dès que le moteur de leur VBC est en marche. Dès que tous les moteurs sont en marche, le Cmdt donne l'ordre d'avancer.

- b. On peut également procéder comme suit : lorsqu'on a donné l'ordre de lancer les moteurs, seul le conducteur monte à bord et les autres font demi-tour. Une fois le moteur en marche, les membres de l'équipage font demi-tour et font face vers l'avant. Le commandant donne l'ordre de monter à bord des VBC lorsque tous les moteurs sont en marche, puis donne l'ordre d'avancer.
- c. Le régiment avance en ordre de revue sur une distance de 30 à 50 m au son de la musique. Dès que les troupes sont arrêtées, le commandant ordonne d'exécuter le salut approprié.
- d. On n'effectue l'avance en ordre de revue que lorsque les circonstances le permettent.
- e. Le régiment se met alors en marche et va prendre position pour le défilé motorisé.

19. **Défilé motorisé**

- a. Le régiment défile par escadron en colonne de troupes dans l'ordre suivant :
 - (1) le poste de commandement régimentaire,
 - (2) la garde de l'étendard ou du guidon,
 - (3) les escadrons par ordre alphabétique,
 - (4) l'échelon A1, et
 - (5) l'échelon A2.
- b. La vitesse à laquelle les véhicules défilent dépend de la surface du terrain de rassemblement, de la poussière qui recouvre le sol, etc. La vitesse idéale est de 15 à 20 km/h.
- c. Le canonnier n'étant pas en mesure de voir les fanions indicateurs, lorsque vient le moment de saluer, le commandant du VBC

be unable to see the marker flags. On reaching Point D (Figure 9-2-1), the guns shall commence elevating to 10 degree elevation and traverse front.

- d. After driving past, the regiment shall drive off the parade ground, followed by the band.

ARMOURED REGIMENTS – TROOPING THE STANDARD/GUIDON

20. **General.** The procedure shall be the same as for a mounted review. The Standard/Guidon shall be trooped after the inspection and before any advance and the drive past.

21. Trooping

- a. The trumpeter shall sound the Regimental Call and the band shall play a fanfare.
- b. The Standard/Guidon party shall drive off to the left of the regiment at 10 km/h.
- c. The trumpeter shall sound the call “Carry Swords” as an order to salute or present arms when the Standard/Guidon party reaches the left flank.
- d. The Standard/Guidon party shall pass in front of the regimental line with its escort AFVs following and with the Standard/Guidon let fly. The band shall play.
- e. When the Standard/Guidon party reaches the right flank:
 - (1) the trumpeter shall sound the call “Slope Swords” as order to shoulder arms or return to attention; and
 - (2) the Standard/Guidon party shall wheel back into its position on parade.

doit lui donner l'ordre de faire pivoter la tourelle du char vers la droite et d'abaisser le canon au maximum. Au point D (figure 9-2-1), le canonier commence à relever le canon à un angle de 10 degrés en ramenant la tourelle vers l'avant.

- d. Après le défilé, le régiment quitte le terrain de rassemblement, suivi de la musique.

RÉGIMENTS BLINDÉS – PARADE DE L'ÉTENDARD OU DU GUIDON

20. **Généralités.** On procède de la même façon que pour la revue lorsque les troupes sont montées. On fait défiler l'étendard ou le guidon après la revue des troupes et avant l'avance en ordre de revue et le défilé motorisé.

21. Parade de l'étendard ou du guidon

- a. Le trompette sonne l'appel régimentaire et la musique exécute une fanfare.
- b. La garde de l'étendard ou du guidon va prendre place à la gauche du régiment en roulant à une vitesse de 10 km/h.
- c. Le trompette joue la sonnerie « sabre en main » pour donner l'ordre de saluer ou de présenter les armes lorsque la garde de l'étendard ou du guidon atteint le flanc gauche de l'unité.
- d. La garde de l'étendard ou du guidon défile devant le régiment, suivie des VBC qui l'escortent, en laissant flotter l'étendard ou le guidon, au son de la musique.
- e. Lorsque la garde de l'étendard ou du guidon atteint le flanc droit :
 - (1) le trompette joue la sonnerie « sabre à l'épaule » qui signifie de mettre l'arme à l'épaule ou de se remettre au garde-à-vous; et
 - (2) la garde de l'étendard ou du guidon retourne prendre sa position sur le terrain de rassemblement en exécutant une conversion.

ARTILLERY – GENERAL

22. Artillery units may parade either mounted or dismounted, however the normal procedure is to carry out an ordinary dismounted parade followed by a mounted drive past.

23. Mounted drive pasts are generally performed when a regiment or battery wishes to parade its Colours, the guns, on special occasions. Because the Colours are the focus of the drive past, only F Echelon AFVs need take part.

24. Guns shall not be decorated, used as mere decoration or placed unprotected around the edge of a parade square. If artillery guns are positioned on the parade ground during parades, other than as AFVs or towed equipment for mounted drive pasts, they shall only be used in lieu of flags to mark Flag Points C and D (Figure 9-2-1), with a detachment sentry at each gun. Immediately after the march or drive past, these guns should be removed from the parade ground.

25. Depending on the size, surface conditions, etc., of the parade ground, AFVs and guns may be either pre-positioned on the parade ground in rear of the dismounted parade (Figure 9A-1) or in some other location adjacent to the parade ground prior to the unit falling in for the dismounted parade.

26. The dismounted parade is conducted as a normal review (except that artillery units do not fix bayonets when parading by themselves) up to the end of the Royal (General) Salute following the advance in review order. In addition:

- a. the Standard of The Royal Regiment of Canadian Artillery shall be flown from the main flagpole situated in rear of the dais;
- b. regimental pennants shall be flown from antennas on the commanding officer's, the deputy commanding officer's and battery commanders' AFVs; and
- c. the reviewing dignitary and spectators must be made aware that a mounted drive past will take place.

ARTILLERIE – GÉNÉRALITÉS

22. Les troupes peuvent être montées ou à pied au cours des défilés de l'artillerie. Cependant, il est d'usage d'effectuer un défilé à pied suivi d'un défilé motorisé.

23. En règle générale, on effectue un défilé motorisé lorsqu'un régiment ou une batterie désire faire défiler ses drapeaux consacrés, c'est-à-dire ses canons, pour marquer un événement particulier. Comme le but principal de la cérémonie est de faire défiler les canons, seuls les VBC de l'échelon F ont besoin d'y participer.

24. On ne doit pas décorer les canons, les utiliser comme de simples décorations ou les laisser sans protection en bordure d'un terrain de rassemblement. Si des pièces d'artillerie sont en place sur le terrain de rassemblement au cours d'un défilé autre qu'un défilé de VBC ou de matériel tracté dans le cas d'un défilé motorisé, on doit les utiliser uniquement à la place des fanions indicateurs aux points C et D (figure 9-2-1) et poster une sentinelle à chaque emplacement de pièce. Dès que le défilé à pied ou le défilé motorisé est terminé, on doit retirer ces pièces du terrain de rassemblement.

25. Selon les dimensions, le genre de revêtement et l'état du terrain de rassemblement, les VBC et les canons peuvent être mis en place sur le terrain de rassemblement, à l'arrière des troupes à pied (figure 9A-1), avant le début de la cérémonie ou dans un autre endroit approprié voisin du terrain de rassemblement jusqu'à ce que l'unité vienne prendre position en vue du défilé à pied.

26. Le défilé à pied se déroule comme dans le cas d'une revue habituelle (sauf que les unités d'artillerie ne mettent pas les baïonnettes au canon lorsqu'elles défilent seules) jusqu'à la fin du salut royal (général) effectué après l'avance en ordre de revue. En outre :

- a. l'étendard du Royal Regiment of Canadian Artillery doit flotter au mât principal situé à l'arrière de l'estrade d'honneur;
- b. les fanions régimentaires doivent être fixés aux antennes des véhicules du commandant, du commandant adjoint et des commandants des batteries; et
- c. le dignitaire et les spectateurs doivent être informés à l'avance qu'un défilé motorisé aura lieu.

27. On completion of the Royal (General) Salute at the end of the dismounted portion of the parade, the commanding officer's trumpeter shall sound "Mount" (a "G" may also be sounded after the call to provide an executive command). All ranks shall observe a standard pause, turn right, observe a standard pause, port arms, observe another standard pause and, under control of their sub-unit commanders, double to their guns and AFVs, mounting on arrival.

28. Once mounted, AFV commanders shall stand at attention, grasping the top of the windshield with their left hand, or be seated as applicable. All personnel seated in the rear of AFVs shall sit at attention, grasping their personal weapons between their knees.

29. Once the regiment has cleared the inspection line, the band shall position itself on that line facing the dais. The band shall play appropriate music while the regiment is mounting and starting its AFVs. The band conductor will remain alert for the commencement of the drive past.

30. When all personnel are mounted, the commanding officer shall order "Start Up" by raising his right arm vertically above his shoulder and moving the arm in a circular motion or by having his trumpeter sound the order. When all their AFVs are running, battery commanders will notify the commanding officer by raising their right arm vertically above the shoulder as for gun drill. The commanding officer will acknowledge this signal in the same manner.

31. On the command or trumpet call, DRIVE PAST BY BATTERIES IN COLUMN, RIGHT WHEEL, FOR – WARD, each battery shall wheel to the right and drive off, maintaining the interval depicted in Figure 9A-2. The column shall not exceed a speed of 8 to 10 km/h.

32. During the drive past, the band shall play the regimental trot past, "Keel Row", for all artillery units except those of the Royal Canadian Horse Artillery, and the regimental gallop past, "Bonnie Dundee", for Royal Canadian Horse Artillery units.

27. Après le salut royal (général) effectué à la fin de la partie de la cérémonie qui se déroule à pied, le trompette du commandant doit jouer la sonnerie signifiant « montez » (il peut également jouer un sol pour donner un commandement d'exécution). Les troupes font alors une pause réglementaire, tournent à droite, font une deuxième pause, adoptent la position « au port, armes », font une autre pause et, sous les ordres de leur commandant de sous-unité, se dirigent vers leur canon et leur VBC au pas de gymnastique et montent immédiatement à bord.

28. Une fois à bord de leur véhicule, les commandants de VBC prennent place au garde-à-vous, saisissant la partie supérieure du pare-brise de la main gauche ou s'asseoir, selon les ordres reçus. Les militaires qui prennent place à l'arrière des véhicules s'assoient au garde-à-vous, tenant leurs armes immobiles entre leurs genoux.

29. Dès que le régiment a quitté la ligne de revue, la musique y prend place elle-même, face à l'estrade d'honneur. La musique joue une pièce appropriée pendant que les troupes montent à bord de leur VBC et mettent le moteur en marche. Le chef de musique surveille la mise en branle du défilé motorisé.

30. Lorsque toutes les troupes sont montées à bord des VBC, le commandant donne le commandement « lancer les moteurs » en élevant le bras droit au-dessus de l'épaule et en exécutant un mouvement de rotation au-dessus de sa tête. Il peut également demander au trompette de jouer le commandement. Lorsque tous leurs véhicules sont en marche, les commandants de batterie indiquent au commandant qu'ils sont prêts en élevant le bras droit verticalement au-dessus de l'épaule comme ils le font au cours de l'exercice des canons. Le commandant indique qu'il a compris le signal en répétant le même geste.

31. Au commandement ou à la sonnerie du trompette « DÉFILEZ EN COLONNE PAR BATTERIE, À DROITE-DROITE; VERS L'A — VANT », les batteries s'ébranlent en faisant une conversion vers la droite, et se mettent en route en conservant les intervalles indiqués à la figure 9A-2. La colonne doit se déplacer à une vitesse ne dépassant pas 8 à 10 km/h.

32. Pendant le défilé, la musique doit jouer la marche régimentaire au trot « Keel Row » pour toutes les unités d'artillerie à l'exception de la Royal Canadian Horse Artillery, et la marche régimentaire au galop « Bonnie Dundee » pour les unités de la Royal Canadian Horse Artillery.

33. On the command EYES – RIGHT, all AFV commanders shall salute, commencing at Point C (Figure 9-2-1) and ending at Point D. All other personnel shall look directly to their front.

34. On the completion of the eyes front at Flag D, the commanding officer shall fall out of the column and join the reviewing officer at the dais. The deputy commanding officer shall lead the regiment from the parade square to the dispersal area, all personnel remaining mounted.

ARTILLERY – THE MOUNTED REVIEW WITH SELF-PROPELLED GUNS

35. Mounted parades with self-propelled guns are conducted in a similar manner to those for an armoured regiment (see above). However, the guns shall not be traversed or dipped while driving past, and a trooping ceremony is not carried out.

33. Au commandement « TÊTE À – DROITE », tous les commandants de VBC saluent à partir du point C (figure 9-2-1), jusqu'au point D. Les autres membres du personnel continuent à regarder droit devant eux.

34. Dès que le dernier commandant de VBC a fini de saluer au fanion D, le commandant quitte la colonne et va rejoindre le dignitaire sur l'estrade d'honneur. Le commandant adjoint dirige le régiment vers le lieu de dispersion et les troupes demeurent à bord des VBC.

ARTILLERIE – REVUE DES TROUPES AVEC DES CANONS AUTOMOTEURS

35. La revue des troupes avec des canons automoteurs s'effectue de la même façon que la revue d'un régiment blindé (voir ci-dessus). Cependant, on ne fait pas pivoter les canons et on ne les abaisse pas pendant le défilé, et il n'y a pas de défilé des drapeaux.

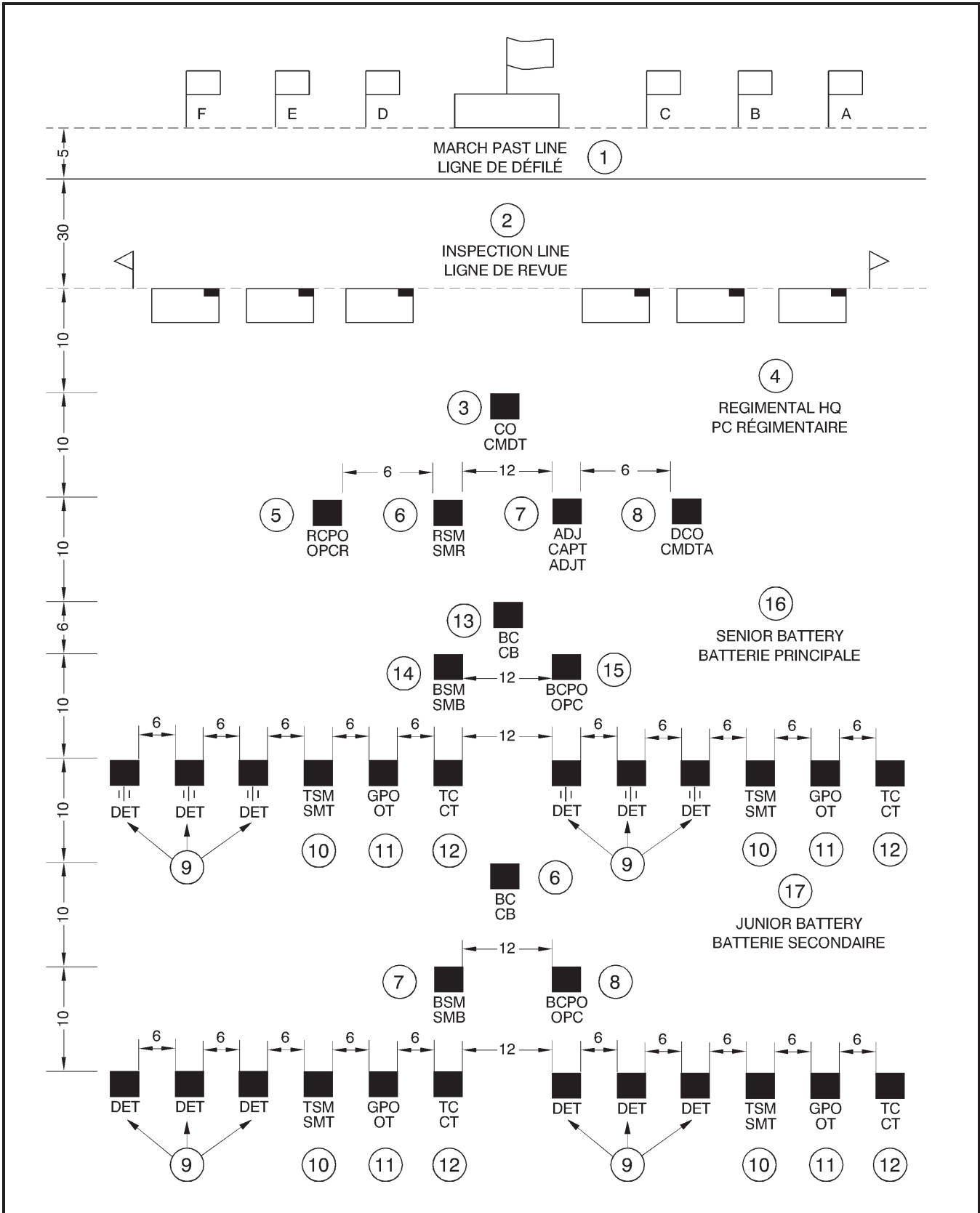


Figure 9A-1 Artillery – Position of Vehicles
 Figure 9A-1 Artillerie – Disposition des véhicules

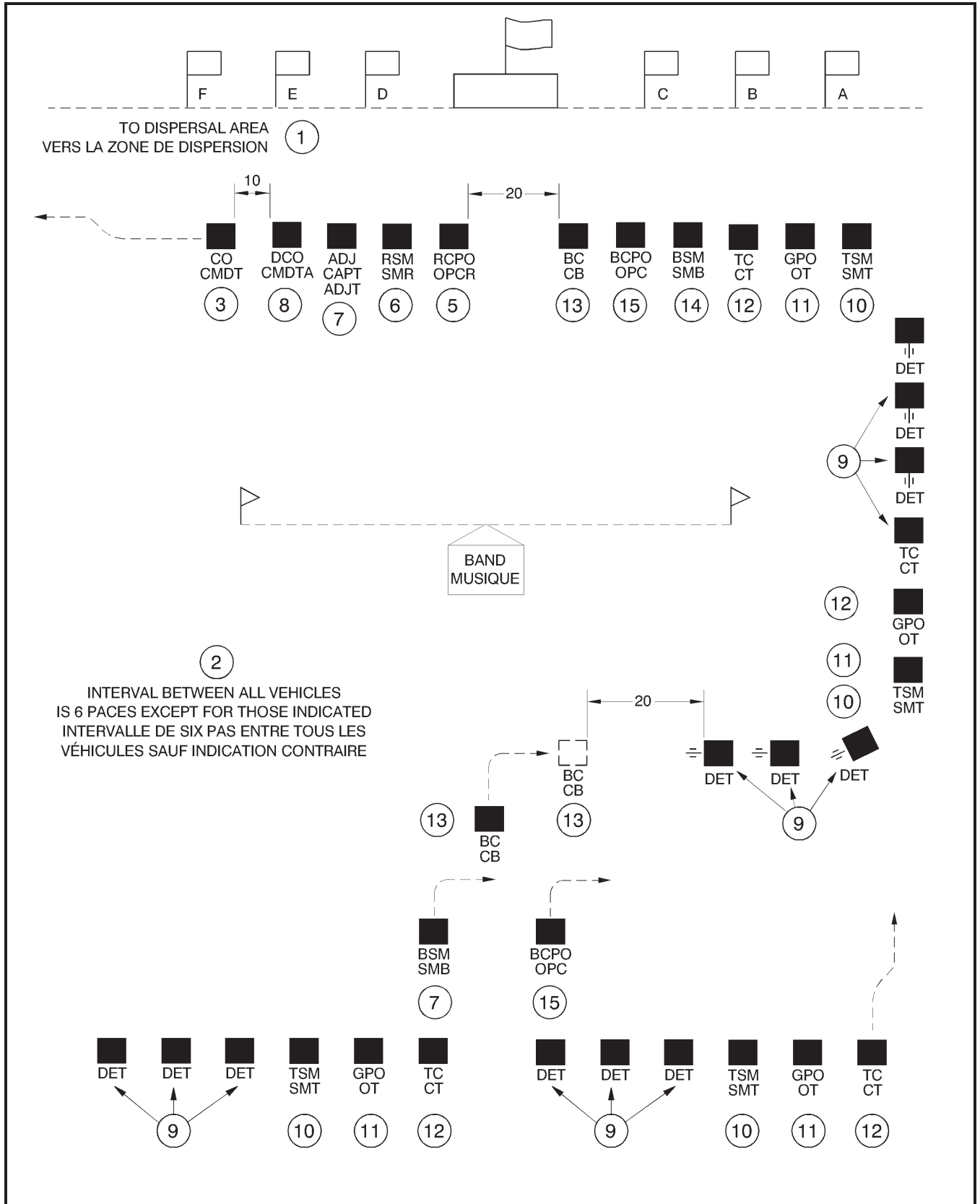


Figure 9A-2 Artillery – Drive Past
Figure 9A-2 Artillerie – Défilé motorisé

ANNEX B**MODIFICATIONS TO PARADE
PROCEDURES – EXAMPLE: TROOPING
THE COLOUR****INTRODUCTION**

1. Parade commanders can modify procedures to meet particular circumstances. An example is the ceremony known as “Trooping the Colour and Guard Mounting from Horse Guards Parade” conducted annually by British foot guards in London, England. The parade is composed of four “guards” found from foot guard battalions in London District. Some of the guards continue after the parade to mount guard at the Royal palaces. Because of these unique circumstances, among other differences:

- a. the parade is not composed of a single organized battalion, but rather a group of guards;
- b. the size of each guard is determined by the space on Horse Guards Parade (a specific public parade ground in London) and the duties to be performed by The Queen’s Guard;
- c. the rank, number and positions on parade of officers with each guard are tailored to the duty to be performed and are based on 19th Century company organizations, as are the rank, number and positions on parade of supervisory warrant officers and senior non commissioned officers with each guard;
- d. only one Colour (that which is to accompany The Queen’s Guard to its duties) is ever carried; and
- e. left guides (vice right markers) are marched (not called) forward onto the parade ground, the parade marches on as a battalion (vice companies), left (vice right) dresses, etc., to fit the peculiarities of that specific location and occasion.

ANNEXE B**MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES
DE RASSEMBLEMENT – PAR
EXEMPLE : LA CÉRÉMONIE DE LA
PARADE DU DRAPEAU CONSACRÉ****INTRODUCTION**

1. Les commandants peuvent modifier les procédures en fonction de circonstances particulières. Un exemple est la cérémonie de la parade du drapeau consacré et de la relève de la garde des Horse Guards à laquelle participent chaque année les gardes à pied britanniques à Londres, en Angleterre. Participent à cette cérémonie quatre « gardes » prélevées au sein des bataillons des gardes à pied du district de Londres. Après la cérémonie, une partie des gardes continue de monter la garde devant les palais royaux. Comme il s’agit d’une cérémonie unique en son genre, celle-ci comporte, entre autres, les différences suivantes :

- a. on fait défiler un groupe de gardes et non un simple bataillon;
- b. la taille de chaque garde est déterminée en fonction de l’espace disponible au terrain de rassemblement Horse Guards Parade (un terrain de rassemblement public précis à Londres) et des tâches que la garde de la Reine doit exécuter;
- c. le grade, le nombre et la position sur le terrain de rassemblement des officiers au sein de chaque garde dépendent du service de garde à exécuter et découlent de l’organisation des compagnies au XIX^e siècle, tout comme le grade, le nombre et la position sur le terrain de rassemblement des adjudants et des sous-officiers supérieurs au sein de chaque garde;
- d. on ne fait défiler qu’un drapeau consacré (celui qui accompagne la garde de la Reine pendant son service de garde); et
- e. les guides de gauche se dirigent vers le terrain de rassemblement sans être appelés, le défilé se fait en bataillon (plutôt qu’en compagnies), les alignements se font par la gauche (plutôt que par la droite), etc., pour s’adapter aux particularités de cet emplacement et des circonstances.

2. This is not the only trooping ceremony carried out by British foot guards prior to mounting guard in London or on other occasions elsewhere, but it was used almost verbatim in army ceremonial publications as an example of trooping the Colour, and copied unchanged into Canadian manuals until 1976. It is retained as an example of how parade commanders can modify procedures to fit specific circumstances. Commanders may continue to follow this unique procedure at their discretion. They should be aware that additional training will be required because the non-standard positions on parade and parade routines involved.

3. Care must be taken not to slavishly follow the detail in this annex to the point of either:

- a. needlessly removing officers and non-commissioned members from a parade which troops their Colour, on the grounds that the detail for this specific version of the ceremony does not provide them with a position on parade; or
- b. failing to carry out a trooping ceremony, on the grounds that the unit's establishment is too small to meet the guard numbers laid down in this particular example.

SEQUENCE

4. The sequence of events in trooping the Colour is as follows:

- a. the battalion is reorganized into four "guards" and parade appointments modified as noted below;
- b. the guards are formed up on the parade ground using a special display routine;
- c. the Colour is trooped, and the guards are then marched past in slow and quick time; and
- d. the parade's conclusion is changed if the reviewing officer remains until the troops march off to other duties.

2. Il ne s'agit pas de la seule parade du drapeau consacré effectuée par les gardes à pied britanniques avant de monter la garde à Londres ou, en d'autres circonstances, ailleurs, mais c'est celle qui a été décrite quasi intégralement dans les publications de l'armée relatives au cérémonial à titre d'exemple de parade du drapeau consacré. Elle a été reprise sans modification dans les manuels au Canada jusqu'en 1976. On s'en sert pour démontrer comment les commandants de rassemblements peuvent adapter les procédures à des circonstances particulières. Les commandants peuvent continuer d'appliquer cette procédure particulière, à leur discrétion. De l'entraînement supplémentaire sera nécessaire à cause des postes particuliers à adopter sur le terrain de rassemblement et de l'évolution inhabituelle de la parade.

3. Il faut toutefois faire preuve de jugement afin d'éviter de commettre les erreurs suivantes :

- a. empêcher des officiers et des militaires du rang de participer à la parade du drapeau consacré de leur unité, sous prétexte que cette version particulière de la cérémonie ne prévoit pas une place pour eux sur le terrain de rassemblement; ou
- b. ne pas faire une parade du drapeau consacré sous prétexte que l'effectif de l'unité n'est pas assez important et qu'il est impossible d'obtenir l'effectif décrit dans l'exemple.

SÉQUENCE

4. La parade du drapeau consacré se déroule comme suit :

- a. le bataillon est séparé en quatre gardes et les fonctions de commandement du rassemblement sont modifiées de la façon indiquée ci-dessous;
- b. les gardes se forment sur le terrain de rassemblement en faisant des évolutions spéciales;
- c. la parade du drapeau consacré a lieu, puis les gardes défilent au pas ralenti et au pas cadencé; et
- d. la fin de la parade est modifiée si l'officier de la revue reste sur place jusqu'à ce que les troupes s'en aillent exécuter d'autres tâches.

REORGANIZATION

5. The battalion is organized into four sub-units. Other than the Escort for/to the Colour, the companies are referred to as Nos. 2, 3 and 4 Guards (reflecting the convention for numbering sub-units in foot guard battalions, and the subsequent duties of the guard on the right of the line). Whenever possible, the strength of the escort and each guard shall be:

- a. One major or captain (three paces in front of the second file from the right).
- b. One captain or lieutenant (three paces in front of the second file from the left).
- c. One lieutenant or second-lieutenant (three paces in front of the centre of the guard).
- d. One master warrant officer (Right Marker, on the right of the front rank).
- e. One warrant officer (Left Marker, on the left of the front rank).
- f. One sergeant (Right Marker, three paces in rear of the second file from the right except where otherwise stated).
- g. One sergeant (Left Marker, three paces in rear of the second file from the left except where otherwise stated).
- h. One additional sergeant (Supernumerary, three paces in rear of the third file from the left of the Escort for the Colour).
- i. Seventy-two rank and file, or a number not less than 48, that is divisible by both three and four (to form two or three ranks).

6. If the deputy commanding officer joins the parade, his position will be on the right (vice left) of the line of officers, the adjutant in a similar position, but on the left (vice right) of the line. During the march past the deputy commanding officer will march behind the commanding officer, but lead when the commanding officer moves to the right of the dais. The adjutant's position will be in rear of the rear guard during the march past.

RÉORGANISATION

5. Le bataillon est séparé en quatre sous-unités. Outre la garde du drapeau consacré et pour celui-ci, on appelle les compagnies gardes n° 2, 3 et 4 (pour rappeler la convention de numérotation des sous-unités des bataillons de gardes à pied et les fonctions subséquentes des gardes à la droite de la ligne). Dans la mesure du possible, l'effectif de l'escorte et de chaque garde comprend :

- a. Un major ou capitaine (trois pas en avant de la deuxième file de droite).
- b. Un capitaine ou lieutenant (trois pas en avant de la deuxième file de gauche).
- c. Un lieutenant ou sous-lieutenant (trois pas en avant de la garde, au centre de celle-ci).
- d. Un adjudant-maître (guide de droite, à la droite du rang avant).
- e. Un adjudant (guide de gauche, à la gauche du rang avant).
- f. Un sergent (guide de droite, trois pas en arrière de la deuxième file de droite, sauf indication contraire).
- g. Un sergent (guide de gauche, trois pas en arrière de la deuxième file de gauche, à moins d'indication contraire).
- h. Un sergent supplémentaire (surnuméraire, trois pas derrière la troisième file de gauche de la garde du drapeau consacré).
- i. Soixante-douze sous-officiers et militaires du rang, ou un détachement d'au moins 48 sous-officiers et militaires du rang (pour former deux ou trois rangs).

6. Si le commandant adjoint participe au rassemblement, il doit se placer à la droite de la ligne des officiers, le capitaine-adjutant occupant la même place, mais à la gauche (plutôt qu'à la droite) de la ligne. Pendant le défilé, le commandant adjoint marche derrière le commandant, mais se place en tête lorsque le commandant se rend occuper sa place à la droite de l'estrade d'honneur. Pendant le défilé, le capitaine-adjutant se place en arrière de la garde arrière.

7. The Colour Officer shall be the junior lieutenant of the Escort for the Colour. The initial Colour party, positioned in front of the left flank of the battalion, shall consist of:

- a. Colour Warrant Officer – one master warrant officer or warrant officer.
- b. Colour Sergeant – one sergeant.
- c. Colour Sentries – two corporals or privates (later to form the right single file of the Escort to the Colour).

FORMING-UP ON PARADE

8. The normal forming-up sequence in Table 7-4-1 is adjusted as follows:

9. **Falling in as a Unit.** Prior to advancing onto the parade ground, the guard master warrant officers shall fall in the escort and guards at the assembly area detailed in the Parade Order, call the roll, size and inspect their guards. The escort and guards shall be formed in line under the command of the master warrant officer of the Escort for the Colour, while the master warrant officer and sentries attending the Colour and the orderly uncasing the Colour shall position themselves to the left of No. 4 Guard, the left markers will form in line to the right front of the Escort for the Colour and the band and drums shall form on the right flank of the Escort for the Colour.

10. **Markers.** On the bugle call “Markers”, the chief warrant officer marches the left markers onto the parade square, halting when the marker for the escort reaches the proper position (left marker rather than right marker positions being determined in advance). The chief warrant officer then positions the markers following the normal procedure for markers in Table 7-4-1.

11. **The Advance.** When the “Advance” is sounded to order the assembled unit onto the parade ground, the escort and guards, under the command of the master warrant officer of the escort, and led by the band, is marched in column of threes onto the parade ground, approaching from the left, and at the frontage of each guard behind the posted line of guards on the inspection line (see Figure 9B-1). A sentry or mark on the right of the parade ground is normally used to align the marching troops.

7. Le porte-drapeau consacré est le lieutenant subalterne de la garde. L'escorte du drapeau consacré initiale, postée en avant du flanc gauche du bataillon, comprend :

- a. l'adjudant du drapeau consacré – un adjudant-maître ou un adjudant.
- b. le sergent du drapeau consacré – un sergent.
- c. les sentinelles du drapeau consacré – deux caporaux ou soldats (qui formeront plus tard la file de droite de l'escorte pour le drapeau consacré).

RASSEMBLEMENT

8. La séquence de rassemblement du tableau 7-4-1 est modifiée comme suit :

9. **Rassemblement d'unité.** Avant de se diriger vers le terrain de rassemblement, l'adjudant-maître de chacune des gardes forme sa garde à l'endroit prévu dans les ordres, fait l'appel, aligne sa garde par rang de taille et l'inspecte. La garde du drapeau consacré et les autres gardes se forment en ligne sous les ordres de l'adjudant-maître de la garde du drapeau consacré tandis que l'adjudant-maître et les sentinelles qui escortent le drapeau consacré et le planton chargé de dégainer le drapeau consacré prennent place à la gauche de la garde n°4, les guides de gauche se forment en ligne à la droite du front de la garde du drapeau consacré et la musique et les tambours prennent place sur le flanc droit de la garde du drapeau consacré.

10. **Guides.** Lorsque le clairon sonne « guides », l'adjudant-chef dirige les guides de gauche vers le terrain de rassemblement, s'arrête lorsque le guide de la garde atteint sa position (on détermine à l'avance la position du guide de gauche plutôt que de droite). L'adjudant-chef place ensuite les guides selon la procédure habituelle décrite au tableau 7-4-1.

11. **L'avance.** Lorsqu'on sonne « vers l'avant » pour ordonner à l'unité rassemblée de se rendre sur le terrain de rassemblement, les gardes, sous le commandement de l'adjudant-maître de la garde et en suivant la musique, marchent en colonne par trois sur le terrain, à partir de la gauche et à la largeur de front de chaque garde, derrière la ligne des gardes, sur la ligne d'inspection (voir figure 9B-1). Une sentinelle ou un garde est généralement placé à la droite du terrain de rassemblement afin d'aligner les troupes qui marchent.

- a. The initial Colour party (the Colour officer being with the others), with cased Colours, shall follow No. 4 Guard, wheeling independently to position itself on the left flank of the parade ground. The master warrant officer shall carry the cased Colour at the slope, and his or her rifle at the shoulder on the left side. On arriving into position, the Colour is uncased, and the Colour escorts, acting as sentries, commence patrolling a beat of ten paces (see Section 3, paragraphs 16 to 18).
- b. The band ceases playing as the last guard approaches its position in line, and the chief warrant officer orders AT THE HALT, FACING LEFT, FORM COLUMN OF GUARDS. Each master warrant officer then orders AT THE HALT, ON THE LEFT, FORM – GUARD. This will bring the marching troops into line, facing the right side of the parade ground, with their left files wheeling to meet the posted left markers.
- c. As the guards halt in place, the officers commence promenading on the parade ground's right flank, forward of the inspection line.
- d. The band wheels to position itself for the trooping as noted in Section 3, paragraph 8.
- e. The chief warrant officer then orders the guards to form two ranks and dress by the left. The master warrant officers shall take up positions, as the left markers turn left, by marching off five paces, halting, turning about and dressing their escort or guard, ordering ranks STEADY in succession (i.e., ESCORT, TWO, THREE, NO. FOUR GUARD, FRONT RANK – STEADY, etc.). Their movements are completed together.
- f. The chief warrant officer orders TELL OFF BY GUARDS (the answers, in sequence, are ESCORT FOR THE COLOUR, TWO GUARD, THREE GUARD, NO. FOUR
- a. L'escorte initiale du drapeau consacré (le porte-drapeau consacré étant avec les autres) suit la garde n°4 et effectue une conversion individuelle pour se placer sur le flanc gauche du terrain de rassemblement. L'adjudant-maître porte le drapeau consacré engainé à la position au port et son fusil à l'épaule gauche. Une fois à sa position, on dégainé le drapeau consacré et les membres de la garde du drapeau consacré, qui font fonction de sentinelles, doivent commencer à faire une ronde de dix pas (voir la section 3, paragraphes 16 à 18).
- b. La musique cesse de jouer lorsque la dernière garde approche de sa position dans la ligne et l'adjudant-chef donne le commandement « À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ COLONNE DE — GARDES ». Chaque adjudant-maître donne le commandement « À LA HALTE, FACE À GAUCHE, FORMEZ — GARDE ». Les troupes se placent alors en ligne, face au côté droit du terrain de rassemblement, et les files de gauche effectuent une conversion pour rejoindre les guides de gauche à leur poste.
- c. Lorsque les gardes font halte, les officiers commencent la promenade sur le flanc de droite du terrain de rassemblement, en avant de la ligne d'inspection.
- d. La musique effectue une conversion pour se placer en vue de la parade, comme décrit au paragraphe 8 de la section 3.
- e. L'adjudant-chef commande alors aux gardes de former deux rangs et de s'aligner sur la gauche. Les adjudants-maîtres prennent leur position pendant que les guides de gauche tournent à gauche, font cinq pas en avant, s'arrêtent, font demi-tour et alignent leur escorte ou leur garde et commandent successivement aux rangs de demeurer immobiles (c.-à-d. « GARDE, DEUX, TROIS, GARDE N° 4, RANG AVANT, IMMO — BILE », etc.). Leurs mouvements se terminent en même temps.
- f. L'adjudant-chef donne le commandement « IDENTIFIEZ-VOUS PAR GARDE » (la séquence de réponses est « GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ, GARDE DEUX,

GUARD – no confirmation is given by the chief warrant officer since the parade's composition was pre-determined), and then ORDER – ARMS, and STAND AT – EASE.

GARDE TROIS, GARDE N° 4 »; aucune confirmation n'est donnée par l'adjudant-chef puisque la composition de la parade était prédéterminée), puis « AU PIED — ARMES » et « EN PLACE RE — POS ».

12. **Forming Under the Adjutant.** Following the parade being stood at ease by the chief warrant officer, the adjutant shall march from his position behind the dais onto the parade ground, and advance towards the chief warrant officer. The following commands (Table 9B-1) are then given:

12. **Rassemblement sous les ordres du capitaine-adjutant.** Après que l'adjudant-chef a donné l'ordre aux troupes de se mettre en place repos, le capitaine-adjutant quitte son poste derrière l'estrade d'honneur et se dirige vers l'adjudant-chef sur le terrain de rassemblement. L'adjudant-chef donne alors les commandements suivants (tableau 9B-1) :

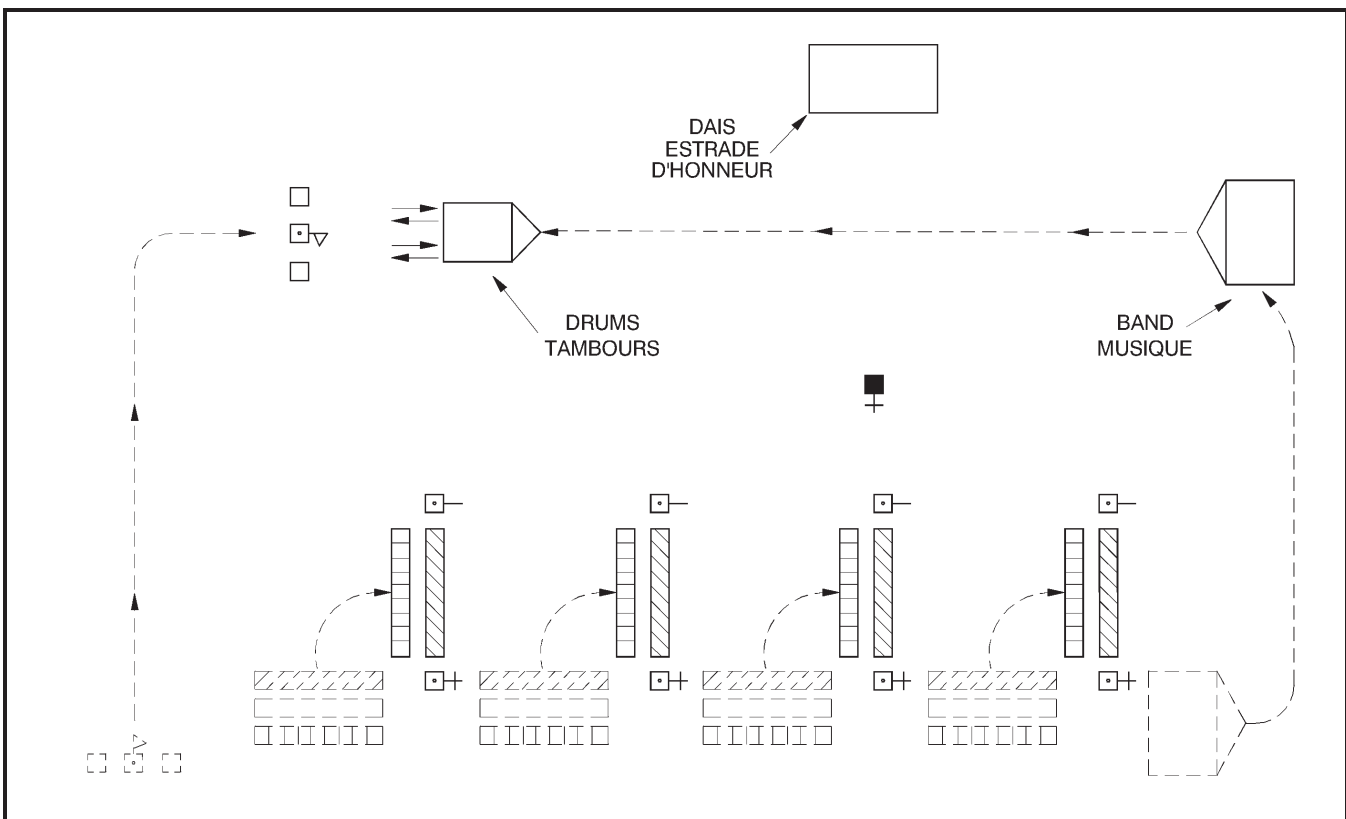


Figure 9B-1 March on for Trooping the Colour
 Figure 9B-1 Rassemblement en vue de la parade du drapeau consacré

No.	Command	By	Action	Remarks
1	GUARDS, ATTENTION	CWO	Escort and guards come to attention.	
2	GUARDS, SHOULDER – ARMS	CWO	Escort and guards shoulder arms.	As the adjt halts two paces in front of the CWO, the CWO shall salute, the adjt will return the salute and the CWO reports, "Guards formed as ordered, ___ officers and ___ NCMs on parade, Sir". The adjt shall order the CWO to fall in and, after they exchange salutes, the CWO shall turn to his left and march to a position one arm's length in front of the inspection line and in line with the rear rank of No. 4 Guard.
When the adjt has taken over the parade, the officers shall cease to promenade and form a line along the right flank, ahead of the band. The officers of No. 4 Guard will be on the right flank of their line, with the remainder in sequence so that the officers of the escort are on the left flank.				
3	GUARDS, AT THE HALT, ON MARKERS, LEFT – FORM	Adjt	The front of the escort and each guard shall execute a left incline and the left markers turn left.	On the command "FORM", the left marker of the escort and each guard shall turn left, double out around the flank of their respective sub-unit to a point at arm's length in front of where the second file from the right flank of their sub-unit shall stand when the line is formed, halt and taking the time from the marker of the escort, turn about and recover arms. The CWO shall cover the markers.

Table 9B-1 (Sheet 1 of 4) Forming under the Adjutant

No.	Command	By	Action	Remarks
4	MARKERS – STEADY	CWO	The markers shall shoulder arms from the recover.	
5	GUARDS, QUICK – MARCH	Adjt	The escort and each guard completes the movement, forming in line on the inspection line.	The CWO moves to a position one pace to the left of the line and aligned with the front rank.
6	GUARDS, OPEN ORDER – MARCH	Adjt	The rear rank of each guard and the escort take three half paces back.	
7	GUARDS, LEFT – DRESS	Adjt	Each guard and the escort shall dress. The dressing maybe done either by full arm, or shoulder dressing. On the command DRESS, the left markers at arm's length in front of the alignment shall turn their heads to the left and at the same time extend their left arms sharply toward the line, parallel to the ground, fists clenched, on which the line will dress.	The CWO shall turn left, march out four paces, turn about and proceed to dress the front and rear ranks, ordering each rank STEADY once it is dressed. Upon completing the dressing of the rear rank, the CWO shall turn left, return to a position six paces to the left of the front rank, halt and turn right.
8	GUARDS, EYES – FRONT	CWO	The escort and guards shall act as ordered. On the command FRONT, the left markers shall turn their heads to the front, at the same time cutting their left arm to the side, turn left and double through the ranks to their places in line and halt. The necessary files in the escort and each guard will "make way" by taking one pace to the rear and one pace to the side, to allow the markers to double through. The CWO shall take up his position in the supernumerary rank in rear of the right marker of No. 2 Guard.	

Table 9B-1 (Sheet 2 of 4) Forming Under the Adjutant

No.	Command	By	Action	Remarks
9	WARRANT AND NON-COMMISSIONED OFFICERS COMMANDING GUARDS, TO THE – FRONT	Adjnt	On the command FRONT, the WOs commanding guards shall step forward two half paces and recover arms.	The right hand person of the rank shall move forward and fill the interval left vacant by his commander.
10	QUICK – MARCH	Adjnt	The WOs shall step off in quick time at the recover, the drums beating a quick march. On the WOs reaching the march past line, No. 3 Guard WO shall halt and the remainder shall turn inwards and close on the centre WO and halt as shown in Figure 9B-2.	The drums will continue to beat until the last WO has halted. Taking their time from the No. 3 Guard WO, all the WOs will turn and face the line, the No. 3 Guard WO turning about, the remainder turning left and right and all shall shoulder arms from the recover.
11	GUARDS, ORDER – ARMS	Adjnt	The escort and guards order arms.	The WOs act with the line and order arms.
12	GUARDS, STAND AT – EASE	Adjnt	The escort and guards stand at ease.	The WOs act with the line and stand at ease. On the command EASE, the officers shall come to attention and draw swords.
13	OFFICERS, RIGHT – TURN	OC the Escort	The officers right turn.	
14	DRUMS, QUICK – MARCH	Drum Major of Drums	The drums shall beat the assembly, marching across the front of the line. They shall march through the intervals of the band, counter march, and halt in rear of it.	Moving on the Drum Major's command, the officers shall step off, swords at the carry. The leading officer shall wheel to the left, three paces short of the march past line, the reminder following. They shall pass inside the drums and three paces in front of the WOs.

Table 9B-1 (Sheet 3 of 4) Forming Under the Adjutant

No.	Command	By	Action	Remarks
15	OFFICERS – HALT	OC the Escort	The officers shall halt three paces in front of the WOs and three paces from each other as shown at Figure 9B-2.	
16	OFFICERS, INWARDS – TURN	OC the Escort	The officers shall turn to face the line.	The officers shall stand at ease, in succession by guard from right.
17	GUARDS ATTEN – TION	Adjnt	The escort and guards shall come to attention.	The officers and WOs shall act with the line.
18	GUARDS WILL FIX BAYONETS – FIX	Adjnt	The escorts and guards act as ordered.	The WOs will act with the line.
19	BAYO – NETS	Adjnt	The escort and guards act as ordered.	The WOs will act with the line.
20	GUARDS, ATTEN – TION	Adjnt	The escort and guards act as ordered.	The WOs will act with the line.
21	GUARDS, SHOULDER – ARMS	Adjnt	The escort and guards shall shoulder arms.	The WOs will act with the line.

Table 9B-1 (Sheet 4 of 4) Forming Under the Adjutant

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« GARDES, GARDE-À — VOUS »	Adjuc	La garde du drapeau consacré et les autres gardes se mettent au garde-à-vous.	
2	« GARDES, À L'ÉPAULE — ARMES »	Adjuc	La garde du drapeau consacré et les autres gardes mettent l'arme à l'épaule.	Lorsque le capt adjt s'arrête à deux pas en avant de l'adjuc, celui-ci le salue, le capt adjt lui rend son salut et l'adjuc lui indique son effectif : « Les gardes sont formées selon les ordres; __ officiers et __ militaires du rang présents, Monsieur ». Le capt adjt donne à l'adjuc l'ordre d'aller prendre position et, après un échange de saluts, l'adjuc tourne à gauche et va prendre position à une longueur de bras en avant de la ligne de revue et en ligne avec le rang arrière de la garde n° 4.
Dès que le capt adjt a pris le commandement, les officiers cessent la promenade en bordure du terrain de rassemblement et se forment en ligne sur le flanc droit, devant la musique. Les officiers de la garde n° 4 prennent place à la droite de la ligne, les autres prenant place selon l'ordre numérique décroissant de façon à ce que les officiers de la garde du drapeau consacré soient sur le flanc gauche.				
3	« GARDES, À LA HALTE, SUR VOS GUIDES, À GAUCHE, FOR — MEZ »	Capt Adjt	Le rang avant de la garde du drapeau consacré et de chacune des gardes oblique vers la gauche et les guides de gauche tournent à gauche.	Au commandement « FOR — MEZ », le guide de gauche de chacune des gardes tournent à gauche, contournent le flanc de leur sous-unité respective au pas de gymnastique et vont prendre position à une longueur de bras en avant de l'endroit où la deuxième file du flanc droit de leur sous-unité doit se trouver au moment où la ligne est formée, s'arrêtent, et, réglant leurs mouvements sur ceux du guide de la garde des drapeaux consacrés, font demi-tour et adoptent la position remplacez armes. L'adjuc couvre les guides.

Tableau 9B-1 (feuille 1 de 4) Rassemblement sous les ordres du capitaine-adjutant

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
4	« GUIDES, IMMOBILE »	Adjud	Les guides mettent l'arme à l'épaule depuis la position replacez armes.	
5	« GARDES, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Capt Adjt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes complètent la manœuvre de formation en se formant en ligne sur la ligne de revue.	L'adjud va prendre position à un pas à la gauche de la ligne, en ligne avec le rang avant.
6	« GARDES, OUVREZ LES RANGS — MARCHÉ »	Capt Adjt	Le rang arrière de chaque garde et de l'escorte recule de trois demi-pas.	
7	« GARDES, PAR LA GAUCHE, ALI — GNEZ »	Capt Adjt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes s'alignent. L'alignement peut se faire soit à pleine extension du bras, soit épaule à épaule. Au commandement « ALI — GNEZ », les guides de gauche, qui sont à une longueur de bras en avant de la ligne, tournent la tête à gauche et, en même temps, étendent le bras gauche d'un mouvement vif en direction de la ligne, en fermant le poing et en gardant le bras parallèle au sol.	L'adjud tourne à gauche, s'éloigne de quatre pas, fait demi-tour et aligne le rang avant ainsi que le rang arrière, donnant à chacun le commandement « IMMOBILE » dès l'alignement terminé. Lorsque le rang arrière est aligné, l'adjud tourne à gauche, retourne prendre position à six pas à la gauche du rang avant, s'arrête et tourne à droite.
8	« GARDES — FIXE »	Adjud	La garde du drapeau consacré et les autres gardes exécutent le commandement reçu. Au commandement « FIXE », les guides de gauche tournent la tête vers l'avant ramenant en même temps le bras gauche sur le côté et, passant à travers les rangs, retournent au pas de gymnastique occuper leur position en ligne et s'arrêtent. Pour leur permettre de passer à travers les rangs, les membres des files qu'ils doivent traverser leur ouvrent le passage en faisant un pas vers l'arrière et vers le côté. L'adjud va prendre place dans le rang surnuméraire en arrière du guide de droite de la garde n° 2.	

Tableau 9B-1 (feuille 2 de 4) Rassemblement sous les ordres du capitaine-adjudant

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
9	« ADJUDANTS ET SOUS-OFFICIERS COMMANDANT LES GARDES, VERS L'A — VANT »	Capt Adjt	Au commandement « VERS L'A — VANT », les adj qui commandent les gardes font deux demi-pas vers l'avant et adoptent la position replacez armes.	La personne de droite du rang s'avance et occupe la place laissée libre par son commandant.
10	« PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Capt Adjt	Les adj se mettent à marcher au pas cadencé en gardant leur arme à la position replacez armes, tandis que les tambours battent la marche au pas cadencé. Lorsque les adj atteignent la ligne de défilé, l'adj de la garde n° 3 s'arrête et les autres tournent vers l'intérieur, ferment les rangs sur l'adj du centre et s'arrêtent de la façon qui est indiquée à la figure 9B-2.	Les tambours continuent à battre la marche jusqu'à ce que le dernier adj soit arrêté. Réglant leurs mouvements sur ceux de l'adj de la garde n° 3, tous les adj tournent et font face à la ligne, l'adj de la garde n° 3 faisant demi-tour et les autres tournant à gauche et à droite, puis tous mettent l'arme à l'épaule depuis la position replacez armes.
11	« GARDES, AU PIED — ARMES »	Capt Adjt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes mettent l'arme au pied.	Les adj mettent l'arme au pied en suivant la cadence des gardes.
12	« GARDES, EN PLACE RE — POS »	Capt Adjt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes se mettent en place repos.	Les adj adoptent la position en place repos en suivant la cadence des gardes. Au commandement « RE — POS », les officiers se mettent au garde-à-vous et dégainent leur sabre.
13	« OFFICIERS À DROITE, TOUR — NEZ »	Cmndt de la garde du drapeau consacré	Les officiers tournent à droite.	
14	« TAMBOURS, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Tambour-major	Les tambours battent le rappel en défilant en face de la ligne des gardes. Ils passent entre les rangs de la musique, font une contremarche et s'arrêtent derrière la musique.	Au commandement donné par le tambour-major, les officiers se mettent en marche, sabre en main. L'officier qui est en tête fait une conversion vers la gauche, à trois pas en deçà de la ligne de défilé, les autres officiers le suivant. Ils passent en deçà des tambours, à trois pas en avant des adj.

Tableau 9B-1 (feuille 3 de 4) Rassemblement sous les ordres du capitaine-adjutant

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
15	« MESSIEURS LES OFFICIERS — HALTE »	Cmndt de la garde du drapeau consacré	Les officiers s'arrêtent à trois pas en avant des adj et à trois pas les uns des autres, comme l'indique la figure 9B-2.	
16	« MESSIEURS LES OFFICIERS, VERS L'INTÉRIEUR, TOUR — NEZ »	Cmndt de la garde du drapeau consacré	Les officiers tournent de façon à faire face à la ligne des gardes.	Les officiers se mettent en place repos, exécutant le mouvement successivement à partir de la droite.
17	« GARDES, GARDE-À — VOUS »	Capt Adj	La garde du drapeau consacré et les autres gardes se mettent au garde-à-vous.	Les officiers et les adj exécutent les mouvements en même temps que les gardes.
18	« GARDES, BAÏONNETTES AU CANON, FI — XEZ »	Capt Adj	La garde du drapeau consacré et les autres gardes exécutent le commandement reçu.	Les adj exécutent le mouvement en même temps que les gardes.
19	« BAÏON — NETTES »	Capt Adj	La garde du drapeau consacré et les autres gardes exécutent le commandement reçu.	Les adj exécutent le mouvement en même temps que les gardes.
20	« GARDES, GARDE-À — VOUS »	Capt Adj	La garde du drapeau consacré et les autres gardes exécutent le commandement reçu.	Les adj exécutent le mouvement en même temps que les gardes.
21	« GARDES, À L'ÉPAULE — ARMES »	Capt Adj	La garde du drapeau consacré et les autres gardes mettent l'arme à l'épaule.	Les adj exécutent le mouvement en même temps que les gardes.

Tableau 9B-1 (feuille 4 de 4) Rassemblement sous les ordres du capitaine-adjutant

13. **Fall in of the Officers.** Upon the parade completing, the commanding officer shall march from his position in the rear of the dais onto the parade ground, advance towards the adjutant and halt two paces in front of him. The adjutant shall salute and, after the commanding officer has returned the salute, he shall report "Guards formed as ordered, ___ officers and ___ non-commissioned members on parade, Sir". Upon being ordered to fall in, the adjutant shall draw his sword, salute, and upon the salute being returned, he shall turn left and march off to a position, three paces in front of the last single file on the left flank. Having taken over the parade, the commanding officer shall draw his sword and proceed as follows (Table 9B-2):

13. **Arrivée des officiers à leur poste.** Une fois le rassemblement terminé, le commandant de l'unité quitte sa position derrière l'estrade d'honneur, se dirige vers le terrain de rassemblement, s'approche du capitaine-adjutant et s'arrête à deux pas de celui-ci. Le capitaine-adjutant le salue et, après que le commandant lui a rendu son salut, il lui rend compte de son effectif : « Les gardes sont formées selon les ordres; ___ officiers et ___ militaires du rang présents, Monsieur ». Après avoir reçu l'ordre de joindre les rangs, le capitaine-adjutant dégainé son sabre, salue et après que le commandant lui a rendu son salut, il tourne à gauche et prend place à trois pas en avant de la dernière file du flanc gauche. Après avoir pris le commandement des troupes, le commandant de l'unité dégainé son sabre et donne les commandements suivants (tableau 9B-2) :

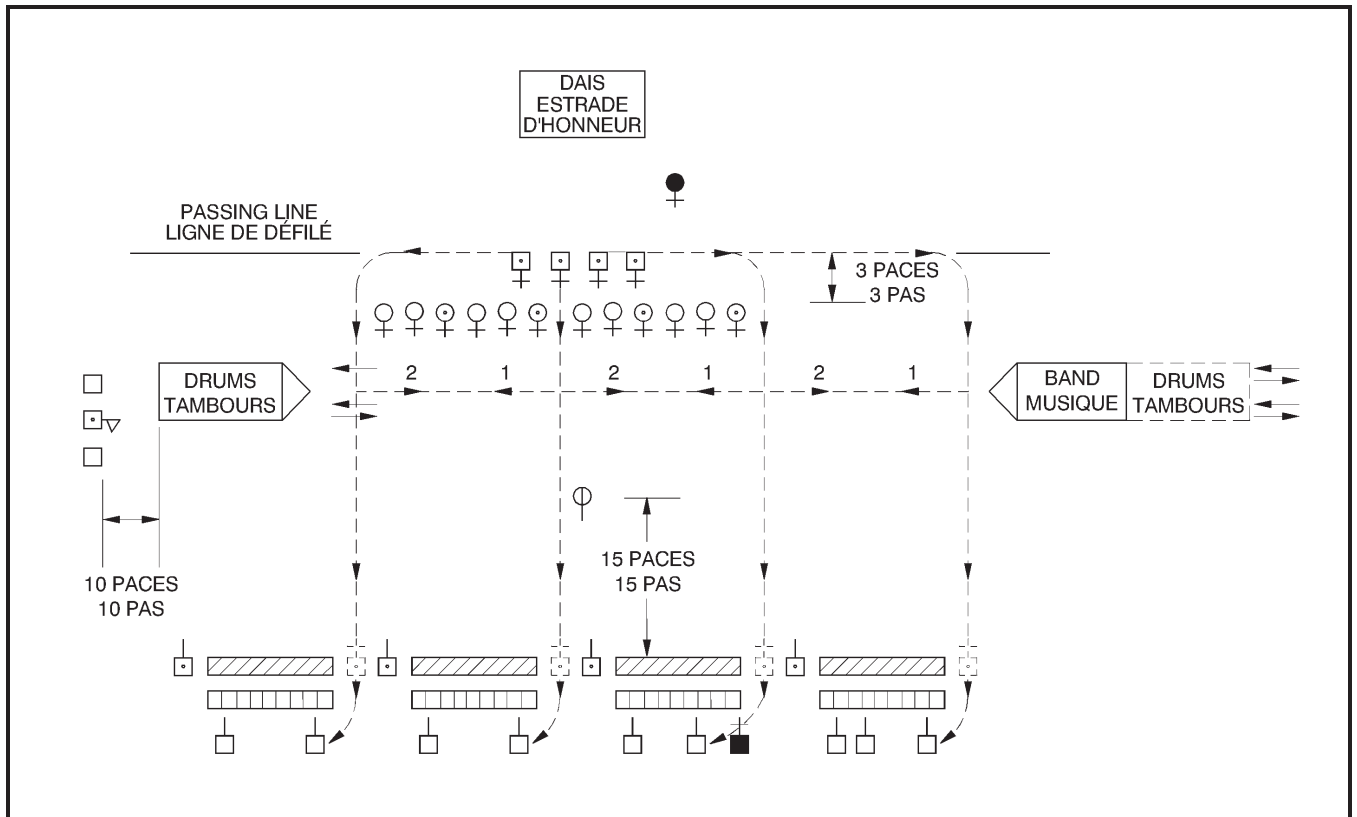


Figure 9B-2 Officers and WOs Prior to Taking Post in Front of their Guards
 Figure 9B-2 Position des officiers et des adj avant d'aller prendre leur place devant leur garde

No.	Command	By	Action	Remarks
1	OFFICERS, WARRANT AND NON-COMMISSIONED OFFICERS, OUTWARDS – TURN	CO	The officers, WOs and NCOs of the escort and No. 2 Guard turn left, the remainder turn right.	After completing the turn, those falling in recover swords or arms.
2	TAKE POST IN FRONT OF YOUR GUARDS, QUICK – MARCH	CO	The WO of No. 3 Guard shall stand fast, whilst the remaining officers, WOs and NCOs shall step off. The drums shall beat the step until all have halted opposite their positions in line.	When the drums cease playing, they shall beat a tap and two five-strokes followed by a flam, all will turn facing the line, officers returning swords to the carry, the WOs and NCOs returning rifles to the shoulder arms positions.
3	TO YOUR GUARDS, SLOW – MARCH	CO	The officers, WOs and NCOs shall step off in slow time, the officers recover swords on the first pace, the WOs and NCOs recover arms on the first and third paces. Dressing by the centre. The CO steps off with sword at the carry and halts 15 paces from centre of the line of guards.	The band will play a slow march, ceasing to play as the WOs and NCOs arrive at their places in line. When the officers arrive at three paces from line, they shall mark time. The WOs and NCOs shall mark time when on the right of their guards, the right hand rear-rank persons having turned about, marched in slow time and returned to their position six paces from the line.
4	OFFICERS, WARRANT AND NON-COMMISSIONED OFFICERS – HALT	CO	The officers, WOs and NCOs and rear rank personnel halt.	The command is given immediately after all have taken up marking time.
5	OFFICERS, WARRANT AND NON-COMMISSIONED OFFICERS, ABOUT – TURN	CO	The officers, WOs, NCOs and rear rank personnel shall turn about. The WOs and NCOs will shoulder arms after turning.	The officers remaining at the recover, shall pick up their dressing by the right.

Table 9B-2 (Sheet 1 of 2) Fall in the Officers

No.	Command	By	Action	Remarks
6	OFFICERS – STEADY	Adjt	Officers shall turn head and eyes to the front and return swords to the carry position.	
7	GUARDS, ORDER – ARMS	CO	The escort and guards order arms.	
8	GUARDS, STAND AT – EASE	CO	The escort and guards stand at ease.	The CO turns to face the saluting base. The guards await the arrival of the reviewing dignitary.

Table 9B-2 (Sheet 2 of 2) Fall in the Officers

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« MESSIEURS LES OFFICIERS, ADJUDANTS ET SOUS-OFFICIERS, VERS L'EXTÉRIEUR, TOUR — NEZ »	Cmndt	Les officiers, les adj et les s/off de la garde du drapeau consacré et de la garde n° 2 tournent à gauche, les autres tournent à droite.	Après avoir tourné, les officiers replacent leur sabre et les adj et s/off font de même avec leur fusil.
2	« À VOS POSTES, EN AVANT DE VOS GARDES, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Cmndt	L'adj de la garde n° 3 demeure immobile, tandis que les autres officiers, adj et s/off se mettent à marcher. Les tambours battent la mesure jusqu'à ce que tous aient pris place en ligne sur leur garde.	Les tambours cessent leurs battements par un coup simple suivi d'un ra de cinq et d'un fla. Aux battements du fla, tous tournent vers la ligne de garde, les officiers ramènent le sabre à la position en main les adj et les s/off remettant l'arme à l'épaule.
3	« VERS VOS GARDES, PAS RALENTI — MARCHÉ »	Cmndt	Les officiers, les adj et les s/off se mettent à marcher au pas ralenti, les officiers replaçant le sabre premier pas, les adj et les s/off remettant l'arme à l'épaule au premier et au troisième pas. Ils s'alignent par le centre. Le Cmndt se met en marche, le sabre à la position au port, et s'arrête à 15 pas du centre de la ligne des gardes.	La musique joue une marche lente, s'arrêtant au moment où les adj et les sous-officiers prennent place en ligne. Lorsqu'ils arrivent à trois pas de la ligne, les officiers marquent le pas. Les adj et les s/off marquent le pas lorsqu'ils arrivent à la droite de leur garde, les guides de droite du rang arrière de leur garde ayant fait demi-tour et étant retournés à leur position en ligne au moment où les adj et les sous-officiers se trouvaient à six pas de la ligne.
4	« MESSIEURS LES OFFICIERS, ADJUDANTS ET SOUS-OFFICIERS — HALTE »	Cmndt	Les officiers, les adj, les s/off et les militaires du rang arrière arrêtent.	Commandement donné immédiatement après que tous ont commencé à marquer le pas.
5	« MESSIEURS LES OFFICIERS, ADJUDANTS ET SOUS-OFFICIERS, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ »	Cmndt	Les officiers, les adj, les s/off et les militaires du rang arrière font demi-tour. Les adj et les s/off mettent l'arme à l'épaule après avoir fait demi-tour.	Tout en demeurant à la position remplacez le sabre, les officiers s'alignent par la droite.

Tableau 9B-2 (feuille 1 de 2) Arrivée des officiers à leur poste

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
6	« MESSIEURS LES OFFICIERS, IMMO — BILES »	Capt adjt	Les officiers tournent la tête et les yeux vers l'avant et adoptent la position sabre en main.	
7	« GARDES, AU PIED — ARMES »	Cmndt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes mettent l'arme au pied.	
8	« GARDES, EN PLACE, RE — POS »	Cmndt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes adoptent la position en place repos.	Le Cmndt se tourne face à la ligne de salut. Les gardes attendent l'arrivée du dignitaire.

Tableau 9B-2 (feuille 2 de 2) Arrivée des officiers à leur poste

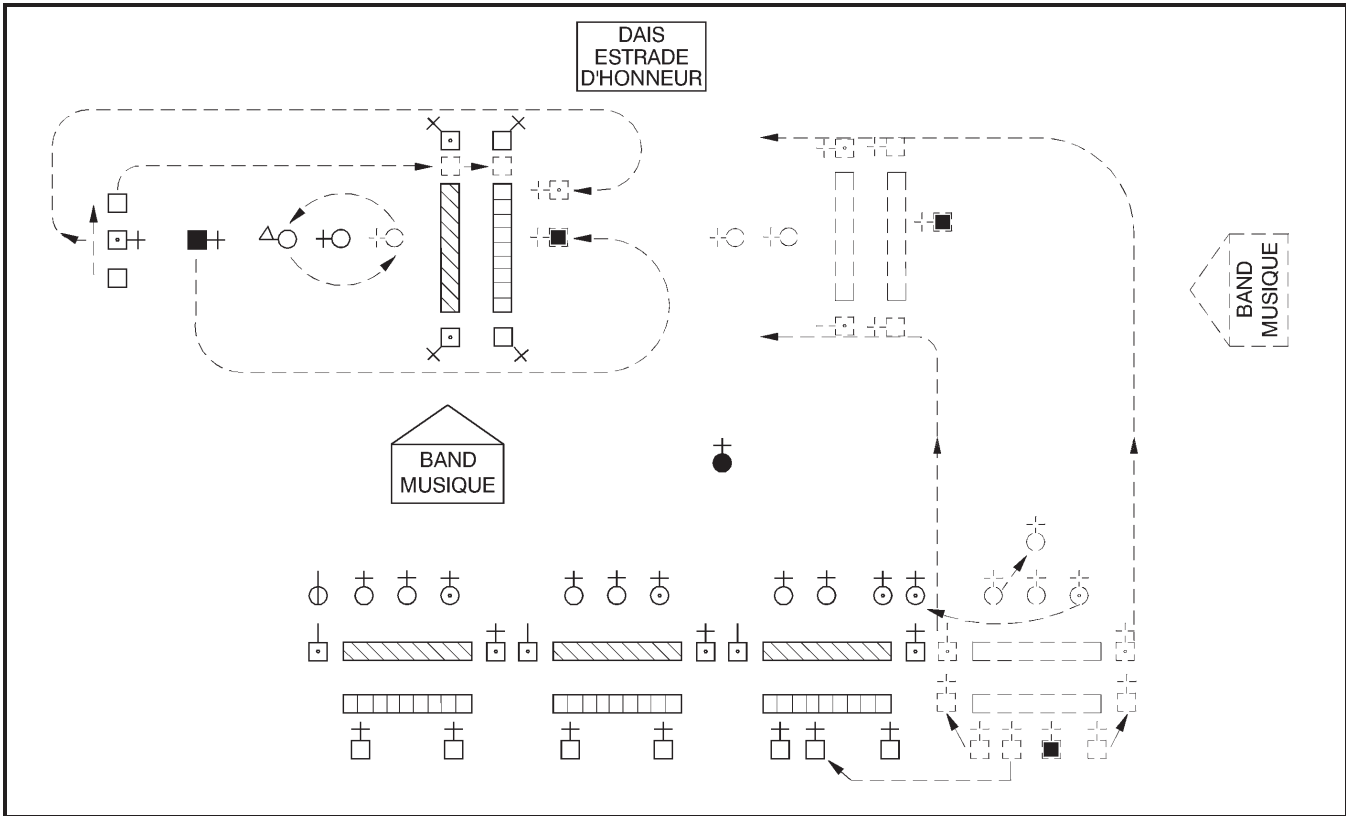


Figure 9B-3 The Escort Receiving the Colour

Figure 9B-3 Présentation du drapeau consacré à la garde du drapeau consacré

INSPECTION, TROOPING THE COLOUR, MARCH PAST

14. The unit will then receive the reviewing officer, be inspected, troop the Colour, and march past as normal (see sections 2 and 3).

15. When the commanding officer orders GUARDS, CLOSE ORDER – MARCH, in preparation for the march past, the command CLOSE is given as an execution word of command. The officers shall turn left on hearing it, and step off on MARCH, as the rear ranks move forward, to their positions for the close order.

- a. The guard commanders shall move to positions six paces front and centre of their guards.
- b. The lieutenants move around the left flank of their guards (the left markers shall make way by taking a pace to the rear and a pace to their right), to position themselves as follows: the lieutenants three paces rear and centre of the right half of their guard; and the second lieutenants three paces rear and centre of the left half of the guard.

REVUE, PARADE DU DRAPEAU CONSACRÉ ET DÉFILÉ

14. L'officier de la revue arrive et passe l'unité en revue. L'unité exécute ensuite la parade du drapeau consacré et défile de la manière habituelle (voir les sections 2 et 3).

15. Lorsque le commandant ordonne « GARDES, FERMEZ LES RANGS — MARCHÉ », en préparation pour le défilé, les officiers tournent à gauche au commandement « FERMEZ », puis avancent à la partie exécution du commandement, « MARCHÉ », pendant que les rangs arrières avancent vers leurs positions en rangs fermés.

- a. Le commandant de chaque garde prend place six pas en avant de sa garde, centré sur celle-ci.
- b. Les lieutenants contournent le flanc gauche de leurs gardes (les guides de gauche doivent libérer l'espace en faisant un pas vers l'arrière et un pas vers la droite) pour se placer comme suit : les lieutenants trois pas en arrière de leur garde, au centre de la moitié de droite de celle-ci, et les sous-lieutenants trois pas en arrière de leur garde, au centre de la moitié de gauche de celle-ci.

- | | |
|--|---|
| <p>c. The rear rank markers of the escort move back to their position in the supernumerary rank.</p> <p>d. The Colour officer shall take post three paces in rear of the fourth file from the left of the escort, the centre files of the escort making way to allow him to pass through by taking a pace to the rear and to the side.</p> <p>e. The chief warrant officer shall take position three paces in rear of the Colour officer.</p> <p>f. The sergeant who formerly held the Colour, shall take position to the right of the Colour, and the supernumerary sergeant shall return from No. 2 Guard to the escort and take position to the left of the Colour.</p> | <p>c. Les guides arrière de la garde du drapeau consacré retournent à leur position dans le rang surnuméraire.</p> <p>d. Le porte-drapeau consacré se place trois pas derrière la quatrième file à partir de la gauche de la garde du drapeau consacré et les files centrales de la garde du drapeau consacré font un pas vers l'arrière et un vers le côté pour le laisser passer.</p> <p>e. L'adjudant-chef se place trois pas derrière le porte-drapeau consacré.</p> <p>f. Le sergent qui tenait le drapeau consacré doit se placer à la droite de celui-ci et le sergent surnuméraire doit retourner de la garde n° 2 à la garde du drapeau consacré et se placer à la gauche du drapeau consacré.</p> |
|--|---|

16. During the left form at Point 1 (see Figure 9-2-1), the officers of the escort and each guard shall re-position themselves in front of their escort and guard as detailed in paragraph 5, by moving around the left flanks of their respective guards. The Colour party shall move across the rear of the escort so that the Colour officer is positioned three paces in rear of the fourth file from the right of the escort.

16. Pendant la formation à gauche au point 1 (voir la figure 9-2-1), les officiers de la garde du drapeau consacré et chaque garde doivent se replacer devant leur garde de drapeau consacré et de leur garde, comme décrit au paragraphe 5, en contournant le flanc gauche de leurs gardes respectives. L'escorte du drapeau consacré se déplace derrière la garde du drapeau consacré de sorte que le porte-drapeau consacré se trouve trois pas derrière la quatrième file à partir de la droite de la garde du drapeau consacré.

17. The Colour party shall change flanks during the second and third left forms at points 1 and 2 (see Figure 9-2-1) in both slow and quick time.

17. L'escorte du drapeau consacré change de flanc pendant les deuxième et troisième formations à gauche aux points 1 et 2 (voir la figure 9-2-1) aux pas ralenti et cadencé.

18. As the last guard passes the saluting base, the band and drums shall step off in quick time, wheel left in front of the dais with the Drum Major saluting, and follow the rear guard. The band and drums shall proceed around the right flank of the guards and halt in rear and centre of the line. As soon as No. 4 Guard has completed the last left form at Point G (see Figure 9-2-1), the band and drums shall cease playing.

18. Au moment où la dernière garde dépasse la ligne de salut, la musique et les tambours se mettent à marcher au pas cadencé, effectuent une conversion vers la gauche devant l'estrade d'honneur pendant que le tambour-major salue et suivent la garde arrière. La musique et les tambours contournent le flanc droit des gardes et s'arrêtent derrière la ligne, au centre de celle-ci. Dès que la garde n° 4 a terminé le dernier mouvement de formation vers la gauche au point G (voir la figure 9-2-1), la musique et les tambours cessent de jouer.

THE ADVANCE, PRESENTATION AND ADDRESS

19. After the escort and guards have been halted, the commanding officer may proceed with procedures similar to those for a battalion review.

20. If the parade is to end normally, the sequence shall be presentations (if any), the address by the reviewing officer, advance in review order, and the departure of the reviewing officer (see Section 2).

21. If the reviewing officer is to stay to watch the troops march off to their other duties, the sequence shall be: advance in review order and salute, presentations (if any), the address, a retire to the inspection line (on the commands GUARDS WILL RETIRE, ABOUT – TURN; BY THE CENTRE QUICK – MARCH; GUARDS – HALT; and GUARDS, ADVANCE, ABOUT – TURN). The unit will then march off as noted below.

THE MARCH OFF

22. As soon as the about turn has been completed, if the dignitary is remaining to observe the march off, the commanding officer shall proceed as follows (Table 9B-3):

L'AVANCE EN ORDRE DE REVUE, LA REMISE DE RÉCOMPENSES ET DÉCORATIONS ET L'ALLOCUTION

19. Lorsque la garde du drapeau consacré et les autres gardes sont en place, le commandant peut continuer comme il le ferait pour la revue du bataillon.

20. Si le rassemblement se termine de la façon habituelle, la séquence est la suivante : remise de récompenses et décorations (le cas échéant), allocution de l'officier de la revue, avance en ordre de revue et départ de l'officier de la revue (voir la section 2).

21. Si l'officier de la revue reste pour regarder les troupes retourner à leurs fonctions, la séquence est la suivante : avance en ordre de revue et salut, remise de récompenses et décorations (le cas échéant), allocution et un demi-tour vers la ligne de revue (aux commandements « GARDES VERS L'ARRIÈRE DEMI-TOUR, TOUR — NEZ »; « PAR LE CENTRE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »; « GARDES — HALTE »; et « GARDES, VERS L'AVANT, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ »). L'unité partira comme décrit ci-dessous.

DÉPART DES TROUPES

22. Dès que les gardes ont fait demi-tour et si le dignitaire reste pour regarder le départ des troupes, le commandant procède comme suit (tableau 9B-3) :

No.	Command	By	Action	Remarks
1	GUARDS WILL REFORM THREE RANKS, REFORM, THREE – RANKS	CO	The escort and guard shall act as ordered.	
2	GUARDS, RIGHT – DRESS	CO	The escort and guards shall act as ordered.	The right marker of the escort shall dress the rank. On his command REAR RANK – STEADY, the CO shall order:
3	GUARDS, EYES – FRONT	CO	The escort and guards shall act as ordered.	
4	GUARDS, MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE, RIGHT – TURN	CO	The escort and guards shall act as ordered. The officers and supernumeraries, after turning right, shall step off and take up their positions as for in column of route.	<p>The Colour party, between Nos. 2 and 3 Guards, shall form to the right. The CWO shall position himself three paces in rear of the Colour officer. The band and drums shall move to the head of the column.</p> <p style="text-align: center;">NOTE</p> <p>The guards may also be marched off in column of guards.</p>
5	GUARDS, BY THE LEFT, QUICK – MARCH	CO	The escort and guards shall step off (the band leading and playing quick marches) and wheel left at Point H and again on reaching the march past line. The CO shall order, “BY THE RIGHT”, after the second wheel to the left.	When arriving at a point between Points B and C, the CO shall order:
6	IN SUCCESSION BY GUARDS, EYES – RIGHT	CO		

Table 9B-3 (Sheet 1 of 2) The March off

No.	Command	By	Action	Remarks
7	ESCORT TO THE COLOUR (No. ___ GUARD) EYES – RIGHT	Guard Comds	The escort and guards in succession, turn their head and eyes to the right, the right markers only looking to the front.	The Escort Comd gives this command as the CO reaches Point C, others as their guard reaches Point C.
8	IN SUCCESSION OF GUARDS, EYES – FRONT	CO	Given at Point D.	
9	ESCORT TO THE COLOUR (No. ___ GUARD), EYES – FRONT	Guard Comds	Given at Point D.	CO ceases salute on Escort Comd's order. Escort Comd (or D Comd) may take over command, the CO joining the reviewing dignitary.
10			The escort and guards are marched off the parade ground to the dismissal area, halted, and turned into line. The Colour shall then be marched off, the officers fallen out by the DComd or Escort Comd, and the CWO shall take over control and have the Guard MWOs (right markers) dismiss their guards.	See also paragraphs 23 to 26.

Table 9B-3 (Sheet 2 of 2) The March Off

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« GARDES, SUR TROIS RANGS, REFOR — MEZ »	Cmdt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes exécutent le commandement reçu.	
2	« GARDES, PAR LE CENTRE, ALI — GNEZ »	Cmdt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes exécutent le commandement reçu.	Le guide de droite de la garde du drapeau consacré vérifie l'alignement. À son commandement, « RANG ARRIÈRE — IMMOBILE », le Cmdt donne les ordres suivants :
3	« GARDES — FIXE »	Cmdt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes exécutent le commandement reçu.	
4	« GARDES, VERS LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE, TOUR — NEZ »	Cmdt	La garde du drapeau consacré et les autres gardes exécutent le commandement reçu. Les officiers et les sous-officiers surnuméraires, après avoir tourné à droite, se dirigent vers la position qu'ils doivent occuper en colonne de route.	L'escorte du drapeau consacré, qui se trouve entre les gardes n° 2 et n° 3, se forme sur la droite. L'adjuc prend place à trois pas en arrière du porte-drapeau consacré. La musique et les tambours prennent place à la tête de la colonne. NOTA Les gardes peuvent également quitter le terrain en colonne de gardes.
5	« GARDES, PAR LA GAUCHE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Cmdt	La garde du drapeau consacré et les gardes s'ébranlent (la musique est à la tête du défilé et joue des marches au pas cadencé) et font une conversion à gauche au point H et une autre lorsqu'elles atteignent la ligne de défilé. Le Cmdt donne le commandement « PAR LA DROITE » après la deuxième conversion vers la gauche.	Lorsqu'il se trouve entre les points B et C, le Cmdt donne le commandement suivant :
6	« EN SUCCESSION, PAR GARDE, TÊTE À — DROITE »	Cmdt		

Tableau 9B-3 (feuille 1 de 2) Départ des troupes

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
7	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ (GARDE N° __) TÊTE À __ DROITE »	Cmdt des gardes	La garde du drapeau consacré et les autres gardes tournent successivement la tête vers la droite, les guides de droite continuant de regarder vers l'avant.	Le Cmdt de la garde du drapeau consacré donne ce commandement lorsque le Cmdt arrive au point C et les autres quand sa garde arrive au point C.
8	« EN SUCCESSION, PAR GARDE — FIXE »	Cmdt	Commandement donné au point D.	
9	« GARDE DU DRAPEAU CONSACRÉ (GARDE N° __) — FIXE »	Cmdt des gardes	Commandement donné au point D.	Le Cmdt cesse de saluer au commandement donné par le Cmdt de la garde du drapeau consacré. Le Cmdt de la garde du drapeau consacré (ou le cmdtA) peut prendre le commandement et le Cmdt peut aller rejoindre le dignitaire.
10			La garde du drapeau consacré et les autres gardes quittent le terrain de rassemblement pour se diriger dans le secteur de dispersion, s'arrêtent et tournent pour se placer en ligne. On fait ensuite sortir le drapeau consacré et le cmdtA ou le Cmdt de la garde du drapeau consacré donne l'ordre aux officiers de quitter les rangs. L'adjuc prend alors le commandement et les adjum des gardes (guides de droite) font rompre les rangs à leur garde.	Voir aussi les paragraphes 23 à 26.

Tableau 9B-3 (feuille 2 de 2) Départ des troupes